

***MAIRIE D'ORLEANS***  
***1 PLACE DE L'ETAPE***  
***45040 ORLEANS***

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 12 avril 2023**

**Conseil Municipal**

**le mercredi 12 avril 2023 à 18h00**

**Salle du Conseil**

**Ordre du jour**

Désignation du secrétaire de séance : Mme Fanny Picard

<b>N° de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Pages</b>
<b><u>VIE INSTITUTIONNELLE</u></b>		
1)	Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2023.....	331
2)	Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.....	333
3)	Communications diverses.....	335
4)	Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.....	336
<b><u>PROXIMITE</u></b>		
5)	Proximité - Végétalisation du pont Thinat - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole.....	339
6)	Parc Floral de La Soure, Orléans-Loiret – Salon des Arts du Jardin – Aménagement végétal d'un abri de tram – Convention à passer avec le Campus La Mouillère et Orléans Métropole – Approbation.....	342
7)	Proximité - Ministère de la Justice - Jardin de la Vieille Intendance - Entretien du parc du Tribunal administratif d'Orléans ouvert au public - Approbation d'une convention.....	344
8)	Proximité – Travaux d'enfouissement de la rue Sanitas - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.....	346
9)	Proximité - Requalification de la rue de Vaucouleurs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.....	350
10)	Proximité - Requalification de la rue Saint Marceau - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.....	352
11)	Proximité - Requalification de la rue du Château Gaillard - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.....	354

12)	Proximité - Requalification de la rue des Hauts Champs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.....	356
13)	Proximité - Taxe locale sur la publicité extérieure - Exonération.....	358
14)	Risques majeurs - Expertise et Ingénierie territoriale - Adhésion à l'établissement public centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (C.E.R.E.M.A.) - Désignation d'un représentant - Approbation.....	360
15)	Questions des Orléanais.....	364

**URBANISME, LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

16)	Communication sur la politique du logement.....	366
17)	Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Prendre acte du bilan de la concertation préalable.....	377
18)	Urbanisme - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions....	385
19)	Action Foncière - Acquisition amiable d'une parcelle de terrain CN 750p en vue de l'intégrer aux propriétés de la Ville la jouxtant : Gymnase Georges Landré et le Centre Social Marie Claire Leroy.....	388

**SOLIDARITE, FAMILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

30)	Solidarité - Approbation de la résiliation de la convention d'objectifs 2023 passée entre Anim'Orléans et la ville d'Orléans et de la résiliation du marché public de prestation de services pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité de la Ville d'Orléans dont le titulaire est Anim'Orléans.....	391
31)	Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir : - approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 213 250,78 € pour l'exercice 2023.....	395
32)	Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2023 - Approbation.....	404
33)	Jeunesse - Concours Jeunes Talents 2022-2023 - Approbation de Bourses Projets Jeunes pour les lauréats...	406

**RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX**

20)	Relations humaines - Convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans à passer avec les collectivités et établissements adhérents - Approbation.....	409
-----	---	-----

21)	Relations humaines - Mise en œuvre des 1607h - Métiers ouvrant droit aux jours de compensations pour pénibilité - Rectification.....	411
22)	Relations humaines - Régime Indemnitaire des agents de la police municipale - Actualisation de l'annexe relative aux taux d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.).....	414
23)	Relations humaines - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.....	417
24)	Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.....	420
25)	Commande Publique - Certification des comptes - Approbation d'un marché après procédure formalisée.....	422
26)	Commande Publique - Marché Public de Traet vaux de l'Etablissement public de l'Argonne - Réfection couverture et façades aluminium et rénovation intérieure Médiathèque - Autorisation de signature du marché public de travaux après procédure adaptée.....	425
27)	Commande Publique - Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans - Approbation d'un marché après la procédure formalisée suivante : procédure avec négociation.....	428
28)	Commande Publique - Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) pour la restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans et la rénovation énergétique de l'école maternelle Le Chatelet et aménagement de ses espaces extérieurs - Approbation de marchés après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.....	432
29)	Commande Publique - Marché Public de Travaux de Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des groupes scolaires Pasteur, Lavoisier et Cadou - Autorisation de signature du marché public de travaux après procédure adaptée.....	436

**CULTURE, EVENEMENTIEL ET PROMOTION DU TERRITOIRE**

34)	Développement numérique et ville intelligente – Adhésion à l'association des Villes et Collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel AVICCA - Désignation d'un représentant - Approbation.....	439
35)	Événementiel - Festivités du 13 juillet 2023 - Prestations événementielles - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.....	442
36)	Arts et économie créative - "Grand PianO Festival" - Mise en place d'une billetterie - Convention à passer avec la société WEEZEVENT pour la vente de billets en ligne - Tarification des concerts payants 2023 - Approbation.....	444

- |     |  |     |
|-----|--|-----|
| 37) | Arts et économie créative - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Grossomodo pour la saison 2022-2023 - Accueil au théâtre Gérard Philipe.....   | 448 |
| 38) | Évènementiel - Projet "Quai des Arts 2023" - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod - Attribution d'une subvention.....  | 450 |
| 39) | Évènementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Set Electro - Approbation de conventions de partenariat à passer avec le Chez Moi, la discothèque NOVA CLUB, l'association l'Atelier, organisateur du festival Cocorico Electro, et FUN RADIO..... | 453 |

### **EDUCATION ET SPORTS**

- |     |   |     |
|-----|---|-----|
| 40) | Sports - Établissement aquatique - Modification du règlement intérieur du Complexe Nautique de La Source - Approbation.....   | 456 |
| 41) | Sports - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de conventions à passer avec l'association Ecole de Formation Professionnelle et Sportive et l'association Sportive Course Orientation Orléans - Attribution de subvention au titre de l'année 2023..... | 458 |
| 42) | Sports - Tour du Loiret 2023 - Approbation d'une convention de soutien - Comité d'Organisation du Tour du Loiret - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.....   | 460 |
| 43) | Sports - Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau - Attribution d'une bourse de soutien aux sportifs de Haut Niveau et approbation des conventions de parrainage avec les sportifs de haut Niveau « OR ».....  |     |

#### ***Retirée de l'ordre du jour***

- |     |  |     |
|-----|--|-----|
| 44) | Education - Activités scolaires et périscolaires - Participation de la Ville pour les enfants scolarisés en U.L.I.S. hors commune..... | 463 |
|-----|--|-----|

Le Maire d'Orléans certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée au siège à la mairie d'Orléans le 14 avril 2023 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,

Mme Fanny PICARD

**M. le Maire** – *Je vous donne lecture des pouvoirs et des déports.*

(M. GROUARD procède à la lecture des pouvoirs et des déports.)

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-001 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni  
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Aurore POULS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

William CHANCERELLE, Martine HOSRI, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 1 Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 13 mars 2023 en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE



**Extrait n°2023-04-12-VODEL-002 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Aurore POULS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

William CHANCERELLE, Martine HOSRI, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 2 Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Séances
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 3

Communications diverses.

### REMERCIEMENTS

**M. le Maire** – *J'ai reçu les remerciements :*

- de Monsieur Nicolas JAFFRE, directeur du Secours Populaire Français – Fédération du Loiret pour le versement d'une subvention de 7 000 €.
- de Monsieur Etienne DELECRIN, Président du Relais Orléanais pour notre présence lors de l'inauguration des nouveaux locaux et de ce fait pour la reconnaissance exprimée à l'égard de l'action des bénévoles et du personnel.
- de Madame Lucie GOHIN, Présidente de l'Association de Protection Civile du Loiret pour la mise à disposition de la place du Martroi pour les journées Mondiales de la Protection Civile du 4 mars dernier.

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-004 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni  
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Aurore POULS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

William CHANCERELLE, Gauthier DABOUT, Olivier GEFFROY, Martine HOSRI, Corine PARAYRE, Pascal TEBIBEL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	2
Nombre d'élus en exercice .....	53
Nombre de votants .....	49
Quorum.....	27

Séances
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 4

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.

La Mairie d'Orléans est représentée au sein de différents organismes.

A la suite des changements de délégation de messieurs GEFROY et DABOUT, par arrêté en date du 17 février 2023, il est proposé que le conseil municipal procède au renouvellement de certaines désignations de ses représentants au sein de divers organismes extérieurs concernés par les risques majeurs et la gestion de crise afférente ainsi que par les solidarités et la famille conformément aux statuts ou textes régissant le fonctionnement de ceux-ci.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 8 en date du 10 septembre 2020, n° 6 en date du 15 octobre 2020, n° 39 en date du 18 mars 2021 et n° 21 en date du 15 avril 2021 portant désignation de représentants au sein de différents organismes extérieurs ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein de ces organismes,
- abroger partiellement la délibération n° 8 du 10 septembre 2020 en tant qu'elle désignait M. Frédéric ROSE au sein de l'assemblée générale de l'association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) et, remplacer M. Frédéric ROSE par M. Olivier GEFROY,
- abroger partiellement la délibération n° 21 du 15 avril 2021 en tant qu'elle désignait M. Frédéric ROSE au sein de l'association du Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (HCFRN) et, remplacer M. Frédéric ROSE par M. Olivier GEFROY,
- abroger partiellement la délibération n° 8 du 10 septembre 2020 en tant qu'elle désignait M. Romain ROY au sein du comité syndical de l'Etablissement Public Loire (EPL) et, remplacer M. Romain ROY par M. Olivier GEFROY,
- abroger partiellement la délibération n° 6 du 15 octobre 2020 en tant qu'elle désignait M. Frédéric ROSE au sein de la commission locale d'information de Dampierre-en-Burly et, remplacer M. Frédéric ROSE par M. Olivier GEFROY,
- abroger partiellement la délibération n° 39 du 18 mars 2021 en tant qu'elle désignait M. Frédéric ROSE au sein de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) et, remplacer M. Frédéric ROSE par M. Olivier GEFROY,
- abroger partiellement la délibération n° 6 du 15 octobre 2020 en tant qu'elle désignait Mme Régine BREANT au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Accompagnement et Hébergement Urbain (AHU) et, remplacer Mme Régine BREANT par M. Gauthier DABOUT,
- abroger partiellement la délibération n° 8 du 10 septembre 2020 en tant qu'elle désignait Mme Régine BREANT au sein du Comité d'Action Sociale (CNAS) et, remplacer Mme Régine BREANT par M. Gauthier DABOUT,
- abroger partiellement la délibération n° 6 du 15 octobre 2020 en tant qu'elle désignait Mme Régine BREANT au sein du Relais Orléanais et, remplacer Mme Régine BREANT par M. Gauthier DABOUT,

- procéder à la désignation des représentants de la Mairie au sein des organismes en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE  
NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
GAUTHIER DABOUT, OLIVIER GEFFROY

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-005 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité - Végétalisation du pont Thinat - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Martine HOSRI  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

William CHANCERELLE, Pascal TEBIBEL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. IMBAULT

N° 5 Proximité - Végétalisation du pont Thinat - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole.

Orléans Métropole souhaite réaliser des travaux de consolidation et de mise en valeur de la culée du pont jumeau au pont Thinat à Orléans. Historiquement, le projet originel d'aménagement de ponts consistait à créer un pont jumeau immédiatement en aval, mais seul le pont Thinat a été réalisé. L'autre ouvrage ne possède que les culées et la base des piles visibles encore aujourd'hui.

Parallèlement, dans le cadre de sa compétence en matière de mise en valeur du cadre urbain, et dans le but d'améliorer la qualité esthétique de l'accès au centre ancien, la ville souhaiterait embellir la culée nord du pont Thinat qui est un élément marquant du paysage, par une opération de végétalisation.

Ainsi, après les travaux de consolidation, le projet d'embellissement par végétalisation prendra la forme d'une structure qui permettra au végétal de se faufiler et donnera le sentiment d'une construction inexécutée par le biais de morcellement organique venant prendre possession de la culée existante. De cette manière, le pont reprend naissance par la structure envisagée.

Le coût des travaux est estimé à 333 0000 € HT.

La commune propose par conséquent de prendre en charge les dépenses induites par l'opération de végétalisation, dans le cadre du dispositif de l'offre de concours.

L'offre de concours, objet de la présente convention, représente 100 % du montant HT estimé des travaux de végétalisation et n'excédera pas le montant de 333 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention d'offre de concours, versée par la commune de Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux de végétalisation.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'une offre de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 100 %, dans le cadre de la végétalisation du pont Thinat ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 511, nature 2128, opération SB1P026, service gestionnaire GEV, service destinataire GEV, engagement 23GEV00003.



**M. le Maire** – Cela devrait être très beau. C'est la Ville d'Orléans qui finance cette végétalisation.

**M. CLOZIER** – J'ai lu dans le dernier Orléans Mag que vous mettez ce concept de ville-jardin à toutes les sauges. Je me suis permis... On peut le mettre aussi dans toutes les auges.

(Rires.)

*Dans cette délibération, on parle de la végétalisation de la culée nord du pont Thinat. Il s'agit donc de cacher, si j'ai bien compris, la culée de béton par une performance végétale. J'ai compris que c'était une dépense qui ne dépassera pas 333 000 €, mais cela peut être une dépense de 333 000 €, et c'est plus de 20 ans de travail d'un salarié au SMIC. Si l'on était dans une gestion en bon père de famille – c'est souvent le terme employé ici quand on parle du budget prudent que vous nous présentez chaque année pour préserver l'avenir –, j'aimerais savoir ce que penseraient les enfants d'un père de famille qui dépenserait 333 000 € du budget familial au lieu de leur proposer des solutions durables pour l'avenir.*

*Végétaliser, c'est joli. Végétaliser des murs d'habitations ou des bâtiments publics, c'est pertinent et cela aurait un impact. Je ne vois pas comment cette végétalisation aurait un impact sur les pics de chaleur qui sont déjà ressentis par les populations. Je pense qu'il y a d'autres priorités pour la Ville que de dépenser une telle somme pour de l'esthétique. Ce n'est pas de l'écologie mais c'est plutôt de « l'éco joli ».*

**M. le Maire** – On peut tout rapporter au SMIC, y compris le budget de la Ville. Sur plus de 200 M€, je n'ai pas calculé le nombre de SMIC, et je ne vois pas les rapports que vous faites.

*Quant aux enfants de cette personne que vous évoquez, j'espère qu'ils ont plaisir à vivre dans une ville qui n'est pas du tout béton, une ville qui est très végétale et une ville que l'on embellit en permanence. Si je vous écoutais, depuis toutes ces années, on n'aurait jamais rien fait dans le domaine de la végétalisation. J'ai l'impression que vous n'êtes pas à une contradiction près, parce que si l'on ne végétalise pas, vous allez dire « vous maintenez des îlots de chaleur et la ville est bétonnée », et lorsqu'on végétalise, vous trouvez encore à redire, c'est-à-dire que tout est sujet à critique. Que l'on fasse ou que l'on ne fasse pas, de toute façon, il y aura votre critique, mais nous y sommes habitués.*

ADOPTE AVEC 3 ABSTENTIONS  
ET 50 VOIX POUR

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-006 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret – Salon des Arts du Jardin – Aménagement végétal d'un abri de tram – Convention à passer avec le Campus La Mouillère et Orléans Métropole – Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Martine HOSRI  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. IMBAULT

N° 6 Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret – Salon des Arts du Jardin – Aménagement végétal d'un abri de tram – Convention à passer avec le Campus La Mouillère et Orléans Métropole – Approbation.

Orléans Métropole organise les 22 et 23 avril prochain, au Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, la onzième édition du Salon des Arts du Jardin.

Dans ce cadre, afin de faire connaître au plus grand nombre cette manifestation et d'y attirer un public le plus large possible, les services d'Orléans Métropole, gestionnaires du Parc, les services techniques de la Ville d'Orléans (centre de production horticole), ainsi que le Campus La Mouillère, école d'horticulture (située 66 avenue de la Mouillère) se sont rapprochés afin de procéder à la végétalisation d'un abri de tram, situé à Orléans, place De Gaulle.

Les aménagements de l'abri de tram seront réalisés gratuitement par les apprenants du Campus La Mouillère. Néanmoins ces opérations occasionnant des frais, Orléans Métropole s'engage à verser au Campus La Mouillère une subvention d'un montant de 550 €, au titre des actions pédagogiques menées auprès des apprenants.

Les engagements des parties ont été définis dans une convention.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec le Campus La Mouillère et Orléans Métropole, pour l'aménagement végétal d'un abri de tram situé place De Gaulle à Orléans, dans le cadre de la onzième édition du Salon des Arts du Jardin organisé par le Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, afin de faire connaître au plus grand nombre cette manifestation qui se déroulera les 22 et 23 avril 2023 ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et tout document y afférant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-007 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité - Ministère de la Justice - Jardin de la Vieille Intendance - Entretien du parc du Tribunal administratif d'Orléans ouvert au public - Approbation d'une convention.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Martine HOSRI  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. IMBAULT

N° 7 Proximité - Ministère de la Justice - Jardin de la Vieille Intendance - Entretien du parc du Tribunal administratif d'Orléans ouvert au public - Approbation d'une convention.

Le Ministère de la Justice est propriétaire de la parcelle BR0111 constituant le parc dit « Jardin de la Vieille Intendance », situé sur l'arrière du tribunal administratif d'Orléans, dont l'entrée se situe au croisement de la rue d'Alsace Lorraine et de la rue des Huguenots.

Depuis de longue date, la Ville d'Orléans assure l'entretien de cet espace vert en cœur de ville dans le cadre d'une convention qui arrive à échéance.

La Ville d'Orléans et le Ministère de la Justice se sont rapprochés afin d'arrêter leurs engagements réciproques et déterminer à nouveau par convention les modalités d'entretien par la Ville d'Orléans. Il est à noter qu'outre cet espace vert, et dans un souci de cohérence, la Ville d'Orléans assurera également l'entretien des parties végétales de la cour intérieure, située dans la partie privative du tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie.

Les prestations réalisées seront facturées sur la base de la délibération du conseil municipal approuvant les tarifs annuels. Le Ministère de la Justice s'engage par ailleurs à maintenir cet espace ouvert au public.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, la convention à passer avec le ministère de la Justice, ayant pour objet de confier à la Ville d'Orléans, pour une durée de 10 ans, l'entretien du parc dit « Jardin de la Vieille Intendance », ouvert au public et situé à l'arrière du tribunal administratif d'Orléans à Orléans ;
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Nous en venons à une série de délibérations concernant des requalifications de rue, avec des fonds de concours que la Ville d'Orléans se propose de verser à Orléans Métropole dans le cadre de l'organisation générale dont nous sommes convenus entre les 22 communes et la Métropole pour permettre d'avancer sur ces requalifications de rue en faisant en sorte que les communes puissent participer à leur financement. C'est un point qui avait été approuvé par l'ensemble des communes et qui a d'ailleurs commencé à produire ses effets, puisque l'on voit des travaux qui ont augmenté. Des communes, qui ne pouvaient pas, jusqu'à récemment, faire des travaux parce qu'elles ne bénéficiaient pas de suffisamment de fonds venant de la Métropole, peuvent désormais abonder ces fonds et ne pas attendre indéfiniment, mais au contraire avancer dans ces requalifications.*

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-008 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité – Travaux d'enfouissement de la rue Sanitas - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 8 Proximité – Travaux d'enfouissement de la rue Sanitas - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit des travaux d'enfouissement dans la rue Sanitas à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 268 245,01 € HT, soit 321 894,01 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 50 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 150 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre des travaux d'enfouissement de la rue Sanitas à Orléans ;

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- inscrire la dépense au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 2041512, opération IV1P476, service gestionnaire VOI, service destinataire VOI, engagement 23VOI00015.

**Mme KOUNOWSKI** – *Je voudrais intervenir sur cette délibération parce que, vous avez raison, les Orléanais attendent que leurs rues soient rénovées. Ce programme se déroule, mais je voudrais vous alerter, Monsieur le Maire, sur le suivi de ces travaux. Je vais prendre un exemple dans mon quartier. On a actuellement la rénovation de trois rues au niveau de l'Orée de Sologne à Orléans La Source,*

qui sont les rues Guy de Maupassant, Flaubert et Dumas. J'ai eu des remontées d'habitants qui ne comprennent pas pourquoi les travaux durent aussi longtemps. Ils ont commencé à la fin de l'été et ce n'est toujours pas fini. On a subitement des ouvriers qui arrivent et qui font un certain travail, puis on ne voit plus personne pendant trois semaines, on a des barrières qui traînent sur les trottoirs, donc les mères de famille avec les poussettes ont du mal à se déplacer. Il y a même certaines ornières dans ce qui recouvre la route qui se sont formées. Monsieur le Maire, il y a un problème de suivi de ces travaux.

Quand on voit les sommes engagées... Je prends un exemple parmi les rues qui vont être requalifiées, par exemple la rue Saint-Marceau : 1,2 M€ TTC. Ce sont quand même des sommes très importantes, ce sont nos impôts. Que cela dure aussi longtemps et que ce soit morcelé dans le temps, en sachant qu'il y a eu une concertation avant... Le suivi des travaux laisse à désirer. Ce serait bien que la mairie soit plus vigilante et plus exigeante par rapport au déroulé de ces travaux.

**M. le Maire** – Je vous remercie de faire remonter ces difficultés. C'est bien que les élus puissent faire remonter des difficultés, mais on ne va pas faire remonter toutes les difficultés, parce que ce n'est pas l'objet du Conseil municipal. Je vous en remercie et l'on va regarder très précisément ce que vous dites.

Je ne voudrais pas laisser penser que les services de la Ville d'Orléans ou de la Métropole ne sont pas extrêmement rigoureux dans le suivi des chantiers, parce que c'est inexact. Que peut-il se passer précisément ? Je ne peux pas donner la réponse de but en blanc, mais nous sommes confrontés à des séries de difficultés qui peuvent se poser. J'en donne quelques-unes et je ne suis pas exhaustif : difficulté avec les concessionnaires et la planification des interventions successives des concessionnaires selon leurs propres plannings, qui ne se rabotent pas très simplement. Il peut y avoir des temps de latence sur les chantiers. Quand on passe là, on se demande pourquoi le chantier est arrêté alors qu'il y a encore plein de choses à faire. C'est parce qu'on essaie, et les services font leur maximum... Il y a des réunions de pré-chantier, des réunions en amont, année après année, pour voir le déroulé exact, mais il y a aussi parfois des difficultés de cet ordre pour faire en sorte que les différents chantiers s'enchaînent le mieux possible par les concessionnaires.

On a parfois aussi des difficultés avec les entreprises qui interviennent, parce qu'elles-mêmes peuvent être fortement sollicitées. Nous le savons tous, il y a des soucis pour beaucoup de main-d'œuvre et de recrutement, parce qu'il y a, et ce n'est pas propre à la Ville ou à la Métropole, des postes vacants un peu partout. Parfois, les entreprises du BTP ont aussi du mal à recruter. Tout cela peut conduire à échelonner des chantiers dans le temps parce qu'il manque du monde sur le chantier. Nous faisons tous nos efforts avec les entreprises en question, mais nous comprenons parfois les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Il peut y avoir des aléas dans la conduite technique du chantier. On le voit sur le moment, il faut réajuster le chantier et il peut y avoir un décalage dans le temps.

Je puis vous assurer que, globalement, avec la Métropole, la Ville et les autres communes, tout cela a été fortement relancé ces derniers mois, qu'il s'agisse des chantiers liés au patrimoine, des chantiers liés à l'urbanisme ou des chantiers liés à l'espace public dans son ensemble. Les services sont plutôt proches de la surchauffe que du manque à faire. D'ailleurs, cela m'amène à les remercier, parce qu'il faut être, en ce moment, un peu partout pour veiller à tout cela. Ils sont très présents, que ce soit au travers des pôles, des directions et des services, qui eux-mêmes sont parfois confrontés à des difficultés. Cela s'est bien compensé ces derniers temps, mais ce n'est pas total. Ils ont des postes à pourvoir. On est mieux qu'il y a quelques mois. Tous ces éléments expliquent cela, mais il n'y a pas de laisser-aller ni de mauvaise volonté, bien au contraire.

On va regarder plus précisément les points que vous avez soulevés sur le quartier de La Source.

Cela m'amène à dire que, sur la conduite et le contrôle des chantiers, avec la montée en puissance que nous connaissons en ce moment, il va y avoir de plus en plus à faire, et c'est un véritable enjeu pour que l'on réduise parfois ces délais qui se posent, mais aussi que l'on veille à la qualité des résultats obtenus sur tous nos chantiers. C'est particulièrement important parce que, sinon, on va être amené à refaire ce qui avait été fait précédemment, et on évite au maximum ce genre de choses.

**M. CLOZIER** – Au sujet des trois requalifications, j'ai deux questions pour essayer d'en savoir un peu plus parce que je n'ai pas trouvé d'information sur le site Internet. Comme j'ai en mémoire ce qui s'est passé dans la rue Landreloup sur le sujet des normes d'accessibilité, je voulais savoir, dans ces requalifications, ce qui a été fait pour la mise aux normes des trottoirs et en matière de dépenses pour la partie vélo. On parle d'une requalification, et quand on en parle en Métropole, on sait que 20 % des travaux de voirie sont prévus sur ce sujet.



**Mme LABADIE** – Les réunions publiques ne sont pas toutes finalisées. Pour la rue des Hauts Champs, par exemple, nous ne sommes pas encore allés présenter les projets aux habitants. Nous associons aussi les associations cyclistes dans nos requalifications pour pallier toute demande.

**M. le Maire** – J'ajoute une chose, mais c'est de l'ordre de l'évidence. Nous sommes extrêmement scrupuleux dans le respect des normes et des réglementations. C'est un exemple de prolifération des normes et des règles sur laquelle il va bien falloir s'interroger à un moment ou à un autre, parce que cela devient extrêmement compliqué à gérer, et les normes peuvent même créer des complexités et des incompatibilités entre elles. On a un enchevêtrement qui devient, notamment pour les services techniques, de plus en plus difficile à gérer. Si l'on veut pouvoir continuer à répondre aux demandes des habitants, il faudrait aussi que, dans la réglementation nationale, on crée les moyens de permettre la satisfaction de ces demandes, dans des délais aussi courts que possible, ce qui n'est pas toujours le cas, parce que la multiplication des contraintes ajoute à la durée de réalisation des projets, très largement en amont dans la conception générale des projets, dans l'intégration de tous les paramètres des projets, puis dans la conduite des chantiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-009 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité - Requalification de la rue de Vaucouleurs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 9 Proximité - Requalification de la rue de Vaucouleurs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue de Vaucouleurs à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 975 000 € HT, soit 1 170 000 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 50 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 541 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre de la requalification de la rue de Vaucouleurs à Orléans ;

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- inscrire la dépense au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 2041512, opération IV1P125, service gestionnaire VOI, service destinataire VOI, engagement 23VOI00016.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-010 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité - Regualification de la rue Saint Marceau - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 10 Proximité - Requalification de la rue Saint Marceau - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue Saint Marceau à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 1 021 537,44 € HT, soit 1 225 844,93 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 44 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 505 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 44 %, dans le cadre de la requalification de la rue Saint Marceau à Orléans ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- inscrire la dépense au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 2041512, opération IV1P311, service gestionnaire VOI, service destinataire VOI, engagement 23VOI00017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-011 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité - Requalification de la rue du Château Gaillard - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 11                                 Proximité - Requalification de la rue du Château Gaillard - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue du Château Gaillard à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 980 911,09 € HT, soit 1 177 093,31 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 46 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 500 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 46 %, dans le cadre de la requalification de la rue du Château Gaillard à Orléans ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- inscrire la dépense au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 2041512, opération IV1P437, service gestionnaire VOI, service destinataire VOI, engagement 23VOI00018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-012 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité - Requalification de la rue des Hauts Champs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28



Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 12                                  Proximité - Requalification de la rue des Hauts Champs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue des Hauts Champs à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 1 107 774,47 € HT, soit 1 329 329,36 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 47 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 575 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 47 %, dans le cadre de la requalification de la rue des Hauts Champs à Orléans ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- inscrire la dépense au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 2041512, opération IV1P441, service gestionnaire VOI, service destinataire VOI, engagement 23VOI00019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Nous avons passé cinq délibérations importantes, puisque ce sont au moins quatre chantiers conséquents, la rue du Sanitas étant une charmante rue, mais plus petite.*

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-013 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité - Taxe locale sur la publicité extérieure - Exonération.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni  
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 13

Proximité - Taxe locale sur la publicité extérieure - Exonération.

Par délibération du 24 octobre 2008, la Ville d'Orléans a instauré une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) frappant les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes situés dans les limites de son territoire.

En application de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2333-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour un même support, le redevable ne peut pas être contraint au paiement à la fois de la TLPE et d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP).

La TLPE ayant été instituée par la Ville d'Orléans postérieurement à la conclusion de ses contrats de mobilier urbain aujourd'hui en cours, les supports publicitaires inclus dans leur périmètre sont aujourd'hui assujettis à une RODP, et non à la TLPE, en vertu de la règle de priorité chronologique qui s'applique dans le silence de la loi.

Toutefois, lors du renouvellement de ces contrats, cette antériorité sera inversée et les mobiliers deviendront soumis uniquement à la TLPE, la règle de non-cumul interdisant de les frapper en même temps d'une RODP.

Dans ces circonstances, afin de conserver la possibilité d'assujettir les exploitants du mobilier urbain à une RODP plutôt qu'à la TLPE, dans un souci d'optimisation des recettes publiques, il est proposé au conseil municipal d'exonérer totalement de TLPE, en application de l'article L. 2333-8 du CGCT :

- les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
- les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-6 et L. 2333-8,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2008 instaurant une taxe locale sur les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes,

Vu l'avis de la commission proximité,

Considérant l'opportunité d'optimiser les recettes publiques liées à l'exploitation des mobiliers urbains par la perception de redevances d'occupation domaniale,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer totalement de taxe locale sur la publicité extérieure :
- les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
- les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-014 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Risques majeurs - Expertise et Ingénierie territoriale - Adhésion à l'établissement public centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (C.E.R.E.M.A.) - Désignation d'un représentant - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Olivier GEFFROY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	1
Nombre d'élus en exercice .....	54
Nombre de votants .....	54
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 14                      Risques majeurs - Expertise et Ingénierie territoriale - Adhésion à l'établissement public centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (C.E.R.E.M.A.) - Désignation d'un représentant - Approbation.

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (C.e.r.e.m.a.) est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le C.e.r.e.m.a intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le C.e.r.e.m.a. intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie, etc.) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le C.e.r.e.m.a. est une démarche inédite en France, qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du C.e.r.e.m.a.

L'adhésion de la Ville d'Orléans au C.e.r.e.m.a. permettra notamment de :

- s'impliquer et contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la Ville d'Orléans participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ;
- disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du C.E.R.E.M.A. : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au C.E.R.E.M.A., par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;
- bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations ;
- rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine.

Le montant annuel de la cotisation pour les communes et groupements de plus de 40 000 habitants est de 2000 €, étant précisé que le montant de la contribution annuelle due au titre de l'année 2023 par les collectivités territoriales et les groupements de collectivités adhérents est réduit de moitié, soit une cotisation due au titre de 2023 réduite à 1000 €.

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par le C.e.r.e.m.a., il est proposé d'adhérer au C.e.r.e.m.a. au titre de l'année 2023 et suivantes.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de la collectivité au sein du C.e.r.e.m.a. Il est proposé de désigner M. Olivier Geffroy.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

Vu la délibération du conseil d'administration du C.e.r.e.m.a. n° 2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au C.e.r.e.m.a.,

Vu la délibération du conseil d'administration du C.e.r.e.m.a. n° 2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents,

Vu l'avis de la commission proximité,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville d'Orléans au C.e.r.e.m.a. (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, moyennant une cotisation annuelle de 2000 €, la contribution annuelle due au titre de l'année 2023 étant réduite de moitié, soit un montant dû de 1000 €,
- en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider par vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la Ville d'Orléans au sein de C.e.r.e.m.a.,
- procéder à la désignation de Monsieur Olivier Geffroy pour représenter la Ville d'Orléans au sein de l'association C.e.r.e.m.a.,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document relatif à cette affaire,
- inscrire la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2023, section fonctionnement, chapitre 011, fonction 844, nature comptable 6281, service gestionnaire VOI, service destinataire VOI, engagement 23VOI00014.

**Mme LABADIE** – *Il vous est proposé de désigner Olivier GEFFROY.*

**M. le Maire** – *Cela me semble logique au regard de sa délégation.*

**M. BOURREAU** – *Je cite la délibération : « Le CEREMA intervient auprès de collectivités, notamment pour aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique, et la mairie pourra donc avoir un accès privilégié à l'expertise du CEREMA ». Je m'en réjouis, je salue cette décision.*

*Cependant, j'aimerais mettre en avant quelques points. Lors d'un appel d'offres récent pour la requalification de la rue des Villas et de la rue de Châteaudun, Vous dites que « l'offre de stationnement actuelle devrait être maintenue ou développée au maximum ». Ce n'est pas très « CEREMA friendly » et c'est contraire au PDU (plan de déplacement urbain) qui dit qu'il faut rééquilibrer l'espace public au profit des mobilités actives. Rue de Vaucouleurs, vous renoncez à planter des arbres au profit de places de stationnement. Ce n'est pas non plus très « CEREMA friendly ».*

*S'agissant des pistes cyclables, le CEREMA émet quelques recommandations : des pistes séparées de la chaussée et du trottoir par un élément physique, que la largeur des pistes réponde aux exigences des capacités de confort, la continuité des pistes cyclables. À mi-mandat, quelles pistes cyclables suivent ces recommandations ? À ma connaissance, il n'y en a pas eu beaucoup, hormis peut-être celles qui sont nées au début du mandat, pendant la période Covid, et qui étaient à l'initiative de votre prédécesseur Monsieur CARRÉ.*

*Concernant la politique en faveur des modes actifs, le CEREMA évoque quelques points : la limitation des déplacements en voiture dans le centre-ville, la limitation de la vitesse à 30 km/h, l'extension des zones piétonnes. Je vous renvoie à votre déclaration lors d'un conseil municipal récent ; sur les 30 km/h, on vous sentait assez peu réceptif au sujet. On voit qu'il y a un petit décalage avec les idées poussées par le CEREMA.*

*Le CEREMA prône également la réservation temporaire des rues aux modes actifs. On peut penser récemment aux Dimanches en douceur dont un certain nombre d'entre nous estiment que cela a été*

*une réussite. On n'a pas encore le bilan, mais j'imagine que cela ne saurait tarder. Si j'en crois la presse, le Dimanche en douceur ne devrait pas être reconduit. Je ne sais pas si c'est une annonce que vous pouvez confirmer ou infirmer. En tout cas, ce n'est pas non plus très CEREMA.*

*Pour finir, on pourrait parler de l'élargissement des cheminements piétons. Les Orléanais réunis en association se battent pour quelques centimètres de trottoir quand les requalifications à l'œuvre ne sont pas aux normes. Je pense à la rue Landreloup, qui a été refaite plusieurs fois. Elle était neuve, elle a été cassée et refaite avec des trottoirs moins larges. Ce n'est pas non plus très CEREMA ni plan de déplacements urbains.*

*Tous ces exemples questionnent la compatibilité de votre politique, Monsieur le Maire, avec les recommandations du CEREMA, dont j'espère néanmoins qu'elles puissent avoir une influence sur vos futures décisions.*

**M. le Maire** – *Je n'ai pas totalement compris le lien que vous faisiez avec la délibération de désignation d'un représentant au CEREMA, je vous prie de m'en excuser par avance.*

*Le CEREMA est un établissement public de l'État. Depuis la loi 3DS, il est rendu possible aux collectivités locales d'être membre du CEREMA. C'est ce que nous vous proposons, ce qui est intéressant et ce qui ne veut pas dire que nous adhérons à toutes les problématiques et toutes les propositions du CEREMA. Vous-mêmes, vous êtes tous membres du Conseil municipal et vous n'adhérez pas, me semble-t-il, à toutes les délibérations qui sont proposées au Conseil municipal. C'est exactement la même chose. Si vous votez cette délibération, nous sommes membres du CEREMA et nous pourrions échanger avec le CEREMA qui est un établissement intéressant et qui, sur certains sujets récents, nous a beaucoup aidés sur Orléans.*

*Je vous propose de ne pas rentrer dans tous les débats que vous avez énoncés, parce que nous sommes assez loin de la délibération n° 14.*

ADOPTE A L'UNANIMITE  
NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
OLIVIER GEFFROY

**M. le Maire** – *Nous félicitons M. GEFFROY et le remercions d'avoir accepté de nous représenter au sein du CEREMA.*

Séances
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 15

Questions des Orléanais.

**Mme LABADIE** – La première question concerne la ZAC Bourgogne.

« Bonjour, Monsieur le Maire. Habitant depuis plus de 15 ans dans le quartier Bourgogne, je passe quotidiennement devant la palissade de la ZAC Bourgogne, celle en face de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, en friche depuis un bon moment. Quelles sont les intentions de la mairie concernant cette portion de la ZAC ? Merci de votre réponse. »

**Mme MENIVARD** – Sur cette partie de la ZAC, un permis de construire est en cours pour un projet immobilier. Ce dernier doit comprendre une construction avec 14 logements, 4 locaux d'activité et un parking en rez-de-chaussée. La construction va viser une architecture classique avec une toiture de type mansart, un toit à double pente et des pans en bois en façade. Les travaux devraient débuter fin d'année 2023, début 2024.

Cette construction, de manière plus globale, s'inscrit dans une opération de restructuration du quartier Bourgogne Est qui est actuellement portée par la SEMDO, opérateur désigné par la Ville d'Orléans dans le cadre d'une concession d'aménagement. À ce sujet, un questionnaire va être adressé aux riverains de Bourgogne Est au cours du mois d'avril. Les travaux envisagés vont être menés dans l'esprit des précédents mandats, c'est-à-dire en concertation avec les riverains et en tenant compte des caractéristiques importantes inhérentes à chacun des quartiers et, dans ce cas précis, l'esprit village de centre-ville que le quartier Bourgogne Est veut garder. Ce questionnaire qui va être adressé aux riverains va nous permettre de faire une analyse fine de leurs attentes en matière d'aménagement de l'espace public, de gestion des mobilités et de rénovation de l'habitat. Cela nous permettra d'adapter au mieux les travaux que nous allons réaliser afin qu'ils répondent aux besoins des habitants de ce quartier.

Nous sommes très attentifs à l'amélioration du cadre de vie des Orléanais. On remarquera ce soir un nombre important de délibérations qui concernent les travaux de voirie, les requalifications de rue, les enfouissements des réseaux, la végétalisation. Ceci démontre que nous sommes très attentifs à l'embellissement de la ville d'Orléans.

**M. le Maire** – Si j'ai bien compris la question, c'était votre première partie de réponse, en face de la collégiale, sur une opération qui est bien préparée et qui va commencer en fin d'année ou au début de l'année prochaine. Cela devrait être une belle opération qui – cela justifie complètement la question qui est posée – va refermer cet espace quelque part éventré aux abords de la collégiale. Ce n'est pas très beau. L'opération est toute proche.

Merci pour cette réponse, Madame MENIVARD.

Madame LABADIE, il y a une deuxième question.

**Mme LABADIE** – « Chers élus, les automates du parking Châtelet ont été remis au goût du jour. Plus rapides, ils supportent le paiement sans contact, conservent les tickets lorsque nécessaire, et disposent d'un système de reconnaissance de plaque. Cela offre un gain de temps notable, et je vous remercie pour ce changement utile aux usagers et acteurs de l'hypercentre.

Cependant, je note que le tarif forfait soirée de ce parking, et semble-t-il de tous les parkings Orléans Gestion, est passé d'un plafond de 2 à 3 €, soit une augmentation significative de 50 %. Cette réfection ne semble pas justifier une telle augmentation tarifaire pour un parking ancien et amorti. Les raisons vous ayant poussés à mettre en place ce plafond avantageux il y a quelques années ne sont-elles plus d'actualité ou bien avez-vous d'autres projets qui justifieraient cet apport, comme une réfection du parking Saint-Paul qui, en désuétude notable, pourrait entacher l'image de notre belle ville ? »

**M. MARTIN** – Les réponses ont déjà été apportées au cours d'un Conseil métropolitain précédent, puisque la gestion des parkings, en vertu du transfert de la compétence mobilité, est maintenant une



compétence métropolitaine. Je suis néanmoins en mesure de vous apporter des précisions sur les évolutions tarifaires, comme cela avait été fait au cours de cette séance à laquelle je fais référence.

Les évolutions tarifaires ne peuvent se faire à l'heure qu'en fonction de paliers, par exemple de 0,5 € à 0,6 €. On ne peut pas faire des coupures plus courtes. C'est pour cela que, depuis l'année 2017, aucune augmentation n'avait été pratiquée. Si nous avions appliqué chaque année un indice proportionnel, nous aurions obtenu une évolution de 8,34 %. L'augmentation qui a été proposée avec effet de palier est de 5 %, pour une période de 2017 à 2022, et pour les années qui arrivent.

En ce qui concerne le tarif soirée, il est passé de 2 à 3 €. On peut dire que cela fait 50 %, mais c'est surtout par rapport à une amplitude horaire qui fait que, si chacun payait à l'heure, cela ferait 18 €. Il y a une amplitude horaire très importante, qui est même exceptionnelle et que tout le monde salue. Pour les soirées au parking, 3 €, c'est plus qu'abordable. C'est ce que l'on appelle le forfait soirée.

**M. le Maire** – C'est le forfait soirée sur plusieurs heures. Même s'il a augmenté de 2 à 3 €, c'est quand même un prix très faible pour la soirée entière.

Merci beaucoup pour ces questions qui permettent d'apporter des éléments. Je remercie les Orléanais qui ont posé ces questions ce soir encore.

Séances
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL, MME CORNAIRE

N° 16

Communication sur la politique du logement.

**Mme BARRUEL** – Avec Laurence CORNAIRE, nous allons vous présenter quelques éléments sur la priorité qui nous mène en matière de logement.

À Orléans, nous continuons à construire et à développer notre politique de logement parce que nous souhaitons accueillir de nouveaux habitants. Il faut que l'on réponde aux besoins des familles et à leur évolution. On est souvent en présence d'un parcours résidentiel des Orléanais avec ce que l'on appelle – un terme qui n'est pas très heureux – la décohabitation ou le desserrement des familles. Il faut également répondre aux attentes de l'ensemble des Orléanais, qu'ils soient en situation de handicap, seniors ou étudiants, puisque nous avons une politique de développement de l'enseignement supérieur importante.

Quelles sont nos cinq priorités pour le logement ?

La première chose est de construire en priorité sur des sites en reconversion, que ce soit des friches ou des immeubles, qui étaient souvent des immeubles de bureau et qui vont se reconvertir en immeubles de logement. Ensuite, il s'agit de respecter l'identité de nos quartiers anciens et, de façon générale, de nos quartiers. C'est également une politique en faveur du logement étudiant, du logement social. Il s'agit ensuite de travailler sur la réhabilitation de l'habitat dégradé.

Première priorité : construire sur des sites en reconversion. On a mis sur cette slide un certain nombre de points pour vous montrer sur quels îlots et quels bâtiments des projets ont été proposés. Je ne vais pas vous présenter ce que nous faisons au niveau de nos ZAC, mais des projets privés ; nous avons l'occasion de vous présenter les ZAC à d'autres moments.

Ce sont des projets qui sont situés sur l'ensemble d'Orléans, puisque vous avez des projets au Nord, à l'Ouest et au Sud. Je vais vous montrer un certain nombre d'images car je pense que c'est important de visualiser les choses.

Nous sommes dans une période de dynamisme. L'important est de répondre à l'offre. Nous avons programmé avec le privé une dynamique de construction pour éviter une crise du logement, pour contenir l'évolution des prix. Orléans est une ville attractive qui a vu, même si la période du Covid a été certainement importante pour cela, une augmentation régulière de ses habitants. Il faut continuer à construire, mais lutter contre l'étalement urbain, puisque cela nous est imposé de façon réglementaire. C'est également une priorité et une volonté que, depuis un certain nombre d'années, nous avons mises en place pour notre politique.

Pour nous conformer aux objectifs que nous nous sommes fixés au niveau du PLH et du PLUM, nous avons la volonté de voir arriver 500 logements neufs par an dans la ville, ce qui correspond à un tiers des 1 650 logements à l'échelle de la métropole.

J'ai mis quelques images pour visualiser les choses : un projet sur la friche Bricorama qui va être le futur projet de Kaufman & Broad ; l'îlot de Libération sur lequel il doit y avoir 465 logements, qui est une opération assez emblématique puisque l'on y verra à la fois du logement classique, du logement étudiant, du logement pour les seniors, des surfaces commerciales et une école supérieure, deux autres projets, un peu moins importants, un projet rue Xaintrailles et un projet de reconversion de l'immeuble de bureau le Masséna rue du Faubourg Saint-Jean.

2022 a été une année record. Nous avons traversé cette période Covid où les choses étaient au ralenti et il a fallu relancer les choses. Nous avons pu bénéficier du contrat de relance logement et percevoir une subvention de 800 000 €. Nous avons autorisé 1 100 logements neufs entre mi-2021 et mi-2022, en majorité sur des sites en mutation, puisque c'est l'une de nos priorités. Nous avons remis Kaufman & Broad, cette fois sur l'autre côté de l'opération. Il y a une opération du promoteur P2i sur l'avenue de la Mouillère, et une opération importante de réhabilitation de l'ancien site d'Orange à Saint-Marceau en logements étudiants.

Notre deuxième priorité est de préserver et de respecter l'identité de nos quartiers anciens et de nos quartiers orléanais en respectant leur identité et en travaillant impérativement sur la qualité. Il s'agit de travailler en partenariat avec les promoteurs et les architectes pour éviter des constructions qui ne s'intégreraient pas dans le quartier. On travaille selon la diversification des quartiers ; ce n'est pas tout à fait la même chose de travailler sur le quartier de La Source que de travailler dans le centre ancien d'Orléans ou dans nos faubourgs. Nous sommes extrêmement vigilants quant à la préservation de la qualité et au respect de l'architecture de nos quartiers.

C'est également lutter contre une pression foncière qui peut apparaître destructrice, éviter les pressions auprès des habitants, éviter de voir des maisons détruites par des projets immobiliers qui ne nous sembleraient pas qualitatifs ou pouvant s'intégrer de façon correcte dans notre ville. Nous refusons des opérations et nous favorisons des opérations de qualité avec la volonté de maintenir les familles au cœur de la ville. C'est pour cela que nous sommes aussi très attentifs à la typologie des logements qui nous sont présentés, parce que nous voulons absolument garder des familles en centre-ville. Pour attirer des familles, il faut des logements relativement importants, plutôt des T3 et des T4, et également des T5 et des T6 sur certaines opérations.

Comment travaillons-nous ? Les services de la Ville travaillent très en amont avec les porteurs de projets privés. Nous avons mis en place cette habitude de travailler sur les projets en amont pour éviter d'avoir des refus de permis de construire qui n'auraient pas été discutés auparavant. Nous demandons aussi, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des villes, que les promoteurs et leurs architectes viennent présenter aux riverains les projets qui sont relativement significatifs et qui vont avoir un impact dans le quartier. Nous sommes présents avec les services de la Ville, l'adjointe de quartier et moi en tant qu'adjointe de l'urbanisme, pour répondre aux questions. Nous disons bien à chaque fois que c'est une présentation d'un projet privé, mais il nous semble que c'est fondamental que les riverains soient informés.

On vous a mis une image d'un projet qui va voir le jour rue de Vauquois, sur une ancienne friche qui s'appelait la friche Molveaux, pour lequel on a eu une réunion publique dernièrement.

Il y a également la présentation, rue Porte Madeleine, d'une réhabilitation de bâtiments qui appartenaient à l'ancien hôpital d'Orléans, à savoir 5 maisons en centre-ville avec des duplex et 17 appartements.

On refuse certaines opérations parce qu'on estime qu'elles n'ont pas à voir le jour dans le quartier, qu'elles ne sont pas adaptées à ce que l'on souhaite. Cette opération avait été proposée avenue de La Mouillère, mais nous l'avons refusée. De la même façon, il y a une opération dans le quartier de l'Argonne, rue Paul Lemesle.

Notre troisième priorité est de favoriser le développement du logement étudiant, parce que 4 000 étudiants vont arriver dans le cœur de ville. Nous avons le développement de l'enseignement supérieur à travers des écoles, l'ISC qui est déjà arrivé et l'ESCP qui va arriver, le développement de la faculté de médecine. Nous savons qu'il nous faudra construire entre 1 600 et 1 800 nouveaux logements étudiants, que ce soit du logement étudiant dans le parc social à travers le CROUS et les bailleurs sociaux ou des logements avec des promoteurs privés.

Aujourd'hui, nous avons environ 1 000 logements étudiants qui sont autorisés ou en projet sur la ville. De la même façon, nous apportons une attention particulière à ce que ce soit de l'offre de logements étudiants, que ce ne soit pas une façon de détourner des projets d'investisseurs, avec la volonté de résidences gérées et de préférence en localisation centrale près du futur campus ou des campus, puisque des opérations sont prévues sur le secteur de La Source ou à Saint-Marceau, donc près du tramway, ainsi que près des services et de l'ensemble des transports en commun.

Quelques images : l'opération des Ombrages à La Source, l'opération de transformation du site Orange à Saint-Marceau, l'opération des cours des Lys, de Kaufman & Broad, avec 200 logements étudiants.

Notre quatrième priorité est le logement social. À travers le logement social, il s'agit de poursuivre les rénovations. Nous avons déjà eu des programmes ANRU 1, nous sommes dans l'ANRU 2 avec des opérations importantes et emblématiques, notamment à La Source la fameuse démolition de la dalle qui est en cours, de la T17 au mois d'octobre, avec la volonté de faire disparaître cette dalle minéralisée pour la remplacer par un jardin. Il y a également une opération de Valloire dans le quartier de l'Argonne, qui s'appelle naO, qui est en train de démarrer. C'est de l'accession à la propriété avec une végétalisation extrêmement importante. Je vous rappelle que nous avons, à Orléans, un taux SRU au-dessus des normes obligatoires, l'obligation légale étant de 20 %. Nous avons un objectif de continuer à réaliser du logement social et de la réhabilitation plutôt en faveur des étudiants, des seniors ou des personnes en situation de handicap.

*De la même façon, nous veillons à l'équilibre social des quartiers, notamment l'attribution de logement social, la localisation et la typologie des logements*

*Quelques chiffres : 2 122 logements sociaux ont été réhabilités dans la ville avec le soutien de la Métropole entre 2017 et 2022. Cela a généré plus de 35 millions d'euros de travaux, puisque quand on fait de la réhabilitation, ce sont des entreprises qui travaillent, de l'emploi et du dynamisme pour notre ville.*

*Je vous parlais des opérations ANRU à La Source et à l'Argonne, mais d'autres opérations d'initiative privée, notamment par la CDC Habitat, vont voir le jour. Je pense que vous situez l'îlot Bel Air, vers la rue Eugène Vignat, où une tour va être démolie et sur lequel on va voir une opération de qualité avec une accession à la propriété, la préservation et le développement de la végétalisation.*

*Avant de passer la parole à Laurence CORNAIRE, je présente deux opérations qui ont reçu des prix : une opération HLM Immobilière Centre Loire sur la ZAC Coligny, qui a reçu le prix de l'innovation technique, et une opération plus récente de réhabilitation d'un ancien immeuble des impôts, dans la rue des Maltotiers, pour des personnes isolées seniors.*

**Mme CORNAIRE** – *Le slide suivant concerne les projets de la SEM Les Résidences de l'Orléanais, un an après sa création. Les Résidences de l'Orléanais n'ont pas qu'une année, mais 100 ans, donc elles sont bien inscrites dans le patrimoine d'Orléans. Je remercie d'ailleurs les services de la Métropole parce que, dans le cadre de la loi ELAN, nous avons été fortement accompagnés sur ce dossier juridique très épineux pour transformer l'OPH les Résidences en SEM.*

*Les Résidences de l'Orléanais, ce sont 10 000 logements à Orléans, ce qui nous permet de loger 22 000 habitants, dont 75 % sont orléanais. La marque de fabrique ancienne des Résidences de l'Orléanais est bien inscrite dans le patrimoine orléanais. C'est aussi un plan de développement sur la métropole de 160 nouveaux logements par an. On avait été un peu ralenti par le Covid, mais l'on redémarre très notablement. Ce sont 190 nouveaux logements dans le cadre de l'ANRU, notamment des reconstructions qui vont se faire à l'Argonne et en partie pour les seniors. Je regarde Gauthier DABOUT parce qu'on travaille ensemble sur un projet et l'on voudrait qu'il sorte assez rapidement ; on aura 26 places pour des gens qui ont une toute petite retraite.*

*On a mis en place un plan stratégique de transition stratégique visant, pour chaque réhabilitation, à réduire de plus de 50 % la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. C'est vertueux pour la partie écologique, mais aussi pour nos locataires qui vont avoir des factures beaucoup moins importantes que jusqu'à présent. C'est nécessaire en ce moment.*

*Cela a un impact très important sur l'économie locale, puisqu'on injecte dans l'économie locale, rien qu'avec la SEM les Résidences de l'Orléanais, un acteur parmi tous les acteurs des logements sociaux, 40 millions d'euros, dont 92 % pour la Région, 86 % pour le Loiret et 68 % pour la Métropole. Actuellement, nous avons 178 marchés et travaux de chantier, et en totalité, 244 marchés en cours. Cela peut être du nettoyage, les parcs et jardins, etc. Cela prouve que nous sommes très vigilants sur la réhabilitation de notre patrimoine.*

**Mme BARRUEL** – *Agir sur le logement, c'est également agir sur l'habitat dégradé, donc réhabiliter l'habitat dégradé avec notre politique de ravalement de façades, et travailler sur la transition écologique des logements.*

*Dans l'habitat ancien, nous avons une opération emblématique de renouvellement urbain dans le quartier Carmes. Vous avez pu commencer à voir, notamment dans la rue Porte Saint-Jean, des réhabilitations d'immeubles qui étaient fortement dégradés. Agir sur le bâtiminaire permet aussi d'agir sur tout ce qui se passe dans la rue et d'éviter une paupérisation de nos rues. On a fait un état des lieux : il y a 3 400 logements sur cette partie, avec 577 immeubles, donc c'est relativement important, dont 1 300 logements en état moyen ou mauvais. On intervient sur l'extérieur du bâtiment, mais aussi sur l'intérieur, puisque l'intérêt est de rendre des logements qui redeviennent agréables à habiter pour accueillir une population qui souhaite rester en ville et habiter dans des logements qui restent à des niveaux locatifs relativement modestes.*

*Dans le quartier Carmes, nous continuons cette opération d'OPAH-RU. Sandrine MENIVARD a parlé du questionnaire qui va être distribué aux habitants du quartier. Nous voulons étendre l'extension de la rénovation du centre-ville au quartier est de Bourgogne, avec un certain nombre d'actions pour accélérer les ravalements de façade et définir un plan d'action global sur le bâtiment, mais aussi sur la circulation, le stationnement et les commerces. La première chose à faire est de repérer les habitations et les logements dégradés, car cela permet d'accélérer cette opération de rénovation. Un point important est d'améliorer la rénovation thermique en conciliant les contrats d'architecture. Dans le secteur de la rue de Bourgogne, nous avons dû faire face à des problèmes de cavité, donc ce sera*

aussi l'occasion de repérer les secteurs à risque de cavité. L'idée est de faire un traitement à l'îlot à ce moment.

Nous avons également une action sur la rénovation des copropriétés, qui sont souvent des passoires thermiques. Entre 2018 et 2022, 1 286 logements en copropriété ont été rénovés, accompagnés par l'ADIL et Orléans Métropole. Nous avons tenu le forum Ma Métro Rénov' à l'attention des copropriétaires et des copropriétés pour voir de quelle façon ils pouvaient bénéficier des aides. C'est pour cela que nous vous avons mis une photo d'une rénovation thermique sur le bâtiment des Roseraies dans le quartier de la Mouillère. Il y a 13 bâtiments avec 383 logements, donc cela a été une rénovation importante. Ces rénovations thermiques représentent 7 millions d'euros de travaux.

La campagne de ravalement fonctionne très bien depuis de nombreuses années, puisque nous distribuons environ 1 million d'euros par an de subvention pour aider les propriétaires à rénover leurs façades. L'idée serait de concilier la campagne de ravalement des façades et des opérations de rénovation thermique. Ce n'est pas simple. Nous avons mis en œuvre, au niveau de la Métropole, l'opération Ma Métro Rénov' et nous lançons un travail partenarial avec l'État, la DRAC et l'ABF pour voir de quelle façon on peut mettre en œuvre la rénovation énergétique notamment de notre bâti patrimonial. Je pense que cela a été reconnu de notoriété publique, nous avons embelli le centre ancien d'Orléans, nous continuons cette opération de réhabilitation des façades sur d'autres rues en dehors du centre ancien, et il va falloir réfléchir à la façon de garder cet embellissement de façade, mais avec cette obligation de rénovation thermique à laquelle nous devons faire face.

Les grands principes qui nous animent sont ce travail auprès des opérateurs, guider les choix énergétiques et les matériaux, ce qui nous permet de garder un embellissement de la ville, travailler sur la rénovation énergétique, imposer aux opérateurs la préservation des arbres et de la biodiversité, ce que nous faisons depuis 20 ans mais que nous avons encore amplifié, et travailler sur la résilience, car je vous rappelle que nous sommes au bord de notre beau fleuve de Loire.

**M. le Maire** – Merci, Madame BARRUEL et Madame CORNAIRE.

Y a-t-il des interventions ?

**M. GRAND** – Je vous remercie, Madame BARRUEL, pour cette présentation très complète sur les priorités que vous avez choisies pour ce qui est lié au logement dans notre collectivité. Les priorités que vous avez fixées sont celles que nous devons nous fixer collectivement. La seule chose est que cela pose un certain nombre de questions. En tout cas cela m'a donné envie d'avoir des réponses sur des sujets très précis comme celui des friches. Vous expliquez qu'il y a un objectif d'utiliser un maximum de friches pour reconstruire des logements. J'aimerais savoir quel est votre résultat dans ce cadre. Pouvez-vous nous dire si la proportion de friches par rapport à l'ensemble des constructions et des espaces qui étaient auparavant des espaces naturels alloués à d'autres activités... Quelle est la proportion de friches réutilisées ?

En ce qui concerne l'identité, un certain nombre de promoteurs ont des appétits importants, généralement à des endroits où il y a une maison, ou des lots sur lesquels il y a une maison et ils veulent pouvoir construire un bâtiment avec de nombreux logements pour rentabiliser leur investissement. J'aimerais avoir quelques informations rapides sur le nombre de projets de ce type qui sont déposés et ceux que vous pouvez refuser, c'est-à-dire avoir une proportion des refus par rapport à ceux qui pourraient être acceptés.

Pour ce qui est des logements insalubres, je suis très heureux de voir... Cela fait quelques années que j'interviens régulièrement, et nous intervenons, dans le cadre des ravalements de façade en expliquant que cela ne suffit pas et qu'il faut aller vers la rénovation énergétique des logements. Visiblement, c'est anticipé, donc ce n'est pas forcément une réponse à la minute, mais j'aimerais savoir quelles sont les solutions et quels sont les moyens pour arriver à cet objectif. Construire de nouveaux logements et en construire 500 par an, si cela se fait sur des friches, pourquoi pas, mais vous savez bien que la majorité des logements dans notre commune sont à réhabiliter, et non pas à détruire pour reconstruire ou obtenir de nouvelles constructions. Dans ce cadre, j'ai vu que pour les copropriétés, sur 7 millions d'euros, il y avait 200 000 € consacrés sous forme d'aides pour les rénovations énergétiques. J'aimerais avoir un montant plus global et plus ambitieux, parce que les montants alloués que je vois passer au fil des différents conseils municipaux me laissent penser que l'on est encore dans une proportion très faible par rapport au besoin. S'il y a une priorité à rajouter aux cinq que vous avez formulées, c'est l'accompagnement à la réhabilitation, qui est l'enjeu majeur pour notre collectivité pour les années à venir.

**Mme PICARD** – Je tiens à remercier Mme BARRUEL pour son exposé, ainsi que Mme CORNAIRE. C'était très clair.

Je voulais revenir sur les questions de logement étudiant. Nous avons créé l'Observatoire territorial du logement étudiant d'Orléans Métropole en 2021. Nous nous préparons à certains gros changements dans la ville, puisque le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous prédit plus de 4 % d'augmentation des effectifs étudiants pour 2026, ce qui porterait le nombre d'étudiants que nous aurions dans nos murs à 26 000. En 2020, nous étions à 22 000. Entre 2020 et aujourd'hui, nous avons eu un léger infléchissement, que nous pouvons sans doute attribuer au Covid. Environ 1 700 logements sont à créer d'ici 2026. Cela comprend l'ensemble des acteurs, que ce soit le CROUS, les foyers de jeunes travailleurs, les différents promoteurs qui nous démarchent et les bailleurs sociaux qui nous accompagnent dans cette dynamique.

Les services de l'urbanisme ont beaucoup de travail sur ce sujet, et je les remercie d'avoir conscience de cette demande et de la traiter avec beaucoup d'attention, parce que c'est assez rassurant quand on vient dans notre ville et que l'on sait que les services d'urbanisme sont vigilants à ce que les logements ne soient pas marchandés n'importe comment et que ce soit bien soumis à un encadrement.

**M. DABOUT** – Je me joins à ma collègue Madame PICARD pour saluer le travail de Madame BARRUEL et de Madame CORNAIRE pour cette présentation très enrichissante sur la situation du logement à Orléans.

Après les étudiants, je vous propose de passer à une autre catégorie : les seniors. C'est une situation qui concerne l'ensemble de la population. À titre d'illustration, l'hébergement est une préoccupation majeure des seniors, puisqu'une majorité des informations qui sont demandées par les seniors au Centre local d'information et de coordination ont trait au logement. Cela concerne les déménagements en raison du départ subit d'un conjoint, l'adaptation du logement ou le maintien à domicile auquel on répond par différents dispositifs.

Le logement est aussi une question qui concerne les personnes en situation de handicap et qui rentre dans la politique départementale d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la ville. C'est plutôt une bonne chose quand elle est bien accompagnée, et elle l'est par les Résidences de l'Orléanais qui mettent un effort considérable sur l'adaptation des logements et la mise en accessibilité de certains logements pour accueillir des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap.

Concernant le logement social, on a une paupérisation notamment de la population senior, puisque c'est une génération qui arrive à la retraite et, pour certains, qui n'aura connu que le RSA. Il faut donc trouver des solutions pour eux. La priorité qui est mise par la Ville d'Orléans et la Métropole sur le logement social dédié aux étudiants et aux seniors est une bonne chose, qu'elle soit dédiée aux seniors ou intergénérationnelle, comme de nombreux projets le préconisent et en font leur marque de fabrique. Nous avons de plus en plus d'acteurs extérieurs qui commencent à vouloir venir s'implanter sur le territoire pour développer ce nouveau type de logements intergénérationnels, même s'il y a des préférences pour les étudiants et pour les seniors.

Le logement social n'est pas une fin en soi. Je voudrais mettre l'accent sur le travail qui est effectué par le Centre communal d'action sociale au travers de nombre de nos dispositifs. On peut parler de l'Épicerie sociale et solidaire qui a notamment pour objectif d'accompagner les bénéficiaires dans la gestion budgétaire. Cet accompagnement budgétaire sert à certains qui ont un appartement dans le parc privé pour se maintenir dans le parc privé grâce à une aide sociale temporaire qui leur permet de passer un moment difficile lié à une facture d'électricité un peu trop importante en ce moment et d'avoir une gestion un peu plus rationnelle. J'en suis convaincu, le logement social n'est pas une fin en soi, et s'il y a des aides possibles et le CCAS en propose au travers de l'épicerie mais aussi des aides facultatives disponibles en cas de coup dur pour les ménages, cela permet aux personnes en difficulté temporaire de se maintenir et de ne pas engorger les logements sociaux qui peuvent être beaucoup demandés.

Le logement est une politique qui concerne tout le monde et qui est, à mon avis, très bien géré au niveau de l'urbanisme et des logements sociaux.

**Mme TRIPET** – Vous ne serez pas étonnés, je vais intervenir sur le logement social et je ne suis absolument pas d'accord avec les propos que vient de tenir Monsieur DABOUT sur le logement social. Dans une ville, on doit pouvoir accueillir tout le monde, du début de la vie jusqu'à la fin de la vie : des personnes qui ont des revenus, d'autres qui ont des revenus plus bas, qui peuvent être au RSA mais qui peuvent avoir travaillé toute leur vie et avoir été mal payées et se retrouver avec différentes lois... On parle de la retraite en ce moment. Ce sont des personnes qui arrivent à la retraite avec de toutes petites retraites, et pourtant, elles ont travaillé et n'ont pas été au RSA. Il faut que l'on fasse très attention à ce que l'on dit.

Quand je dis que tout le monde doit pouvoir être logé, ce sont autant les personnes âgées, les retraités, les jeunes, les personnes handicapées, toutes les familles. J'entends qu'il faut maintenir des

familles en centre-ville, je ne peux qu'être d'accord avec vous, mais quelles familles ? Quels vont être les prix pratiqués en centre-ville pour que les familles puissent s'y maintenir ? Le centre-ville, cela peut être une façon de se réapproprier la ville, mais aussi de ne pas avoir à faire de grands déplacements. Si l'on a les transports à côté et que l'on peut aller à son travail et faire ses démarches avec les transports en commun, cela peut être un plus.

J'en viens au logement social. J'entends qu'à Orléans, tous les ans, il y a 27 % de logements sociaux. Ce sont 27 % de logements sociaux habités ou 27 % de logements sociaux qui ont été construits et qui, pour certains, ne sont plus habités parce que les logements sont fermés. Le diable est dans les détails. Tous les ans, des appartements sont détruits. Normalement, la loi voudrait que, pour un appartement social détruit, un autre soit construit. Malheureusement, la loi ELAN est passée par-là et ce n'est plus que 0,80 % de reconstruit. Il n'empêche que, tous les ans, des appartements sont détruits et moins d'appartements sociaux sont reconstruits. Tous les projets qui nous ont été montrés, c'est du logement social qui va être détruit, et je parle de l'îlot Bel Air en particulier, puisque, malheureusement encore, ce sont des centaines de logements sociaux détruits, et à la place, il va y avoir du privé.

Cela me choque un peu d'entendre dire que tout va bien dans notre ville, qu'il y a 27 % de logements sociaux, alors que la réalité n'est pas celle-ci. Il y a beaucoup d'entretien et de rénovations à faire, et on ne peut pas prétendre que le logement social n'est pas la panacée ou que le logement privé est aussi bien, qu'on peut aller à l'épicerie sociale si l'on ne s'en sort pas dans le privé. L'encadrement des loyers ne se fait pas dans le logement privé, et ce n'est pas la même régulation des loyers. Il faut un peu qu'on l'ait en tête et se dire qu'il faut les deux aspects, du privé et du social, pas l'un par rapport à l'autre, mais avec un juste équilibre par rapport à une autre population. 21 % des Orléanais sont des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, et j'entends que, chaque année, il va y avoir 15 % de logement social reconstruit. Vous voyez la distorsion entre les deux. Je veux bien entendre qu'il y a 27 % de logements sociaux, mais sont-ils habités et habitables ?

J'ai du mal à entendre cela. Je crois qu'il faut que l'on apaise les choses. Il n'y a pas que du logement social dans les quartiers. Il faut que l'on puisse se dire qu'avoir du logement social, c'est aussi avoir du logement social de qualité. Vous le savez bien, il y a des niveaux de construction : le PLAI, qui est le logement très social, le PLUS... Je ne vais pas le redire, vous connaissez cela aussi bien que moi. Cela permet, même dans le logement social, d'avoir des personnes avec des revenus complètement différents et une certaine mixité. Ne nous interdisons pas cela, ne mettons pas face à face privé et social, mais faisons attention parce que nous avons une population qui ne va pas bien – c'est la crise. S'il vous plaît, ne prétendons pas que le privé est la clé de tout.

**M. CHAPUIS** – Je ne reviendrai pas sur le logement social parce que je ne retirerai pas un seul mot de ce qu'a dit ma collègue Dominique TRIPET.

Je reviendrai sur le contexte de cette présentation sur le logement, dont je vous remercie. Cependant, je trouve qu'elle est incomplète. On connaît tous des Orléanais ou des jeunes Orléanais qui peinent à trouver des petits logements, et je partage complètement le constat de besoin de logements adaptés à la demande d'aujourd'hui, ces logements qui vont être en tension avec l'arrivée des nouveaux étudiants, mais qui le sont déjà aujourd'hui. On aurait pu aussi avoir cette réflexion sur les petits logements à destination des étudiants et les logements du CROUS qui pourraient trouver des développements dans les logements à venir.

Aujourd'hui, on ne peut pas parler du logement sans parler du contexte. Les banques prêtent moins aux jeunes propriétaires. On sent de très grandes difficultés ; les taux d'intérêt ont augmenté et cela crée de la tension dans le marché immobilier dans toute la France. On est face à une situation assez complexe dans laquelle des familles plus ou moins jeunes qui souhaitent acquérir leur premier logement ou changer de logement se trouvent dans des difficultés d'accéder à des mécanismes de financement, souvent sur 20 ou 25 ans, pour certains jusqu'à 30 ans, pour pouvoir accéder à la propriété.

Les demandes ont également évolué. Certains modèles de production de logement qui se basaient sur des situations précédentes ont peu évolué. On entend tous autour de nous des gens qui ont besoin d'un extérieur, soit un balcon, soit un jardinet partagé avec différents copropriétaires. On sent que ce besoin d'extérieur, notamment suite au Covid, se généralise dans l'ensemble des demandes. Ce n'est pas propre à Orléans, mais c'est à intégrer dans les programmes, et je sais que cela a été intégré dans certains programmes, mais pas tous.

Le manque de cette présentation c'est la projection. On a eu la présentation des logements qui étaient dans les tuyaux et de ce qui allait arriver dans 4 ou 5 ans en réalisation. Il y a la projection des espaces à urbaniser et des espaces où les programmes ne sont pas encore complètement définis, mais l'on sait que dans cet espace, il y aura du logement à moyen/long terme. On peut parler du départ de la CARSAT, du site de Servier ou d'autres sites qui vont évoluer à moyen/long terme, et se

garder un temps dans la réflexion ou dans les mois à venir pour s'interroger sur les grands projets ou les petits projets dans nos quartiers qui vont arriver à moyen/long terme. On a eu une vision plutôt à court terme. Ce n'est pas un reproche, mais je pense que l'on a besoin, dans la présentation de l'année prochaine, d'avoir cette vision à un peu plus à long terme sur les espaces à urbaniser.

Un focus très rapide sur le projet Libération Bricorama. Il faut s'éviter le syndrome Coligny. On a peut-être eu un prix en 2018, mais la cité Coligny n'est pas l'espace le plus agréable à vivre d'Orléans, notamment l'espace urbanisé. C'est très minéral, avec très peu de commerces qui vivent difficilement. Il faudrait éviter de reproduire, sur le site Libération Bricorama, quelque chose qui ressemblerait à cela.

Je reviens sur un propos que j'ai déjà tenu dans cette assemblée pour voir si était traitée la gare internationale qui se trouve derrière, à propos de l'accès des bus, et savoir si, dans le projet qui est privé, la SEMDO traite la question de la gare internationale qui passe derrière et qui est une porte d'entrée d'un grand nombre de touristes, mais pas seulement.

On parle beaucoup de rénovation et de performance thermiques des bâtiments, mais l'on oublie parfois... Je le dis parce que des collectivités se sont saisies de cette question. Elles ont invité tous les bailleurs privés et certains publics à s'équiper de récupérateurs d'eau, de systèmes qui permettent d'économiser l'eau potable. Elles ne vont pas jusqu'à l'obligation, mais elles disent que si vous avez un extérieur, un jardin ou une gestion d'espaces verts, vous prévoyez automatiquement un récupérateur d'eau pour ne pas avoir à aller chercher de l'eau potable pour arroser le jardin. Cela pourrait apparaître comme anecdotique, mais je trouve que ce sont des choses qui doivent rentrer dans les mœurs. Dans Ma Métro Rénov', certes, il y a le dispositif d'accompagnement des particuliers pour avoir des collecteurs d'eau, mais je pense qu'il faut que cela aille un peu plus loin. Ma Métro Rénov' pourrait intégrer cette question de la gestion de l'eau de pluie, mais aussi de la consommation d'eau potable, et réfléchir à des choses innovantes sur ces questions.

J'espère que, l'année prochaine, on pourra avoir cette projection sur les espaces à urbaniser ou les potentiels de logements à créer dans les différents quartiers.

**M. CHANCERELLE** – Il ressort de cette exhaustive et très bonne présentation le principe qu'en matière d'urbanisme et de logement, l'équilibre est un fondamental : équilibre entre l'habitation neuve et la réhabilitation ; équilibre entre le logement particulier et le logement social, et Orléans fait des efforts depuis de nombreuses années pour maintenir à près de 30 % le nombre de logements sociaux en plein cœur de ville ; équilibre entre logements étudiants, seniors, primo-accédants, etc. Cela a pour vertu d'être un gage de proximité. Je suis marcelin, donc cela appelle ma fibre, mais quand je vois des logements étudiants qui vont se construire rue Eugène Turbat, je me dis que ce sont autant de commerces et de vie de quartier qui vont revoir le jour, ainsi qu'autant d'animations, notamment culturelles. Cet équilibre permet de retisser de la proximité et de recoudre la ville. Il n'y a pas que les mails, il y a aussi ces petits logements, ces petites actions du quotidien qui permettent de le faire.

Tout cela est fondamental dans un contexte de hausse des prix. On l'a vu encore ce matin dans la presse, le prix des logements a explosé, même si un tassement se dessine. On est encore face à des coûts parfois prohibitifs pour certaines populations, donc c'est extrêmement important de maintenir cet équilibre. C'est également l'urgence climatique.

Je voulais saluer l'initiative de Ma Métro Rénov', sans forcément taper sur l'État, mais mettre en comparaison le dispositif Ma Métro Rénov' avec le dispositif national MaPrimeRénov'. Quand on fait une action à l'échelle locale, Ma Métro Rénov' fonctionne, c'est tout de suite efficace. C'est un guichet unique, une boîte à outils, des interlocuteurs identifiés, alors que le dispositif MaPrimeRénov', côté étatique, bafouille et fonctionne très mal. Il y a beaucoup de dysfonctionnements qui mettent à mal les particuliers et les collectivités.

Je terminerai en disant que le logement et l'urbanisme ont un enjeu extrêmement fort d'attractivité pour la ville, parce que contenir des prix, éviter le mitage, maintenir le bien-être que l'on connaît à Orléans, c'est aussi maintenir notre attractivité et la mixité d'une population à la fois nouvelle et ancienne.

**Mme KOUNOWSKI** – Je vais intervenir rapidement pour compléter les propos qui ont été tenus.

Le logement, c'est l'avenir d'une ville, c'est attirer de nouveaux habitants. C'est très important, mais il faut que ce soit vu dans la globalité de l'aménagement d'un territoire. Je rejoins les propos que Baptiste CHAUPUIS a tenus par rapport à une vision plus globale de la façon dont on aménage un territoire dans notre ville.

Je voudrais demander à Madame BARRUEL combien de logements 2 pièces et 4 à 5 pièces sont prévus, puisqu'à un moment, beaucoup de logements 3 pièces ont été construits, mais il y a une demande très importante de logements plus petits. On a parlé des étudiants et des seniors, mais je



voudrais aussi parler, notamment dans le logement social, des femmes qui se retrouvent seules suite à un divorce et autres, et qui ont de très petites retraites. Il existe un besoin de logements plus petits qui soient adaptés à ces nouvelles populations qui arrivent, puisqu'une population dans une ville évolue.

Je voudrais aussi reprendre le point sur les reconversions de friches ou de parcelles qui changent de fonction. Je suis déjà intervenue sur cet élément, notamment à la Métropole, et je réitère mon propos. Vous parlez de l'exemple des Ombrages à La Source. On a un ancien bâtiment qui est reconverti en logement étudiant, c'est très bien pour mixer la population. En revanche, tout ce qui entoure ce bâtiment était boisé, et on voit que le reste du terrain a été donné à des promoteurs qui vont créer beaucoup de parcelles, et qui dit parcelle, dit maison, et cela va être à l'origine d'un déboisement. Il est important d'équilibrer les constructions, même s'il faut densifier la ville. Préservons nos espaces boisés, puisqu'on sait que quand on est dans un endroit boisé, les écarts de température sont beaucoup plus importants, il fait beaucoup plus frais. Il y a parfois des différences de 2 à 8 degrés par rapport à un espace complètement minéral. C'est très important d'en tenir compte dans l'évolution du logement.

L'ANRU, c'est très bien, parce que cela permet la diversification de l'habitat dans nos quartiers. Je reviendrai aussi sur la problématique des copropriétés. Jean-Philippe GRAND en a parlé. Je pense qu'il faut accompagner la rénovation énergétique des copropriétés, parce que beaucoup de copropriétés ont été construites dans les années 70-80, qui sont des passoires thermiques. La prise de décision dans une copropriété est souvent difficile quand on veut faire un chantier de rénovation énergétique. Il faut mettre les moyens, peut-être encore plus importants, sur l'accompagnement de ces copropriétés pour qu'elles prennent les décisions importantes pour leur avenir.

**M. MONTILLOT** – La qualité de la présentation qui a été faite par Béatrice BARRUEL et Laurence CORNAIRE est à saluer parce que la synthèse et la qualité des présentations étaient de très grande qualité. Merci aux services qui les ont aidées sur ce sujet.

Deux remarques, l'une sur le logement étudiant et l'autre sur le logement social. Je complète ce que disait Fanny PICARD concernant l'évolution du nombre d'étudiants entre 2020 et 2026. À Orléans, entre 2017 et 2026, ce sont près de 10 000 étudiants supplémentaires, c'est-à-dire plus de 50 % d'étudiants supplémentaires. Nous étions à environ 17 000 étudiants en 2017 et nous allons penser à 27 000 en 2026-2027, ce qui est considérable. On est la seule ville de France, avec La Rochelle, à avoir une hausse en pourcentage d'étudiants aussi forte, mais en valeur absolue, c'est la ville qui a la plus forte hausse. Il faut saluer, au-delà du logement, la dynamique de notre territoire pour fixer la jeunesse à Orléans, pour qu'elle ne s'évapore pas vers la région parisienne et d'autres métropoles. Les mesures qui sont prises pour construire ces 1 600 à 1 800 logements étudiants d'ici 2026-2027 sont indispensables. Tout cela a été tracé par TOPOS, notre agence d'urbanisme.

Je voudrais dire deux choses par rapport à certaines remarques qui ont été faites par Monsieur CHAPUIS. Pour que le CROUS puisse construire, encore faut-il qu'il le veuille ou qu'il le puisse. Ce matin, dans cette enceinte, nous avons réussi à terminer le tour de table avec la présentation et l'aide du recteur sur les 140 logements dont on a parlé concernant le site de l'hôpital Porte Madeleine, mais je rappelle que le CROUS devait également transformer le siège social de Saint-Marceau en logements dédiés aux étudiants, mais malheureusement, il a décidé de ne pas le faire. Souhaiter est une chose, pouvoir en est une autre. Pour l'instant, c'est le CROUS qui montre quelques limites, même si l'on est tous heureux que l'opération sur HPM puisse se faire, avec l'aide de la Métropole sur les questions de charge foncière.

Au-delà de ce qui a été présenté par Béatrice BARRUEL, on travaille sur d'autres projets avec la Métropole, sur lesquels il y a déjà eu des échanges avec les maires de la Métropole en Conférence des maires. Je pense au projet WeForm à Saint-Marceau, avec 150 à 200 logements étudiants supplémentaires, ou d'autres projets du côté du Faubourg Saint-Jean. Tout cela est bien pris en compte. Ce soir, il y avait une présentation, mais ce n'est pas la présentation sur les 6 ans à venir. Tout cela va arriver très vite.

La deuxième chose concerne le logement social. J'ai été un peu sidéré, pour ne pas dire plus, par l'intervention de Madame TRIPET au moins sur un sujet. Il ne me semble pas que vous soyez arrivée à Orléans il y a 6 mois ou an, je pense que vous êtes là depuis quelques décennies, donc vous avez suivi l'évolution du logement social à Orléans. Dire qu'il nous faudrait des logements habités ou habitables, quand on sait d'où l'on vient, je trouve cela surréaliste. Je rappelle qu'il y a une vingtaine d'années, on avait 15 % de vacances sur le patrimoine des RDO, sans compter les autres bailleurs sociaux. On parle des Résidences de l'Orléanais, ce qui est logique parce que Béatrice BARRUEL évoque cela en tant que présidente, mais je rappelle qu'il y a d'autres bailleurs sociaux sur le territoire d'Orléans. Il y avait donc 15 % de vacance pour deux raisons : à cause de l'insalubrité des logements et l'insécurité criante dans les quartiers en question. Aujourd'hui, il n'y a quasiment pas de vacance, à

*l'exception des logements qui sont démolis. La T17 à La Source, tout le monde sait bien qu'elle ne va pas implorer avec les habitants à l'intérieur. Pour la SNI rue Eugène Vignat, qui est un bailleur social, c'est exactement la même chose.*

*En revanche, il y a des constructions nouvelles. Tout cela est au profit de la dignité des habitants. Aujourd'hui, ils ne vivent pas du tout dans les appartements que nous avons connus il y a une vingtaine d'années. C'est très clair, cela n'a rien à voir. La situation grâce à la CGLS et aux aides financières, pendant de nombreuses années, a permis de remettre à flot tout cela. Laurence CORNAIRE a évoqué 40 millions d'euros ; on imagine ce que cela représente en investissement sur le patrimoine social uniquement des RDO, mais vous imaginez quand vous rajoutez Valloire Habitat, 3F, Immobilière Val-de-Loire, Logem Loiret, etc. Je crois donc qu'il faut raison garder.*

*Une autre chose importante est la mixité sociale et la mixité de l'habitat. Avec les programmes ANRU, notamment dans le quartier de La Source, on a travaillé sur cette mixité de l'habitat, et c'est encore le cas aujourd'hui avec le programme ANRU du côté de l'Argonne. Je rappelle qu'à l'inverse, nous avons transformé des logements privés dans le quartier du centre-ville qui sont aujourd'hui des logements d'habitat social, que ce soit d'ailleurs par les Résidences de l'Orléanais, par Valloire ou 3F. C'est à mettre en lumière par rapport à ce qui a été dit sur les logements habités ou habitables. Quels sont les logements qui ne seraient pas habitables ? Les quelques rares logements qui ne le seraient pas, et c'est le cas de la T17, vont être démolis pour construire autre chose de qualité, y compris sociale. C'est la même pour la SNI dans le secteur du carrefour Monseigneur Riobé et Eugène Vignat.*

**M. MARTIN** – *Il faut saluer la formidable attractivité de notre ville. L'attractivité en matière foncière ne se décrète pas aujourd'hui simplement pour demain. Si la ville est attractive aujourd'hui, c'est parce qu'un travail fondamental a été fait pour l'embellissement, pour l'accueil des jeunes, pour les étudiants. Cette dynamique qui a été lancée depuis plusieurs années et qui se poursuit chaque année est porteuse d'éléments de construction. Je préside la Commission communale des impôts directs, et à cette occasion, je vois les logements que l'on met en fiscalité. Cela me plaît bien, me direz-vous, parce que c'est de la taxe foncière qui rentre, mais pas seulement. J'essaie d'avoir une vision économique, sociale. Madame KOUNOWSKI dit qu'il faut des petits logements, elle a raison de dire cela, mais nous avons mis en fiscalité, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, presque 400 logements. C'est énorme ! En sortie de crise ! Sur ces 400 logements, plus de la moitié était entre 50 et 60 m<sup>2</sup>, ce que j'ai trouvé assez adapté à la question que vous posez des situations monoparentales, etc.*

*Je pense que tout cela est pris en compte pour avoir cette politique dynamique et adaptée à un territoire qui bouge. Il faut savoir que nous avons 57 000 habitations principales à Orléans. Lorsque nous ajoutons 400 logements, nous avons un indice très dynamique, puisque cela veut dire que sur un mandat, le patrimoine foncier de la ville d'Orléans progresserait de plus de 3 %. C'est énorme. C'est salué et c'est reconnu, beaucoup de villes nous envient à ce titre. Lorsque vous parlez avec les promoteurs ou avec les entreprises, hier encore avec des entreprises du bâtiment, elles ont beaucoup de travail. L'économie est dynamique. Les promoteurs qui cherchent en permanence des projets nouveaux, et c'est leur travail, trouvent satisfaction pour faire des projets, souvent intermédiaires ; ce ne sont pas de grands ensembles. On a vu beaucoup, à la Commission communale des impôts directs, des opérations de 10, 20, 30, 40 ou 50. Ce soir, on a présenté de plus gros projets, mais cela va s'étaler sur combien de temps, Madame BARRUEL ?*

**Mme BARRUEL** – 10 ans.

**M. MARTIN** – *En moyenne, sur ces opérations, il va sortir entre 30 et 50 logements.*

*Concernant le logement social, la politique de l'ANRU que nous avons menée depuis 20 ans au niveau de la Ville d'Orléans, accompagnée par la Métropole et par l'État, est exceptionnelle : plus de 100 M€ sur La Source. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. Le nombre de logements qui ont été complètement restructurés... Madame TRIPET, cela vous gêne que l'on dise cela, mais c'est la vérité. En ce moment, l'ANRU, c'est 70 millions d'euros pour le quartier de l'Argonne. C'est aussi la politique métropolitaine. Je pense que la Ville d'Orléans fait plus que son devoir.*

**Mme BARRUEL** – *Jean-Philippe GRAND, vous nous interrogez sur la proportion entre les réhabilitations des friches et d'autres opérations. Ce serait certainement intéressant, mais je pense que sur l'ensemble des projets que l'on vous a présentés, il y a une énorme proportion de reconversions de friches et de réhabilitations de bâtiments ruraux qui sont plutôt sur les plus grandes opérations, entre les opérations Libération, Bel Air, Masséna, ce qui va se passer sur le site Enedis. Je pense que la proportion serait intéressante.*

*Concernant le nombre de logements refusés, il faudrait que l'on fasse le compte, je ne peux pas vous le dire aujourd'hui. Nous sommes extrêmement vigilants à ce que l'équilibre existe entre la construction de logements, la réhabilitation et la qualité des logements.*

Madame TRIPET, je crois que l'on vous a répondu sur le logement social, et je laisserai Laurence CORNAIRE le faire.

Monsieur CHAPUIS, concernant la projection, peut-être qu'il nous manquait une présentation sur d'autres sites sur lesquels nous sommes en train de travailler. Nous en avons cité quelques-uns : la CARSAT, Servier, le projet WeForm. Comme le disait Michel MARTIN, nous avons encore beaucoup de projets pour notre ville.

Madame KOUNOWSKI, je me doutais bien que vous alliez me parler des Ombrages. On a répondu sur les petits logements. C'est ce que je disais dans la présentation, une politique de logement dans une ville, c'est un équilibre entre des petits logements de plus gros logements.

En ce qui concerne les Ombrages, sur l'opération des maisons, il y a une vigilance extrême sur le fait de ne pas détruire la végétalisation qui est sur ce site. En tout cas, une étude phytosanitaire est faite pour l'abattage de chaque arbre et nous sommes très vigilants à ce que le promoteur respecte ses engagements.

**Mme CORNAIRE** – Aucun bailleur social n'a intérêt à avoir de la vacance parce qu'il faut qu'il rentre ses loyers. La vacance des résidences était de 13,55 % en 2005 et de 3,54 % fin 2022. Un énorme travail est fait sur la vacance, en sachant que les appartements démolis sont comptabilisés. Vous avez dit qu'il y avait des appartements fermés, mais je vous dis non. Il y a un travail énorme sur les appartements et l'on arrive à 3,54 % de vacance, donc on ne peut pas dire qu'il y a des appartements fermés.

D'autre part, je vous engage à assister aux commissions d'attribution des logements. Des administrateurs des Résidences de l'Orléanais viennent tous les mardis et constatent ce qui se passe au moment des commissions d'attribution des logements. Je crois que vous en faites partie ou en avez fait partie, Madame TRIPET, donc vous voyez comment on gère la demande de logement, combien de logements sont proposés et combien de logements ne sont pas pris par les demandeurs.

La part belle est quand même faite au logement social, et je remercie la municipalité en tant que présidente des Résidences de l'Orléanais, car des choses sont faites pour les locataires. La dernière en date, c'est que nous avons voté, aux Résidences de l'Orléanais – merci aux administratrices qui sont là –, une non-augmentation des loyers pour tous les gens qui sont dans les Résidences de l'Orléanais et qui risquaient de basculer sous le seuil de pauvreté. Juridiquement, nous avons pu nous en dédouaner. Nous sommes le seul bailleur social à avoir appliqué ce tarif social et nous en sommes très fiers. Cette année, l'indice était demandé à 3,6. Il y a effectivement une augmentation de 3,6 pour une partie des locataires, mais pour tous ceux qui risquaient de basculer en dessous du seuil de pauvreté, les Résidences de l'Orléanais n'ont pas augmenté le loyer. C'est assez particulier, Madame TRIPET, parce que les administratrices – je dis « administratrices » parce que ce sont des femmes qui sont au conseil d'administration – ont voté pour, et les deux seuls administrateurs qui n'ont pas voulu voter pour un loyer social, c'est un administrateur de Saint-Jean-de-la-Ruelle et un de Saran. À Orléans, nous sommes extrêmement vigilants sur le montant des loyers et sur le bien-être de nos locataires dans nos résidences.

**M. le Maire** – Merci pour cette présentation et ce débat qui touche à une politique majeure. Si je devais la qualifier en deux mots, je dirais dynamisme et qualité : le dynamisme au travers de ce qui a été présenté, c'est-à-dire une relance de la construction de logements et une réhabilitation massive du logement, après la période Covid qui a créé une véritable dépression. Vous le voyez dans un seul chiffre : plus de 1 200 logements validés en 2022, ce qui montre ce dynamisme et cette relance qui étaient nécessaires.

La qualité est également le maître mot, dans les constructions neuves où l'on est extrêmement exigeant pour la délivrance des permis de construire, et il nous arrive régulièrement d'en refuser et parfois plusieurs fois, parce que l'on considère que la qualité n'est pas au rendez-vous. Je parlerais également de qualité dans toute cette politique de rénovation et réhabilitation, sur l'ensemble du logement, dont le logement social. Je peux vous emmener faire un tour dans le centre-ville et dans le centre ancien et je vous mets au défi de me dire quels sont les logements sociaux, sauf si vous le savez ou si vous avez trouvé la petite plaque les Résidences de l'Orléanais. À moins que vous ne les connaissiez, vous ne les trouverez pas. Je pense que cette exigence de qualité honore notre Conseil municipal. Cela fait deux décennies que cette politique est conduite. Elle est cohérente, elle s'inscrit dans la durée, et c'est pour cela, comme toutes les politiques, qu'elle réussit.

Quant aux Résidences de l'Orléanais, anciennement l'Office HLM d'Orléans, j'ai tout de même en souvenir l'état social et financier dans lequel nous l'avons trouvé, puisqu'il était en cessation de paiements à l'époque et qu'il a fallu monter des procédures nationales pour éviter qu'il soit en « faillite ». Depuis lors, on voit les milliers de logements qui ont été restaurés et réhabilités, le retour à l'équilibre financier, dans le respect des locataires, c'est-à-dire dans une très grande qualité de ce qui

*est proposé. On se souvient de certaines parties de quartiers au sud, au nord ou ailleurs, de la ville d'Orléans avec des logements qui étaient pourris – il n'y a pas d'autre mot – et qui sont résidentiels aujourd'hui. Il en reste à faire, on en a toujours à faire, donc on continue. Ce que je trouvais satisfaisant dans la logique du dynamisme d'Orléans, c'est que beaucoup de beaux projets sont proposés. Quand je dis dynamisme et qualité, c'est qualité sur les logements eux-mêmes, mais aussi sur l'environnement immédiat des logements. Nous faisons en sorte de développer, et c'est un équilibre à trouver en permanence, la fameuse ville-jardin en même temps que nous pouvons développer la ville et accueillir celles et ceux qui veulent venir s'y loger.*

*Je remercie très sincèrement, au-delà de tous les élus qui depuis 20 ans ont porté cette politique, et ils se sont succédé les uns et les autres pour faire ces résultats et ce que je considère être une réussite, M. le directeur général des services, les services de la Ville d'Orléans et de la Métropole au travers de M. le directeur de l'urbanisme Cyril REVAUD, au travers de Mme la cheffe du service logement Ophélie GUINARD. Merci à tous les deux et à vos équipes parce que c'est un formidable travail qui est fait depuis tout ce temps et qui continue au quotidien. Un grand merci à vous tous.*

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-017 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Prendre acte du bilan de la concertation préalable.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 04 avril 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 17                            Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Prendre acte du bilan de la concertation préalable.

Par délibération du 22 septembre 2022, le Conseil Métropolitain a approuvé les modalités de la concertation préalable, en application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, en vue de requalifier, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, les boulevards historiques situés sur la commune d'Orléans. Cette délibération précisait que la concertation était organisée pour informer le public sur le projet et recueillir les besoins des usagers et des habitants afin d'alimenter les urbanistes et paysagistes amenés à proposer un projet en 2023.

La commune d'Orléans, par la présente délibération, propose de prendre acte des conclusions de cette concertation.

Pour rappel, la concertation s'est tenue du 7 novembre au 22 décembre 2022. Le public a pu s'informer sur le projet via le dossier de concertation et sa synthèse mis à disposition en version papier au Centre Municipal et dans les mairies de proximité (ainsi que dans l'ensemble des 21 autres communes), et en version numérique sur le site internet de la Métropole, via une page internet dédiée. Les habitants ont pu être informés par voie de presse et via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram). Les orléanais ont pu prendre connaissance du déroulement de la concertation dans le cadre de la publication de « l'Orléans mag » et lors des forums de quartier organisés à l'automne 2022.

Les participants se sont exprimés à l'occasion de 8 rencontres publiques (permanences, forum d'ouverture, ateliers, webinaires) et *via* les outils de participation écrite mis à leur disposition (en ligne et en papier).

- Le forum d'ouverture organisé le 16 novembre a réuni environ 80 personnes.
- Deux ateliers de concertation d'une quinzaine de participants chacun ont été organisés, le 25 novembre et le 3 décembre, précédés d'une visite d'une partie des mails. Ces ateliers ont permis aux participants d'échanger sur l'état actuel des mails, et de proposer, en sous-groupe, des usages, principes d'aménagement et autres idées pour nourrir le projet.
- Deux réunions publiques en ligne sous format webinaires ont été organisées les 28 novembre et 13 décembre et ont permis d'échanger avec une vingtaine de personnes au total.
- Trois permanences ont été organisées en mairie d'Orléans le 17 novembre de 14h à 16h30, le 23 novembre de 11h30 à 14h et le 12 décembre de 14h à 16h30. Elles ont permis d'échanger avec 18 personnes.

Au total, 304 contributions ont été recueillies, lors des rencontres publiques (194 contributions) et *via* les autres modalités de participation (110 contributions).

Les habitants de la métropole ont pu s'exprimer par écrit à travers un questionnaire mis en ligne sur la plateforme « Participons ! » d'Orléans Métropole. Au total, il a permis de recueillir 92 contributions au cours de la concertation.

- Des registres papiers ont été mis à disposition du public accompagné du dossier de concertation dans les mairies de la métropole et les mairies de proximité de la ville d'Orléans. Ils ont recueillis 8 contributions, dont 6 à Orléans.
- Lors des rencontres publiques, les questionnaires papiers mis à la disposition ont recueilli 2 contributions.
- Pour finir, 7 courriers et 1 délibération ont été envoyés à Orléans Métropole au cours de la concertation.

Il ressort de cette concertation un sujet dominant : celui de la mobilité avec les enjeux de circulation automobile, de disponibilité du stationnement et du développement des mobilités actives et des transports en commun ; il constitue le thème principal de près d'une contribution sur deux (47%).

Le développement des usages sur les mails, leur intégration au tissu urbain et l'évolution du cadre de vie sont le second thème le plus abordé, évoqué dans 75 contributions (24%).

Les enjeux environnementaux et de biodiversité, liés à la thématique du retour de la nature en ville, ont été l'objet de plus de 50 contributions (18%). Dans la lignée des assises de la transition tenues à Orléans à l'été dernier, de nombreux avis rejoignent les intentions de liaison verte et les plantations d'arbres envisagées dans le projet, permettant à la fois d'améliorer la qualité de vie et le paysage et de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Enfin, les enjeux relatifs à la mise en œuvre du projet (organisation des travaux, poursuite de la concertation, calendrier) et les contributions relatives à la dimension patrimoniale et historique des mails ont représenté respectivement 8 et 2% des contributions exprimées.

De nombreuses contributions portent sur l'opportunité du projet et la majorité des participants estiment que les mails sont un espace urbain peu agréable à arpenter, dangereux à franchir à pied ou à vélo et très /trop, fortement marqués par les infrastructures routières.

La majorité des participants estiment ainsi que la transformation des mails est souhaitable. Les principaux arguments opposés par certains participants réservés sur le projet sont le coût du projet et le souhait de maintenir les capacités circulatoires des mails pour Orléans et la Métropole.

Quelques participants estiment que la concertation arrive trop tôt et qu'en l'absence d'études complètes, il est difficile de se positionner sur le projet. Plusieurs participants s'interrogent sur les prochaines étapes du projet et les occasions pour le public de s'exprimer. Il a pu être rappelé à ce titre lors de divers échanges, la vocation particulière de la concertation préalable.

Enfin, certaines questions et inquiétudes émergent d'ores et déjà sur l'organisation des travaux, prévus à partir de fin 2024, et en particulier sur la gestion de la circulation (voitures et transports en commun) et du stationnement pendant les travaux.

Orléans métropole dans sa délibération du 6 avril 2023 rappelle notamment les éléments suivants :

- Les études métropolitaines sur la hiérarchisation du réseau viaire et les plans de circulation communaux qui en découlent sont réalisés en tenant compte du projet des mails et des autres infrastructures.
- La création ou l'optimisation des parkings relais, l'optimisation du réseau de transports collectifs et la maîtrise recherchée des flux de transit participent à la volonté d'apaiser les mails tout en permettant aux usagers d'atteindre leur destination.
- Ce projet par la végétalisation en lieu et place des ouvrages démolis s'inscrit dans les objectifs de réduction des îlots de chaleur, vise à développer une biodiversité aujourd'hui peu présente et affirme sa volonté de tendre vers le Zéro carbone, tout en contribuant à l'embellissement du cœur de la Métropole.
- Le stationnement supprimé en surface sera compensé par la création de deux parcs de stationnements souterrains, dont celui situé au niveau du boulevard Jean Jaurès prévu dans la 1<sup>ère</sup> phase du projet. Les conditions de stationnement facilités et accessibles pour les résidents, les personnes âgées ou à mobilité réduite seront prise en compte.

Le bilan détaillé de la concertation sera disponible sur le site internet d'Orléans Métropole pendant 1 mois minimum.

La concertation se poursuivra durant l'année 2023 au fur et à mesure de l'avancement des études de conception.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 22 septembre 2022 du Conseil Métropolitain approuvant les modalités de la concertation préalable,

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan de la concertation préalable à la requalification des boulevards historiques d'Orléans tel qu'approuvé par le conseil Métropolitain du 6 avril 2023 et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération,

**M. CHAPUIS** – *Je ne veux pas refaire le débat du Conseil de Métropole, mais j'avais gardé une partie de mes arguments pour le Conseil municipal voyant le sujet arriver. Il y a un certain consensus autour de ce projet de requalification, mais un certain nombre de questions ont été posées durant cette concertation, et j'y reviendrai à la fin de mon propos.*

*On peut s'interroger sur le préchiffrage. Certains parlaient du syndrome CO'Met en Conseil de Métropole. On a un préprojet qui mériterait d'être affiné dans son chiffrage, et je pense que c'est le travail qui va être mis en place par la suite. On sera assez attentif, et vous le serez aussi, au fait d'avoir des allers-retours avec les porteurs du projet pour que l'on puisse avoir les évolutions de ce chiffrage.*

*Ce projet est historique, emblématique, structurant pour la ville d'Orléans et sa métropole, et va nécessiter de s'interroger sur la traversée d'Orléans et les différents flux. On a une partie de la réponse avec le traitement des mails, mais l'on n'a pas forcément cette vision d'ensemble, et j'espère que ce sera étudié par la suite, des reports de circulation. L'objectif de ce projet est de limiter le nombre de voitures sur cet axe et peut-être de faire reporter les voitures qui ne font que traverser la ville sur d'autres axes. La question de l'autoroute a notamment été évoquée en Conseil de Métropole.*

*Quand on a ce projet en tête, il ne faut pas se limiter à ce périmètre de proximité, mais il faut une appréhension sur les flux de circulation et sur les traversées inutiles – ce n'est pas inutile pour les personnes qui traversent – pour Orléans, où les gens ne font que du Nord/Sud et n'ont pas une obligation à passer sur cet axe structurant.*

*Le cœur de mon propos concerne plutôt la question de la concertation préalable. On prend acte de cette concertation, on peut toujours faire plus et s'interroger, mais l'on va rentrer dans une deuxième phase du projet. J'ai des propositions concrètes à vous soumettre au délibératif du Conseil : pour un projet historique, il faut une concertation exceptionnelle et historique. On ne peut pas se dire que l'on a fait une concertation préalable, que l'on donne les clés du camion aux porteurs de projet et aux opérateurs et que l'on se retrouvera pour faire le bilan une fois qu'il sera réalisé. Je pense que l'on a des outils et que l'on doit mettre en place des dispositifs qui associent les riverains et les futurs usagers de ces axes et faire confiance à l'intelligence collective autour de ce projet. Je le dis de manière très sincère, je pense que l'on a besoin de réserver un espace, soit à la mairie de proximité, soit à la mairie d'Orléans, y compris sur Internet, qui permet de suivre le projet, mais également de solliciter l'avis régulièrement sur des points d'arbitrages qui pourraient être soumis à la concertation publique. Certaines collectivités font le choix de présenter trois projets d'aménagement différents et de solliciter une votation citoyenne autour de ces projets d'aménagement. C'est une proposition et je ne sais pas si c'est celle-ci qu'il faut retenir, mais je pense qu'il faut s'interroger.*

*C'est un projet très structurant et l'on a besoin de susciter l'adhésion derrière ce projet. Cela pose énormément de questions sur la gestion du chantier, sur les traversantes, sur les reports de circulation dans certaines rues, etc. Je pense qu'en associant les Orléanaises et les Orléanais, les usagers et les riverains, à toutes les étapes du projet, et en ayant une sorte de fil rouge qui permet de faire des allers-retours et de prendre un moment, peut-être dans 6 mois, une fois que l'opérateur aura travaillé sur une copie en disant « aujourd'hui, on a trois options, on met le parking là ou là, on peut positionner la circulation »... Faire confiance aux citoyennes et aux citoyens pour se projeter dans ce projet est indispensable si l'on veut en faire un projet historique partagé par les Orléanais.*

*J'espère que je ne lance pas une bouteille à la mer, mais c'est une proposition de travail de se dire que l'on teste des dispositifs d'intelligence collective, de démocratie très active autour de ce projet, autour des circulations douces. On mobilise tout le monde et on essaie de rendre compte régulièrement, ce qui permettra de développer l'adhésion autour de ce projet.*

**M. GRAND** – *Je voudrais me focaliser sur un point. Vous vous doutez bien que faire cette transformation est une obligation pour pouvoir redonner un peu d'équilibre avec les déplacements qui sont très largement favorables à la voiture et qui doivent se rééquilibrer par rapport aux déplacements doux et aux transports en commun. Dans ce cadre, il me paraît fondamental que l'on puisse adresser tout ce qui permet de mettre les déplacements doux, en particulier les déplacements à pied ou à vélo, en sécurité pour ceux qui souhaitent passer de la voiture au vélo ou à la marche à pied.*

*J'ai un exemple très concret et très régulier. J'utilise mon vélo, j'habite dans le quartier de l'hippodrome, je vais très régulièrement en centre-ville et je démontre à chaque fois, à ceux avec qui*



*je peux échanger, que je vais plus vite à vélo pour aller en centre-ville, sans compter le temps qu'il faut pour trouver une place de stationnement. Malgré cela, un certain nombre de personnes ne se sentent pas en sécurité pour prendre leur vélo. Je pense que la priorité est, au-delà de cet objectif de limiter la place de la voiture en ville, de créer ces alternatives. On en a une, depuis le Covid, qui est le pont George V. Cet axe permet de remonter jusqu'à la gare, voire plus loin si on le souhaite. Créer ces axes structurants pour les vélos et donner cette place aux mobilités douces est quelque chose qui doit se faire conjointement à ce projet pour donner la possibilité aux gens de faire ce choix de basculer vers les mobilités douces.*

*Pour les transports en commun, il y a une saturation à certaines heures. On a vu qu'il est possible de mettre en place... Je pense au tramway en particulier. On avait eu ce débat il y a quelque temps quand je demandais que davantage de tramways puissent circuler sur la ligne A et l'on m'avait expliqué que l'on était au maximum. Avec l'ouverture de CO'Met, on a mis en place un service spécial les soirs de match pour avoir une cadence bien supérieure. C'est bien la preuve que l'on est en capacité de le faire. Évidemment, cela a un coût, mais cela rend un service très important pour les habitants de notre agglomération et pour les Orléanais, pour leur permettre de passer aux transports en commun. Que ce soit le tramway ou des lignes de bus structurantes, il faut développer ces axes et donner cette possibilité aux personnes de basculer de la voiture vers les transports en commun.*

*Un certain nombre de personnes qui veulent accéder au centre-ville doivent pouvoir aller vers l'alternative qui est le P+R, à savoir la possibilité de déposer sa voiture un peu à l'extérieur et de prendre les transports en commun. Cela s'est très fortement développé dans un certain nombre de métropoles, en particulier celle de Strasbourg, qui est exemplaire pour moi, où plus personne ne se pose la question : les personnes viennent avec leur voiture, se garent dans un P+R, puis prennent les transports en commun pour aller en centre-ville. Avoir cette vision pour notre avenir est nécessaire pour faire un réel basculement et permettre à l'ensemble des Orléanais qui se posent des questions d'accéder enfin à cet apaisement qui est appelé de nos vœux.*

**M. CLOZIER** – *Il s'agit de prendre acte de la synthèse de cette consultation. Je voudrais reconnaître la transparence que j'ai trouvée dans la synthèse et la restitution que vous faites, parce qu'il y a de très nombreux verbatim, certains positifs. Transformer l'autoroute urbaine sur les mails d'Orléans en une coulée verte est indubitablement une excellente idée. Cette coulée bétonne la ville depuis les années 70 ; il faut réparer. Il y a aussi du négatif : projet pharaonique, projet coûteux qui n'est pas très en cohérence avec la sobriété revendiquée par la Métropole et la Ville.*

*Nous prenons acte de cette synthèse, mais en restant vigilants parce qu'il faut rassurer les Orléanais et les Orléanaises pour que le projet soit un maillon fort de la transition écologique et de la décarbonation de la ville. La vigilance s'impose car il est difficile de voir comment vous allez limiter la place de la voiture en maintenant 2 x 2 voies, comment vous allez apaiser ce boulevard urbain en maintenant 2 x 2 voies de circulation de chaque côté, et comment l'on va séduire les populations pour venir dans la coulée verte centrale alors qu'elle restera polluée par les bruits des véhicules et les particules fines. Ce projet a vraiment besoin d'efficacité.*

**M. ROY** – *Je dois apporter quelques précisions sur des points de concertation qui n'auraient pas eu lieu. Je rappelle que les Assises de la transition ont eu lieu ; ce sont presque 2 ans de concertations et d'ateliers où l'on a parlé de la décarbonation. Le transport, sur la métropole, c'est 30 % du CO2. La feuille de route que l'on a déclinée dans nos villes consiste à diminuer le CO2 de l'ordre de 50 % à horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone entre 2040 et 2050. Ce projet des mails n'est pas simplement un projet orléanais, mais métropolitain. Quand on parle des transports en commun et de la compétition que le transport en commun offre par rapport à la voiture individuelle, c'est bien le projet des mails qui va y répondre.*

*Quand j'entends que l'on va conserver 2 x 2 voies, aujourd'hui, nous en sommes à deux, quatre voies de chaque côté, un souterrain, des tunnels et des ponts. On parle d'une autoroute urbaine que l'on va supprimer, d'un stationnement qui va passer en souterrain, d'hectares sur des kilomètres de voies et de coulées douces. Quand on me dit que ce n'est pas un projet écologique, qu'est-ce qu'un projet écologique si on améliore la circulation du transport en commun, si on refait la gare routière pour l'accessibilité, si on améliore l'axe du tramway...*

*Monsieur GRAND, quand vous parlez de la fréquentation que l'on a réussi à faire pour CO'Met, c'est bien notre projet, c'est nous qui avons décidé d'accélérer le projet du tramway sur le CO'Met. Vous ne nous avez pas donné l'idée. Quand on dit qu'il y a l'intégralité des rames sur les voies de tramway aux heures de pointe, ne faites pas croire que nous gardons des rames au garage. L'intégralité des rames sont sur les voies. Pourquoi dites-vous que l'on n'a pas mis l'intégralité des rames ? Tous les chauffeurs sont à leur poste et toutes les rames sont sur les voies. Quand nous renforçons le CO'Met, c'est un projet métropolitain de renfort pour accueillir et inciter tous les spectateurs et les gens qui*

viennent profiter du superbe outil CO'Met à venir en transports en commun. C'est une stratégie globale.

*J'entends que les P+R et les parkings relais sont à développer. Merci de répéter la politique publique que nous sommes en train de faire. Quand on relance le projet de la troisième ligne de tramway, le projet de prolongement des lignes de tramway, quand on fait la promotion de la mobilité, du parking, du transport à la demande, du vélo, quelles mobilités voulez-vous que l'on ajoute ? Je vous entends dire des choses fausses.*

*Quand on parle de décarbonation, on est entre 35 000 et 40 000 véhicules jour. On va rendre le service public du transport partagé et des mobilités actives beaucoup plus accessible. Il y a des voies vélo de chaque côté, des voies dédiées aux transports en commun, une coulée verte qui fait parfois 70 mètres de large et des hectares d'arbres. Je ne peux pas vous laisser dire que l'écologie n'est pas repensée dans ce système. On enlève des hectares de bitume. Vous avez dit cela, M. CLOZIER l'a dit, et M. GRAND l'a dit.*

(Échanges croisés.)

**M. le Maire** – Mes chers collègues, un peu de calme, s'il vous plaît.

*Si vous pouvez conclure, Monsieur ROY.*

**M. ROY** – *On a fait des ateliers, des réunions publiques, des réunions de quartier, des réunions de concertation. On s'est proposé, au Conseil métropolitain, d'exporter ces réunions de concertation dans chaque collectivité, donc je ne peux pas entendre qu'il n'y a pas de concertation, alors que je ne vous vois à aucune de ces réunions.*

**M. CHAPUIS** – *Ce n'est pas vrai. Je trouve ces attaques personnelles inadmissibles.*

**M. le Maire** – *C'est bon maintenant.*

**M. CHAPUIS** – *On n'est pas dans un procès politique.*

**M. ROY** – *C'est vous qui le prenez pour vous.*

**M. le Maire** – *Monsieur ROY, cela va.*

**M. MARTIN** – *Ils ont bien compris, Monsieur ROY.*

*Ce qui m'a le plus intéressé dans la concertation, sans venir sur le projet parce que je crois que les débats ont déjà eu lieu et qu'il y en aura d'autres, c'est que les Orléanais ont parfaitement perçu l'opportunité de cette vision nouvelle pour la ville. Je ne m'attendais pas à ce que ce soit si marqué. Les Orléanais ont dit : c'est le projet qu'il nous faut. Je crois que c'est quasiment unanime. Dans le même temps, ils disent : flux, reflux. Je reviens sur les propos que vous avez tenus, Monsieur CHAPUIS, pour dire qu'il faut prendre des précautions – je crois que tout le monde est d'accord – sur un projet de cette importance.*

*Monsieur CHAPUIS, vous avez raison de parler du chiffrage. J'en parle aussi parce que je pense que sur un projet dont on ne connaît pas toutes les hypothèses stratégiques... Monsieur ROY a eu raison de les rappeler. Lorsque CO'Met fonctionne – il fonctionne très bien et a un succès formidable –, c'est parce que la sortie se fait remarquablement bien. J'y étais hier soir, il y avait 4 300 personnes, et aucun embouteillage. C'était fluide et les gens sont plus que satisfaits, mais cela a un coût. On dit que CO'Met, c'est cela en plus, parce qu'il a fallu faire une station de tramway et aménager différemment ; on passe sous la nationale. Il faut que l'on connaisse les hypothèses pour chiffrer précisément. Indépendamment du coût que l'on obtiendra après toutes ces études, c'est un projet de mandat. Il y a eu CO'Met. Dans ce mandat, on est beaucoup pour l'université qui est un projet formidable, pour 80 millions d'euros. Il y aura le projet de cette vision que les Orléanais adoubent pour transformer la ville-centre. Il faut que l'on travaille ces éléments.*

*Il est surtout important de comprendre que la Ville d'Orléans a cette capacité à réaliser ces projets, et c'est cela le plus important. Il y a des villes où l'on ne penserait même pas que l'on peut lancer ce genre de projet, parce que cela coûte cher et il n'y a pas les équipes. La Ville d'Orléans a sorti CO'Met, l'université, et elle sortira les mails. C'est tout.*

**M. le Maire** – *C'est tout, mais c'est beaucoup.*

(Rires.)

**M. DEVERGE** – *Je ne sais pas si certains ont des problèmes de compréhension ou d'audition ce soir, mais manifestement, il y a quelques éléments qui m'échappent. Je ne crois pas que le groupe d'opposition, de par ses interventions, ait indiqué que le projet n'était pas écologique ou qu'il n'avait*

*pas permis une consultation ou une concertation. On a dit que cela nécessite, à notre sens, comme c'est un projet important, d'avoir plus de concertation, voire un projet participatif.*

*Il a également été dit qu'il faut être vigilant sur les mesures d'impact pour les riverains dans les autres rues adjacentes (problème de circulation, problème de stationnement) et pour les communes riveraines également. Pour autant, on s'abstiendra, on ne votera pas contre. Il n'y a donc pas lieu, comme cela a pu être le cas avec les propos de Dominique TRIPET, de caricaturer ou de déformer nos propos. Certainement que l'intervention de Monsieur ROY était préparée avant ce Conseil et, visiblement, il n'a fait que la lire, mais toujours est-il que dans les propos des membres de l'opposition, je ne crois pas que l'on était dans cette caricature ou les critiques que l'on a pu entendre.*

**M. le Maire** – *Je vous rassure sur un point, Monsieur ROY n'a pas l'habitude de lire ses interventions. C'est très bien d'ailleurs, et je l'en remercie.*

*Je conclus sur un projet important, parce qu'il va poursuivre la transformation d'Orléans que nous avons engagée il y a un certain nombre d'années. Cela va être un point fort de cette transformation, parce qu'il s'agit ni plus ni moins de supprimer une autoroute urbaine. Je crois que tout le monde peut s'en réjouir, et vous l'avez d'ailleurs dit, les uns et les autres.*

*Plusieurs sujets ont été abordés. Je redis, comme en Conseil de Métropole, que nous sommes dans la concertation préalable et que cette concertation va se poursuivre. Nous n'en sommes qu'au début et le projet, au fil des semaines et des mois, va se préciser, s'organiser et trouver l'estimation de plus en plus précise de son coût global. Je ne présage pas du coût global, puisque les hypothèses qui sont travaillées et qui prennent en compte les remarques qui ont été faites lors de la concertation préalable, en fonction des choix qui vont être faits, aboutiront à des chiffrages qui peuvent être différents selon les choix retenus.*

*C'est un projet global qui concerne l'ensemble des mails, à la fois la partie Jaurès et la partie place d'Arc. Dans ces deux tronçons des mails, il y aura une partie ultérieure qui reviendra de l'autre côté, vers le théâtre, mais pour l'instant, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il y a la vision globale et ce premier acte aujourd'hui, à savoir Jaurès et place d'Arc. Si vous regardez tout ce que l'on va pouvoir faire, vous allez être confortés dans votre approche – c'est un projet important –, mais pas dans celle qui serait un projet très coûteux. La reprise de la totalité des mails en termes d'ouvrage d'art est fondamentale, avec la suppression des trémies Jaurès et du pont piéton place d'Arc. Ce sont des travaux lourds.*

*Je vous rappelle que nous ne faisons pas le parking qui était initialement prévu sous porte Madeleine pour l'installation de l'université, parce qu'après avoir bien étudié le dossier dans ses détails, y compris techniques, ce parking nous est apparu, au groupe de pilotage, complexe à réaliser, difficile techniquement et assez coûteux pour un résultat limité, ajoutant aux problèmes d'accessibilité. Sous porte Madeleine, comment y vient-on et comment en ressort-on ? C'est très compliqué. On a fait le choix de ne pas faire ce parking mais, au contraire, de valider celui qui sera quelque part du côté des trémies. C'est un parking complet qui va se réaliser.*

*Du côté de place d'Arc, on va simplifier le parcours de la ligne de tramway qui fait aujourd'hui cette grande courbe très serrée assez peu pratique et qui crispe les oreilles régulièrement, parce que le rayon de courbure est très serré. On va supprimer cela et on va avoir un passage, avenue de Paris vers le Martroi, vers la rue de la République, qui sera simplifié. C'est du lourd, si vous me permettez l'expression.*

*Quatrième élément, on va reprendre totalement le centre bus dont on ne peut pas dire qu'il serait une œuvre d'art inconnue. Je pense que tout le monde en sera d'accord. Reprendre le centre bus, c'est aussi, en termes de fonctionnement au quotidien, un formidable plus pour les usagers. Il va falloir veiller aux questions de mobilité, d'interconnexion, etc. Le sujet n'est pas simple.*

*Le dernier élément est que l'on va reprendre la place d'Arc elle-même. Quand vous mettez tous ces éléments lourds – je ne m'engagerai pas ce soir sur un montant financier parce que le projet s'affine... Ce ne sera pas un projet si chacun, et je n'en doute pas, est de bonne foi, si coûteux que cela, parce que ce sont plusieurs projets en un. De toute façon, le parking aurait dû être fait. Qui plus est, ce sont des éléments pour les finances de la Métropole qui sont pris en compte au travers du plan pluriannuel d'investissement (PPI).*

*La mobilité est une question fondamentale. Je ne reprends pas toutes les questions que vous avez posées, qui interrogent en permanence le comité de pilotage du projet. C'est un projet qui intègre l'ensemble des communes de la métropole, et nous allons développer la concertation en direction des communes de la métropole pour qu'elles soient associées à la conduite du projet et pour qu'elles puissent voir les éventuelles conséquences du projet, y compris sur les fonctionnements de chaque territoire communal.*

*En 2023, on a un travail important, qui va s'accélérer maintenant que la concertation préalable est effectuée, qui prend en compte les éléments intéressants qui ont été donnés dans cette concertation, puis durant les premiers mois de 2024, et l'on aura quelque chose d'abouti – je le souhaite et c'est l'objectif que l'on se fixe – dans la conception générale, sur les questions techniques qui sont très importantes et sur les questions financières qui ne le sont pas moins. On va revenir régulièrement pour faire part de l'évolution des travaux qui sont menés par l'ensemble des consultants et du groupe de pilotage.*

ADOpte AVEC 10 ABSTENTIONS  
ET 40 VOIX POUR

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-018 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Urbanisme - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Laurence CORNAIRE, Aurélien DEVERGE, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 04 avril 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 18 Urbanisme - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions.

Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la commune, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 126 251 €,
- approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la commune,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 510, nature 20422, opération 10A104 , service gestionnaire DPU.

**M. CLOZIER** – *Je ne vais pas reprendre mon intervention du précédent Conseil municipal, vous connaissez ma position sur la vacuité de cette subvention. Je voudrais évoquer un autre point parce que ce ravalement de façade a le projet d'embellir la ville. Je voudrais vous alerter parce que plusieurs habitants des quartiers Pasteur et Dunois ont profité de ces ravalements de façade avec plaisir, mais très vite, ces façades ont été abîmées par la pose sauvage de câbles de fibre en plein milieu de façade. C'est embêtant, et vous imaginez bien qu'esthétiquement, ce n'est pas joli. Je sais que vous avez une position assez claire sur le déploiement de la fibre à Orléans, parce que vous voulez que, pour des raisons esthétiques, Orange ne pose pas de poteaux pour placer la fibre.*

**M. le Maire** – *Et de sécurité, pas seulement des raisons esthétiques.*

**M. CLOZIER** – *Soit, mais il faut être cohérent sur ce sujet de l'esthétisme. Si l'on veille auprès d'Orange, il faut veiller auprès des installateurs de fibre pour qu'ils ne dégradent pas les façades que les subventions de la Ville ont permis de rénover.*

**M. le Maire** – *Normalement, ils ne peuvent pas le faire sans autorisation. Merci de le signaler. Nous y sommes vigilants. J'ajouterai que ce n'est pas seulement pour la fibre, mais pour d'autres travaux de concessionnaires sur les façades.*

**M. DEFOSSEZ** – *Il ne faut pas mélanger la volonté de la Ville d'embellir les façades des propriétés et le comportement d'opérateurs privés qui dégradent les façades. Je pense que nous avons montré depuis quelques années que nous étions attentifs à la pollution visuelle, notamment à travers le refus des poteaux, et des façades, parce que ce n'est pas un problème nouveau. Nous sommes en lien permanent avec les habitants qui nous font des remontées.*

*Le déploiement de la fibre, Monsieur CLOZIER, est soumis à réglementation. Nous sommes en zone très dense, la Ville d'Orléans n'est malheureusement pas informée de déploiement et il arrive que les propriétaires ne le soient pas non plus, ce que je regrette. La loi ELAN, qui est arrivée il y a quelque temps, vise à faciliter le déploiement. Pour rappel, un certain nombre de règles ont été mises en place afin d'assouplir la réglementation, notamment les dossiers de servitude qui permettent l'installation des câbles sur les façades. En cas de contraintes techniques, l'opérateur doit déployer les câbles à proximité de ceux déjà existants. C'est ce que l'on appelle la servitude légale de passage. Nous sommes unanimes, tout n'est malheureusement pas fait dans les règles de l'art. Lorsque toutes les procédures ne sont pas respectées, il est évident que la Ville le dénonce. Nous l'avons d'ailleurs dénoncé lors de la présentation fibre l'année dernière, nous avons appelé au respect de la propriété privée, au respect de l'espace public et au respect de la loi. Lorsqu'un problème est identifié, Monsieur CLOZIER, nous alertons l'opérateur afin de corriger les problèmes et nous invitons les propriétaires à faire valoir leurs droits. D'ailleurs, un site en ligne a été mis en place, porté par les opérateurs, pour faire des remontées et corriger les problèmes. Il semblerait qu'ils soient assez réactifs sur le sujet.*

*Nous essayons d'accompagner au mieux le déploiement de la fibre, les habitants et les propriétaires qui rencontrent des problèmes de dégradation qui ne sont pas acceptables sur notre territoire.*

ADOPTÉ AVEC 3 ABSTENTIONS  
ET 47 VOIX POUR

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-019 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Action Foncière - Acquisition amiable d'une parcelle de terrain CN 750p en vue de l'intégrer aux propriétés de la Ville la jouxtant : Gymnase Georges Landré et le Centre Social Marie Claire Leroy.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Laurence CORNAIRE, Aurélien DEVERGE, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST, Christel ROYER

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	47
Quorum.....	28



Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 04 avril 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 19 Action Foncière - Acquisition amiable d'une parcelle de terrain CN 750p en vue de l'intégrer aux propriétés de la Ville la joutant : Gymnase Georges Landré et le Centre Social Marie Claire Leroy.

Par une délibération du 20 mai 2019, la commune d'Orléans a approuvé la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole, qui sont en cours de réalisation notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Argonne et de La Source à Orléans.

À l'Argonne, il s'agit principalement de poursuivre les transformations engagées à travers la première opération de rénovation urbaine (Convention territoriale de l'Argonne) en ayant notamment comme objectifs de requalifier et d'aménager des espaces publics, d'y renforcer la thématique « nature en ville » ou encore de favoriser une attractivité nouvelle pour l'habitat, principalement par la requalification de logements sociaux.

Dans le contexte d'un projet de vente de la parcelle bâtie située 13 bis rue de la Borde, la Ville d'Orléans s'est rapprochée du vendeur pour manifester son intérêt en vue de l'acquisition d'une emprise de terrain en fond de jardin, à détacher de la parcelle cadastrée section CN numéro 750, située en zone UR1 du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) de la Métropole d'Orléans approuvé le 7 avril 2022. La partie ainsi acquise aura vocation à être réunie avec les propriétés de la Ville la joutant, pour être dans un premier temps intégrée au jardin privatif de l'espace social Marie-Claire Leroy.

La Ville d'Orléans a formulé une offre d'achat au prix de 12 000 euros, frais d'acte et de géomètre en sus, prix global pour l'acquisition d'une surface d'environ 225 m<sup>2</sup>, la dite surface à parfaire ou à diminuer compte tenu du document modificatif parcellaire cadastral.

Il a été convenu dans le cadre de négociations que la Ville d'Orléans procédera après l'acquisition à la pose d'une clôture dans la prolongation de l'existante entourant déjà la propriété de la Ville.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider d'acquérir le bien ci-dessous désigné auprès de Monsieur CORTIJO GONZALEZ Francisco, moyennant le prix global de 12 000 euros (douze mille euros),

Une parcelle d'une superficie d'environ 225 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section CN numéro 750, sise 13 bis rue de la Borde à Orléans, à parfaire ou à diminuer compte tenu du document modificatif parcellaire cadastral.

Les frais d'acte notarié de vente ainsi que les frais de géomètre seront supportés par la Ville d'Orléans.

Le bien sera acquis libre de toute location ou occupation.

La parcelle une fois acquise sera incorporée dans le domaine public de la Ville.

La Ville procédera à la pose d'une clôture.

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer, le cas échéant, les autorisations de prise de possession anticipée en vue de la réalisation de clôtures provisoires, relevés et sondages,

- imputer la dépense correspondant aux frais et émoluments sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, nature 2111, fonction 515, opération 10A187, code gestionnaire FON, destinataire FON, engagement n°23FON00010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-030 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Solidarité - Approbation de la résiliation de la convention d'objectifs 2023 passée entre Anim'Orléans et la ville d'Orléans et de la résiliation du marché public de prestation de services pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité de la Ville d'Orléans dont le titulaire est Anim'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 30 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. MONTILLOT

N° 30 Solidarité - Approbation de la résiliation de la convention d'objectifs 2023 passée entre Anim'Orléans et la ville d'Orléans et de la résiliation du marché public de prestation de services pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité de la Ville d'Orléans dont le titulaire est Anim'Orléans.

ANIM' ORLEANS exerce ses activités pour le compte de la Ville d'Orléans par la mise en œuvre de la politique et des actions d'animation urbaine qu'elle mène directement et/ou en partenariat avec les acteurs de terrain. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs fixés par la Ville à ANIM' ORLEANS. Elle participe également à la mise en place d'une politique d'insertion dans les quartiers avec les acteurs concernés.

La Ville d'Orléans confiait jusqu'à présent la gestion de ses centres sociaux à l'association ANIM' ORLEANS dans le cadre :

- d'une convention d'objectifs en cours pour 2023,
- d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux,
- et d'un marché public (n°V 19347R) de prestation de services conclu le 16 août 2019 pour une durée globale de 4 ans, reconduit jusqu'au 31 août 2023 par lettre recommandée le 12 mai 2022, pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité.

En 2021, la Ville d'Orléans a diligenté un audit financier, organisationnel et prospectif pour aider l'association à mieux répondre aux besoins des habitants de chacun des quartiers, du centre-ville aux périphéries. Cet audit, réalisé par le cabinet IN EXTENSO, a révélé une structure en crise, un modèle à repenser, une gouvernance à réorganiser, et une gestion peu lisible. Aujourd'hui l'association est confrontée à des problématiques relationnelles internes et de gestion.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Orléans a souhaité reprendre l'activité des centres sociaux et des ALSH en régie telle que prévue par les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants du CGCT, et ce afin d'assurer un meilleur contrôle du service public, garantir la continuité du service, et développer les missions des centres sociaux au profit de tous les profils de population.

Cette reprise d'activité a été actée lors du conseil municipal du 13 mars 2023 et se fera en régie directe au **1er juillet 2023**.

La régie directe laissera place à une **régie autonome** dotée d'un budget annexe et d'un comité d'exploitation à **compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**, sous réserve du vote en conseil municipal.

Dans ce cadre, il est proposé :

- la résiliation de la convention d'objectifs 2023 avec l'association Anim'Orléans (ex Aselqo) selon les modalités prévues à l'article 9.2 de ladite convention précitée, à savoir pour tout motif d'intérêt général moyennant un préavis de deux mois. Cette résiliation prendrait effet au vendredi 30 juin à 23h59.

Dans le cadre de cette résiliation, et selon les modalités prévues à l'article 9.2, aucune indemnité de résiliation n'est prévue.

- la résiliation du marché V19347R, dont la nature est un accord cadre, portant sur la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité de la Mairie d'Orléans, et dont le titulaire du marché est l'association Anim'Orléans (ex Aselqo), pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prendrait effet au vendredi 30 juin à 23h59.

Dans le cadre de cette résiliation, aucune indemnité de résiliation n'est prévue.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville,

Vu la délibération n° 2022-12-07-VODEL-74 du 7 décembre 2022 : Jeunesse-Anim'Orléans - Approbation d'une convention d'objectifs - Attribution de subventions pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-03-13-VODEL-9 du 13 mars 2023 : Solidarité - reprise en régie des activités de l'association Anim'Orléans (ex ASELQO) « gestion des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité » - Validation.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la résiliation de la convention d'objectifs 2023 qui lie la Ville d'Orléans à l'association ANIM ORLEANS (ex ASELQO),

- approuver la résiliation du marché V19347R au vendredi 30 juin à 23h59, portant sur la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité de la Mairie d'Orléans et dont le titulaire est l'association Anim'Orléans,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire exécuter la présente délibération.

**M. MONTILLOT** – *Au dernier Conseil municipal, nous avons décidé de reprendre en régie simple, puis en régie autonome, les 12 centres sociaux qui étaient jusqu'à présent délégués à Anim'Orléans (ex-ASELQO) à la fois par une convention d'objectifs et un marché public pour les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement), sans compter la mise à disposition gratuite et sans loyer des locaux qui appartiennent exclusivement à la Ville d'Orléans et des équipements mobiliers qui lui appartiennent également.*

**M. CHAPUIS** – *Nous avons déjà abordé le sujet à de nombreuses reprises dans cette enceinte. Le premier sujet est le transfert, qui est en train de se faire, des salariés d'Anim'Orléans vers les effectifs de la Ville. Il y a beaucoup d'inquiétudes sur le déroulé de cette procédure, la question des rémunérations, du positionnement hiérarchique, des retraites, des avantages, etc. On aurait besoin, de manière anonymisée, d'un point de situation au prochain Conseil municipal, pour avoir un état de la situation. J'ai eu des retours assez nombreux sur beaucoup d'inquiétudes qui peuvent émerger. Je sais que la procédure n'est pas terminée et que beaucoup de rendez-vous vont encore avoir lieu, mais il y a un besoin d'écoute à propos d'une situation qui n'est pas facile à vivre pour un grand nombre de salariés.*

*Vous évoquez la convention d'objectifs 2023, qui était assez courte, parce qu'elle était déclinée ensuite par un projet pédagogique de la structure. La mission est réintégrée au sein de la Ville d'Orléans. Les autres collectivités qui ont ces services en interne ont des projets un peu plus consistants. On avait évoqué, lors des précédents conseils municipaux, le fait de prendre un temps, à l'ordre du jour du mois de juin ou de la rentrée, pour aborder ces sujets, préalablement en commission, puis en session plénière, afin de tracer des grands objectifs et des orientations sur cette nouvelle organisation et ce nouveau projet. Il faut que l'on soit à l'étape suivante avec ce nouveau mode d'organisation. Je réitère cette demande.*

*Cela pourrait être aussi le moment de poser la question de l'avenir de l'association ASELQO/Anim'Orléans qui avait vocation à perdurer. Aujourd'hui, un certain nombre de bénévoles se posent des questions sur l'avenir. Il serait intéressant que ce sujet soit abordé rapidement pour qu'à la rentrée prochaine, il soit clarifié et que les bénévoles sachent s'ils continuent, s'ils adhèrent individuellement à cette association ou comment l'organisation pourrait se faire. Je suis administrateur de l'association et l'on n'a plus d'information ni de communication. Ce serait intéressant de créer un moment, pas forcément statutaire, de dialogue sur l'avenir de cette association et la place de la Ville ou non. Il y avait une justification, parce qu'il y avait une délégation de service public, que les élus soient administrateurs de cette association. Est-ce que cela doit perdurer ou non ? Je n'ai pas d'avis tranché sur la question. Il faut des éléments d'information et de communication auprès de ses membres. J'espère que l'on pourra discuter du projet et de l'avenir de l'association.*

**M. MONTILLOT** – *Merci pour ces questions et demandes de précision. Je peux les apporter dès aujourd'hui sans attendre le prochain Conseil municipal dans la mesure où je m'y attendais.*

*Concernant les interrogations ou inquiétudes que vous auriez pu recevoir, il se trouve que sur le même sujet, nous avons reçu les mêmes interrogations, et non pas inquiétudes, auxquelles nous avons pu répondre, puisque les lettres sont parties le 7 avril. Je ne sais pas si c'est avec un timbre vert ou un timbre rouge, mais les choses arrivent à point nommé. Les salaires qui sont proposés sont bien en brut, parce que l'interrogation était de savoir s'il s'agissait de salaires nets ou bruts. La loi*

*nous y oblige, donc il n'y a pas de découverte particulière.*

*La deuxième chose était de savoir, pour la plupart des salariés, si la prime était comprise dans le salaire ou était à part. Ils demandaient, si ce n'était pas le cas, une compensation pour leur retraite. Ils pensaient qu'ils devenaient fonctionnaires, et lorsqu'il s'agit de fonctionnaires titulaires, la prime n'est pas comprise. En l'occurrence, ils ne sont pas fonctionnaires, mais contractuels, et pour les contractuels, c'est comme dans le droit privé, les primes sont comprises et intégrées pour la retraite. Il y avait une autre question pour savoir si le supplément familial était intégré. Effectivement, c'est un élément du salaire intégré au salaire brut.*

*Par rapport à tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, aussi bien en CSE qu'au sein du Conseil municipal, les choses sont d'équerre.*

*Concernant les objectifs et le contenu pédagogique, il faut remettre l'église au milieu du village. Il n'y avait pas de convention d'objectifs très courte ; elle faisait une dizaine de pages avec des choses extrêmement précises sur les orientations qui devaient être prises par l'ex-ASELQO.*

*Les projets pédagogiques complémentaires qui étaient réalisés par les responsables d'établissement, notamment destinés à la Caisse d'allocations familiales, c'est ce qui s'est toujours passé et c'est ce qui continuera à se passer. Il y aura toujours 12 centres sociaux avec des responsables d'établissement, et ce sont ces responsables d'établissement qui continueront à faire un certain nombre de propositions à caractère pédagogique pour faire évoluer les projets. La seule chose que je peux indiquer par rapport à la sortie que vous avez faite lors du dernier Conseil municipal pour justifier une opposition à ce projet en disant qu'il y avait un manque d'ambition, c'est que vous n'avez sans doute pas compris ou voulu comprendre le dessein de la Ville d'Orléans, et j'en suis désolé. L'objectif est d'améliorer la réalisation des objectifs. On peut avoir de très beaux objectifs et, au fil du temps, ne pas répondre à l'intégralité de ces objectifs et ambitions. C'est ce que l'on a d'ailleurs constaté, parce que malheureusement, une grande partie du budget – plus de 5 millions d'euros, tout de même – de l'association était plutôt vouée à ce que l'on appelle les fonctions supports et non pas aux fonctions qui sont l'essence même des centres sociaux, c'est-à-dire l'animation sociale dans les quartiers. C'est cela que nous voulons mettre au cœur du projet, c'est-à-dire concentrer l'essentiel des moyens financiers sur cela, pour répondre aux besoins de nos concitoyens.*

*Essayer de justifier par un vote contre le fait qu'il y aurait un manque d'ambition et d'objectifs, ce n'est pas très objectif de votre part, si vous me permettez l'expression.*

ADOPTE AVEC 7 ABSTENTIONS  
ET 44 VOIX POUR

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-031 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni  
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Hamid KHOUTOUL, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	3
Nombre d'élus en exercice .....	52
Nombre de votants .....	46
Quorum.....	27

Séances
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 31 Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 213 850,78 € pour l'exercice 2023.

**A - ASSOCIATIONS**

**- M. MONTILLOT Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours	Organisation de la cérémonie officielle de remise de diplômes le samedi 30 septembre 2023	1 000 €	1 000 €
Association pour le don de sang bénévole	Promotion du Don du Sang - Participation aux collectes organisées en lien avec l'EFS	700 €	700 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 700 €</b>	<b>1 700 €</b>

*(Avis de la Commission santé et université)*

Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN

**- M. DEFOSSEZ Jeunesse**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
NEW B DANCE	Dimanche 11 juin 2023 : La 4ème édition des rencontres de danses urbaines. Des danseurs d'Orléans et de toute la France sont invités à se produire sur scène afin de partager un moment convivial. Une compagnie professionnelle est invitée afin de clore le spectacle.	2 000 €	2 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>

*(Avis de la Commission solidarité)*

Imputation : fonction 30, article 65748, service gestionnaire JEU.

**- M. RENAULT / Mme ROYER Vie sportive**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
US Orléans Rugby	Subvention de fonctionnement	10 000 €	10 000 €



Club Handisport Adapté de la Métropole Orléanaise	Bouge ta Planète	-	1 500 €
Orléans La Source Rugby	50 ans du club	-	1 500 €
Club des Anciennes Automobiles Club Loiret	La promotion des véhicules anciens par la présence tous les 1ers dimanches du mois sur les quais de Loire reste le point fort des activités de l'association. La Grande Traversée d'Orléans annuelle en juillet est l'un des plus grands rassemblements du département.	800 €	1 000 €
Amicale Orléanaise des Pêcheurs en Compétition	L'A.O.P.C. a pour vocation le développement de la pêche en compétition individuelle et par équipe. Accession d'un de ses licenciés en championnat national. Développement de ses activités auprès des jeunes licenciés.	600 €	600 €
Union Aéromodélisme Orléans	Poursuite et développement de la formation à l'aéromodélisme et plus particulièrement le travail du bois et des réglages améliorant le vol. Participation aux championnats de France de la spécialité et organisation de compétitions régionales.	400 €	400 €
Amis du Tramway Orléanais Miniature	Réalisation de la maquette du croisement ligne A&B place de Gaulle du tramway d'Orléans. Participations régulières à plusieurs expositions spécialisées dans les réseaux ferroviaires miniatures.	700 €	700 €
Carp' Orléans	Cette association mène des actions de promotion de la pêche. Elle développe son école de pêche auprès de ses jeunes adhérents.	500 €	1 000 €
Astro Centre Orléans	Cette association permet une approche de l'astronomie sur le territoire orléanais. Participation chaque année à la nuit des étoiles, la fête du soleil et la fête de la science entre autres, avec mise à disposition de matériel d'observation.	700 €	1 500 €
Le Sandre Orléanais AAPPMA	Cette association mène des actions de promotion de la pêche mais aussi dans le domaine de la protection de la nature et du milieu aquatique. Elle développe son école de pêche auprès de ses jeunes adhérents.	-	1 100 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 700 €</b>	<b>19 300 €</b>

(Avis de la Commission éducation et sports)

Imputation : fonction 30, article 65 748, SB2H005, SB2H007 et SB2H008, service gestionnaire SPO.

**- M. KHOUTOUL**

**Politique de la ville**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Union pétanque argonnaise	Les 12 travaux de l'UPA	3 000 €	5 000 €
Théâtre charbon	Un automne déraciné	11 000 €	15 000 €
APF France Handicap Loiret	Connecto'bus outils d'accessibilité	-	600
Pass'emploi service	Espace médiation numérique	5 000 €	5 000 €
Crepi du loiret	Parcours et réussite	-	6 000 €
ACM Formation	Révéler les compétences	2 000 €	2 000 €
Ligue de l'enseignement	La maternelle ouverte à tous les parents	5 000 €	5 000 €
Interstice	Accompagnement psychologique des personnes migrantes inscrites dans une dynamique d'insertion mais qui présentent des freins multiformes repérés par les professionnels qui entravent leur évolution	-	2 000 €
Vivre et l'écrire Fédération	Rencontre avec les familles : Des histoires pour grandir	2 000 €	2 000 €
Parties communes	Création d'une Alliance Française à Orléans	-	10 000 €
Citizen Carmes	CINE - QOM 2023	-	550 €

Compagnie Ouvem'Azulis	Musiques ouvertes sur le Monde	-	1 000 €
Orléans Futsal	Santé vous mieux	-	2 000 €
Orléans Futsal	Ca match	-	3 000 €
L'atelier de Bérangère	Terre talent textile	-	1 500 €
Les petits débrouillards	Des sciences dans mon quartier	-	766 €
Escale	Animation de rue	8 000 €	8 000 €
Teranga	Accompagnement social des habitants des quartiers prioritaires de Saint Jean de la Ruelle et soutien des professionnels qui y interviennent	500 €	500 €
Un sourire pour Tissem et tous les enfants	Actions autour du handicap	1 000 €	1 000 €
Service d'Actions pour la Justice (SAJ)	Accès au droit et aide à l'insertion	-	600 €
Aide aux victimes du Loiret (AVL)	Permanences d'accès aux droits	2 000	2 000 €
Conseil départemental d'accès aux droits	Sensibiliser et développer les compétences psychosociales afin de lutter contre la délinquance	500	600
<b>TOTAL</b>		<b>40 000 €</b>	<b>74 116 €</b>

(Avis de la Commission solidarités, familles et politique de la ville)

Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire POL.

**- M. GABELLE**

**Événementiel**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)		
		2022	2023	
<b>FETES DE JEANNE D'ARC</b>				
ESCALE	Réalisation d'animations d'inspiration et de reconstitution historiques le 4 mai 2023 à La Source	150 €	250 €	
Secours Catholique		200 €	200 €	
Les Amis du Tramway d'Orléans		-	200 €	
Les Ateliers de la Source		600 €	600 €	
Le club des séniors		-	200 €	
Les Chardons d'Orléans		500 €	500 €	
La Mesnie des Leus du Val de Loire		1 000 €	700 €	
Harmonie St Marc St Vincent		270 €	270 €	
Harmonie de Neuville aux Bois		270 €	270 €	
Harmonie Municipale d'Ingré		270 €	270 €	
Harmonie de la Chapelle St Mesmin		270 €	270 €	
Batterie Fanfare intercommunale d'Ingré-Ormes		Animation du cortège commémoratif du 8 mai 2023 (sous réserve de leur participation)	270 €	270 €

La Société municipale de Sully sur Loire		270 €	270 €
L'Alouette de Pithiviers		270 €	270 €
Associations Les Chardons	Création d'une échoppe du Moyen âge et enrichissement du programme d'animation avec des démonstrations de combats	-	1 060 €
L'ensemble Vocalia	Interprétation de la Cantate à l'Etendard le 7 mai 2023 au soir	-	900 €
Union des Amicales Régionalistes du Loiret	Représentation des provinces françaises au sein du cortège commémoratif.	-	2 100 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 340 €</b>	<b>8 600 €</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)

Imputation : fonction 024, nature 65748, opération XB1H001, service gestionnaire EVE.

### Mme LABADIE

### Proximité

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Corporation de Saint-Fiacre	Organisation de différentes animations lors des fêtes de la Saint-Fiacre 2023	-	4 500 €
Comité des Fêtes d'Orléans La Source	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un carnaval des écoles le 1er avril et un carnaval tout public le 2 avril avec un caractère très festif pour compenser les annulations des deux précédentes éditions,</li> <li>• une nouvelle édition du concours des balcons et maisons fleuris à partir du mois d'avril en partenariat avec 3 bailleurs (Les résidences de l'orléanais, 3F et Pierres et Lumières) afin d'accroître la participation,</li> <li>• un rallye pédestre le 12 mars après-midi en lien avec les élèves de l'école Polytech afin d'améliorer l'image du quartier,</li> <li>• sa participation aux fêtes de Jeanne d'Arc.</li> </ul>	-	3 600 €
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS DU LOIRET	Leur objectif est de renforcer les liens d'amitiés et de convivialité entre anciens Maires et Adjointes en organisant des conférences, des sorties culturelles, des visites ; de développer la citoyenneté lors d'interventions en milieu scolaire et d'attribuer les « Mariannes du civisme » aux communes du Loiret ayant la plus forte participation aux élections.	-	100 €
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>8 200 €</b>

(Avis de la Commission proximité)

Imputation : fonction 020, article 65748, service gestionnaire DVQ, engagements 23DVQ00003 et 23DVQ00004.

### - M. CHANCERELLE

### Relations internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Lycée Charles Péguy	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour à Berlin du 2 au 8 avril 2023 pour 30 élèves de la section ABIBAC	-	500 €

Association Orléans Wichita NOLA	Attribution d'une subvention pour la participation à l'organisation des festivités liées au 50 <sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Wichita	-	600 €
Association Solidarité Gauguin du lycée Paul Gauguin	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour pédagogique sur le thème du handicap à Tarragone pour 35 élèves du lycée du 30 avril au 5 mai 2023	-	1 000 €
	<b>TOTAL</b>	-	<b>2 100 €</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)

Imputation : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire R.E.I

**- M. CHANCERELLE**

**Art et économie créativ**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
<b>THEATRE</b>			
CIE LES BEAUX FIASCOS	Aide à la création du spectacle "Try again"	3 000 €	3 000 €
HERETIQUE THEATRE	Aide à la création du spectacle "Quelle joie d'être un imbécile"	2 000 €	4 000 €
KRIZO THÉÂTRE	Aide à la création du spectacle "Nobel et Bertha, ou la paix des z'armes"	-	2 500 €
MATULU	Aide à la création du spectacle très jeune public "Les Animaux musiciens dans l'eau"	2 000 €	2 000 €
SERRES CHAUDES	Aide à la création du spectacle "Rozæ _ nous sommes ici"	3 000 €	3 000 €
THÉÂTRE DE CEPHISE	Aide à la diffusion du spectacle "La caresse du papillon" au off du Festival d'Avignon	-	2 000 €
THÉÂTRE DE L'IMPREVU	Aide à la création "Dorphé aux enfers, Orléans 1969" inspirée de l'évènement autour de la rumeur d'Orléans	4 000 €	4 000 €
ALLO MAMAN BOBO	Action Territoriale : Festival Boutons d'art	5 000 €	5 000 €
ARTISTE DES ARTELIERS (P'TIT MANEGE)	Action Territoriale : "Atout Cœur" ; Le Grand Partage des Petits Tout au Parc Pasteur	500 €	500 €
UNE AUTRE HISTOIRE	Action Territoriale : Festival du conte "Une autre histoire"	8 000 €	8 000 €
<b>DANSE</b>			
LES YEUX GRANDS FERMES	Aide à la création du spectacle "Fleurs d'encre"	2 500 €	2 500 €
MIRAGE (Marion Carriau)	Aide à la création du spectacle "L'Amiral Sénès"	-	5 000 €
<b>MUSIQUES CLASSIQUE, ANCIENNE ET CONTEMPORAINE</b>			
ENSEMBLE CAIRN	Aide à la création du concert-lecture "Fabulae"	-	3 000 €
ORLEANS BACH FESTIVAL	Aide à l'organisation "Orléans Bach Festival" édition 2023	7 500 €	7 500 €
HARMONIE ST MARC ST VINCENT	Aide à la poursuite du travail de formation et de production d'harmonie	10 400 €	10 400 €
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>			
LA MUE COLLECTIVE	Aide pour l'album du projet "Xameleon"	-	1 500 €
LE LIEU MULTIPLE "L'enfant et les sauvages"	Aide à la création du spectacle "L'enfant et les sauvages"	-	1 000 €
ABCD	Action Territoriale : Edition 2023 de Parcours & jardins : 12 au 14 mai 2023	20 000 €	3 500 €
ABCD	Action Territoriale : Edition 2023 du Festival de Travers	-	3 000 €

LE COMPTOIR - LE SALOON	Action Territoriale : Soutien à l'organisation des soirées "Room"	-	1 000 €
ORLINSIDE	Action Territoriale : Soutien au projet "FLASH"	-	1 000 €
<b>ARTS VISUELS</b>			
AKOUSTHEA	Soutien pour une nouvelle création "FAUVES", opéra et installation visuelle interactive avec chorale participative	-	4 000 €
DEVENIR ART	Action Territoriale : Aide à la consolidation de la structuration du secteur des arts visuels avec des actions programmées spécifiquement à Orléans en 2023 (Navette de l'art #7 et des temps professionnels proposés à l'ESAD)	4 000 €	4 000 €
LE GRENIER A SEL	Action Territoriale : Aide à la réalisation du 53ème salon du Grenier à Sel en mai 2023	2 500 €	2 000 €
PHOTO CINE CLUB ORLEANAIS	Action Territoriale : 74ème édition du salon national de photographies - Critérium Jeanne d'Arc du 1er au 16 avril salle Eiffel	2 000 €	1 000 €
SOCIETE DES ARTISTES ORLEANAIS	Action Territoriale : Soutien au 116ème Salon AO à la Collégiale du 7 au 29 octobre 2023 et un soutien complémentaire exceptionnel pour des actions spécifiques organisées dans le cadre des 100 ans de l'association	2 000 €	4 000 €
<b>SCIENCES / LITTÉRATURE / VIE DES IDEES</b>			
ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ	Soutien aux projets de l'association : conférences, rencontres et actes	450 €	450 €
PHILOMANIA	Action Territoriale : organisation de cafés philo	500 €	500 €
SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLEANAIS	Soutien aux projets de l'association : conférences, rencontres et actes	1 350 €	1 350 €
	<b>TOTAL</b>	<b>80 700 €</b>	<b>90 700€</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)

Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

## **B – AUTRES ORGANISMES**

### **- Mme BREANT**

### **Education**

Etablissement scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
GUTENBERG	Cinématernelle	-	27,50€
GUTENBERG	Cinématernelle	-	16,00€
MARIE STUART	Cinématernelle	-	48,00€
NECOTIN	Sortie ferme pédagogique Moutons et Compagnie	-	422,40€
GASTON GALLOUX	Représentation culturelle au théâtre Gérard Philippe Kadabrak	-	40,00€
LOUIS GUILLOUX	Ecole et Cinéma	-	21,00€
LOUIS GUILLOUX	Ecole et Cinéma	-	24,00€
LOUIS GUILLOUX	Ecole et Cinéma	-	23,50€
LOUIS GUILLOUX	Ecole et Cinéma	-	23,00€
MICHEL DE LA FOURNIERE	Concert JMF : Zima	-	57,00€
MICHEL DE LA FOURNIERE	Ecole et Cinéma : visionnage de 3 films	-	268,50€
MICHEL DE LA FOURNIERE	Concert JMF : l'ourse et la louve	-	32,50€
MICHEL DE LA FOURNIERE	Concert JMF : Zima	-	12,50€
GUTENBERG	Sortie au domaine de la Brossette	-	45,36€

MARCEL PROUST	Ecole et Cinéma : visionnage du film la vallée des loups	-	93,00€
MARCEL PROUST	Ecole et Cinéma : visionnage du film Le Prince Ahmed	-	93,00€
NECOTIN	Visite du château de Breteuil, château des contes de fées	-	362,56€
GASTON GALLOUX	château de Chamerolles	-	138,80€
GASTON GALLOUX	Sortie Musée du cirque et de l'illusion	-	179,40€
NECOTIN	Le jardinage et les actions en faveur de la biodiversité au jardin à l'école (intervenant)	-	1 176,00€
LAVOISIER	Cinématernelle : visionnage du film "Rita et Crocodile"	-	30,00€
LAVOISIER	Concert JMF : l'ours et la louve	-	10,00€
LOUIS PASTEUR	Concert JMF	-	71,00€
LOUIS PASTEUR	Spectacle scolaire au Théâtre Gérard Philipe	-	117,60€
LES GUERNAZELLES	Visite du château de Meung sur Loire	-	64,80€
LES GUERNAZELLES	Visite du château de Guedelon	-	220,00€
LOUIS PASTEUR	Projet Ecole en milieu naturel	-	96,00€
LAVOISIER	Visite au château de Meung sur Loire	-	172,00€
GUTENBERG	Ecole et cinéma : 2 films	-	295,00€
JEAN MERMOZ	Sortie au château de la Bussière	-	199,00€
CLAUDE LERUDE	Sortie à Paris : atelier à la grande galerie de l'évolution du jardin des plantes	-	300,00€
JEAN MERMOZ	Sortie au château de Sully sur Loire	-	147,00
GASTON GALLOUX	Sortie au château de Meung sur Loire	-	151,20
BENEDICTE MARECHAL	Sortie accrobranche à Family Park	-	386,24
BENEDICTE MARECHAL	Sortie à la ferme pédagogique Mouton et Compagnie	-	256,00
ROMAIN ROLLAND	Cinématernelle	-	44,50
GASTON GALLOUX	Sortie au château de Meung sur Loire	-	252,00
BASTIE BOUCHER	sortie au zoo de Vincennes	-	60,72
PAULINE KERGOMARD	Spectacle scolaire TGP la possible impossible maison	-	48,80
PAULINE KERGOMARD	Spectacle scolaire TGP la possible impossible maison	-	46,40
PAULINE KERGOMARD	JMF	-	15,50
PAULINE KERGOMARD	Ecole et Cinéma	-	11,00
RENE GUY CADOU	animation pour construction Kaplas	-	436,00
	<b>TOTAL</b>	-	<b>6 534, 78 €</b>

(Avis de la commission éducation et sports)

Imputation : fonction 213, article 65748, service gestionnaire EDU.

### **C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 206 716 €
- Subventions aux autres organismes : 6 534, 78 €

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 213 250,78 € pour l'exercice 2023,

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE  
DE FLORENT MONTILLOT,  
HAMID KHOUTOUL, LAURENT BLANLUET

- approuver l'attribution de la subvention suivante pour un montant de 600 € :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
<b>FETES DE JEANNE D'ARC</b>			
Sainte Jeanne, hier, aujourd'hui et demain	Participation du cortège commémoratif	-	600 €

ADOPTE AVEC 8 ABSTENTIONS  
ET 38 VOIX POUR

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Annexe(s) : 0

**Mme KOUNOWSKI** – *J'interviens sur cette délibération au sujet d'une association – page 4 – qui participe aux Fêtes de Jeanne d'Arc : l'association « Sainte Jeanne, hier, aujourd'hui et demain ». J'avais interpellé Monsieur GABELLE lors de la Commission Culture pour avoir un peu plus d'informations sur les statuts de cette association, puisque nous lui versons de l'argent (600 €). Ce n'est pas la somme, mais c'est par rapport au principe de laïcité. Lorsqu'on lit l'objet de cette association tel qu'il est écrit sur le site de la Préfecture, il est noté « permettre à des jeunes Orléanais et Orléanaises de diverses paroisses d'Orléans d'accompagner Jeanne d'Arc à l'occasion des fêtes johanniques, spécialement lors de l'hommage de la jeunesse chrétienne le 1<sup>er</sup> mai et du défilé commémoratif le 8 mai ». D'ailleurs, il y a eu un article dans La République du Centre dans lequel le président de cette association était interviewé. Il disait « l'association est ouverte à tout le monde », mais c'est un peu ambigu, puisqu'il rajoute « il faut simplement aimer Jeanne d'Arc – pas de problème – et faire partie du tissu paroissial ». C'est là où nous nous interrogeons sur le respect du principe de laïcité. J'avais demandé à Monsieur GABELLE plus d'informations que je n'ai pas eues. Nous sommes un peu ennuyés au sujet du vote d'une subvention pour cette association.*

**M. le Maire** – *Si vous le souhaitez, on peut faire un vote par partie, si c'est l'objet de votre demande.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Oui, si cela ne vous ennuie pas.*

**M. le Maire** – *Cette association participe de manière classique aux Fêtes de Jeanne d'Arc, et c'est à ce titre que nous versons une subvention énorme, comme vous l'avez constaté, de 600 €.*

*Quant au principe de laïcité, vous connaissez notre attachement à ce principe, mais j'aimerais aussi que la laïcité s'applique et que l'on y réfléchisse dans d'autres situations et d'autres cas qui, à mon avis, sont beaucoup plus problématiques que le cas posé par cette association qui participe très concrètement à la vie orléanaise et aux Fêtes de Jeanne d'Arc auxquelles nous sommes tous attachés.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
FLORENT MONTILLOT, HAMID  
KHOUTOUL, LAURENT BLANLUET

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-032 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2023 - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni  
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Nadia LABADIE,  
Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	49
Quorum.....	28



Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 30 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. DEFOSSEZ

N° 32                                      Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2023 - Approbation.

Par délibération en date du 23 mars 2012 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de trois catégories de bourses projets jeunes :

- la bourse projet jeunes- projet libre, permettant à des jeunes, hors association, ayant entre 16 et 26 ans, de réaliser leurs propres projets ou actions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'humanitaire, le social, le culturel, le sportif et ainsi de s'investir dans le développement de leur cité ;
- la bourse projet jeunes-concours, versée aux jeunes lauréats de la Soirée Jeunes Talents. Cet événement vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;
- la bourse projet jeune-crédation d'entreprise, permettant aux jeunes micro-entrepreneurs issus des quartiers situés en zone urbaine sensible de recevoir une aide financière à la création de leur projet d'activité.

Par délibération en date du 14 septembre 2015 le Conseil Municipal a élargi la recevabilité des candidatures aux forces vives âgées désormais de 18 à 28 ans, qui résident sur le territoire de la commune.

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville est constitué afin de permettre aux candidats d'exposer les projets et ainsi se prononcer sur la recevabilité et le montant des bourses accordées.

Chaque jeune porteur de projet est au préalable reçu au service jeunesse qui a pour mission de l'accompagner dans ses démarches ou dans la genèse du projet, ainsi que dans sa réalisation lorsque celui-ci est attributaire d'une bourse.

Un projet répond aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer une bourse projets Jeunes projet libre dont les détails figurent en annexe de la présente délibération.

L'objectif de la subvention est en l'espèce de soutenir la création d'un BATTLE de danse Hip-hop au CRIJ le 3 juin 2023 par le collectif les French Fruits représenté ici par M NSABIMANA Bruce. L'objectif de cet évènement est de promouvoir la culture du Hip-hop en faisant découvrir au grand public le monde et les codes d'un Battle.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une bourse projets jeunes présentée en annexe pour un montant total de 825 € au collectif les French Fruits représenté par Monsieur NSABIMANA Bruce au titre de l'année 2023 ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65 131, service gestionnaire JEU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-033 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Jeunesse - Concours Jeunes Talents 2022-2023 - Approbation de Bourses Projets Jeunes pour les lauréats

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Nadia LABADIE, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	49
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 30 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. DEFOSSEZ

N° 33 Jeunesse - Concours Jeunes Talents 2022-2023 - Approbation de Bourses Projets Jeunes pour les lauréats.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2012, relative à l'attribution de bourses projets jeunes-concours, versées aux jeunes lauréats du concours Jeunes Talents, événement qui vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;

La finale du concours s'est déroulée vendredi 03 mars 2023, à l'Astrolabe, 1 rue Alexandre Avisse, 45000 Orléans.

Au regard des critères définis dans le règlement du concours et des prestations réalisées par les jeunes artistes, le jury a nommé les lauréats suivants :

CATEGORIE	CLASSEMENT	NOM	MONTANT DE LA BOURSE
<b>MUSIQUE</b>	Premier	45 tours/ YVERNAULT Baptiste	1000€
	Deuxième	LFK/KIBONGUI Philippe	400€
	Troisième	HAUCHECORNE Lulabie	100€
<b>DANSE</b>	Premier	TCHIKOUNDZI Randy	1 000€
	Deuxième	Les French Fruits/NSABIMANA Bruce	400€
	Troisième	BIALITCH/ROUBY Alisée	100€
<b>théâtre</b>	Premier	Compagnie agitée /MEUNIER Maëva et MEYER Prune	1 000€
	Deuxième	AGNELY Etienne et BENLARBI Ludmilla	400€
	Troisième	DE OLIVEIRA Antoine	100€
<b>prix d'encouragements du jury</b>		LFK/KIBONGUI Philippe	500€
<b>TOTAL</b>			<b>5000€</b>

Il est donc proposé d'attribuer chacune de ces Bourses Projets Jeunes aux jeunes nommés ci-dessus.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les Bourses Projets Jeunes indiquées dans le tableau ci-dessous,

CATEGORIE	CLASSEMENT	NOM	MONTANT DE LA BOURSE
<b>MUSIQUE</b>	Premier	45 tours/ YVERNAULT Baptiste	1000€
	Deuxième	LFK/KIBONGUI Philippe	400€
	Troisième	HAUCHECORNE Lulabie	100€
<b>DANSE</b>	Premier	TCHIKOUNDZI Randy	1 000€
	Deuxième	Les French Fruits/NSABIMANA Bruce	400€
	Troisième	BIALITCH/ROUBY Alisée	100€
<b>théâtre</b>	Premier	Compagnie agitée /MEUNIER Maëva et MEYER Prune	1 000€
	Deuxième	AGNELY Etienne et BENLARBI Ludmilla	400€
	Troisième	DE OLIVEIRA Antoine	100€
<b>prix d'encouragements du jury</b>		LFK/KIBONGUI Philippe	500€
<b>TOTAL</b>			<b>5000€</b>

- attribuer les sommes correspondantes aux lauréats nommés ci-dessus pour un montant total de 5000 €,

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : sur fonction 338, opération JA1H003 nature 65132, service gestionnaire JEU- imputer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-020 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Relations humaines - Convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans à passer avec les collectivités et établissements adhérents - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 20 Relations humaines - Convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans à passer avec les collectivités et établissements adhérents - Approbation.

Dans un objectif de bonne organisation et de rationalisation des services au sein d'Orléans Métropole et des communes de la métropole, il a été créé, par délibération du 17 décembre 2015, un service commun de médecine préventive dont la gestion a été confiée à la Ville d'Orléans.

Les communes de Fleury-les-Aubrais, Mardié, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Marigny-Les-Usages, Olivet, Saran, Semoy, Saint-Denis-en-Val, l'ESAD et Orléans Métropole adhèrent ainsi au sein du service commun de médecine préventive.

Il est nécessaire de renouveler la convention portant organisation du service commun de médecine préventive pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction au maximum 4 fois.

Le coût unitaire de fonctionnement (soit une visite médicale) est fixé à 78 euros pour l'année 2023 et fera l'objet d'une réévaluation de 2 % chaque année.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-2,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 décembre 2015 portant création d'un service commun de médecine préventive confié à la commune d'Orléans,

Vu l'avis du comité technique du 27 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive à passer avec la commune d'Orléans, gestionnaire, Orléans Métropole et les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Marigny-les-Usages, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saran, Semoy et l'ESAD ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention,
- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-021 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Relations humaines - Mise en œuvre des 1607h - Métiers ouvrant droit aux jours de compensations pour pénibilité - Rectification.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 21 Relations humaines - Mise en œuvre des 1607h - Métiers ouvrant droit aux jours de compensations pour pénibilité - Rectification.

La délibération n°15 du conseil municipal du 7 décembre 2022 a actualisé la liste des métiers dits pénibles disposant de dérogations qui permettent d'être en deçà du seuil de 1607 heures par an de temps de travail et ce pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions exercées par les agents.

Cette liste doit être rectifiée pour tenir compte d'un oubli concernant les responsables de crèche (référént et adjoint de structure) pour qui deux jours de pénibilité doivent être accordés notamment suite aux échanges en comité technique du 18 novembre 2022.

La liste mise à jour des métiers étudiés et la compensation en jours de RTT supplémentaires proposée est la suivante :

Métiers	Compensation en jours
STP-PM-BSI Nuit	7
STP-PM-URAIC	7
STP-PM- BSI Matin / AM	6
STP-CSO nuit	5
STP-PM Brigade quartier et encadrement	5
SPL-Gardien logé IC	4
AEC-Agent cimetière	3
DPE-Petite enfance / Métiers enfance (agents auprès enfant, Aux puer, Asmat, EJE,	3
DTE-Equipe technique-agents d'intervention	3
DTE-Equipe technique-cellule audiovisuelle BT	3
JRP-Maison de la réussite-Médiateurs	3
SPL-Agents d'équipement IC	3
SPL-Gardien équipement PDS -gymnases	3
SPL-Maitre-nageur sauveteur (y compris agents d'accueil et d'entretien)	3
AUH-Equipe archéologie	2
Autres Directions (Musées, AEC, CFA, Résidences autonomes) que DPE/EDU - Agent	2
DCA-Equipe Technique MBA	2
DCA-Musées, gestion des collections-recollement (MOBE, Médiathèque, MBA,)	2
DCA-Conservatoire-Equipe Technique	2
DCA-Conservatoire-Régisseur	2
DCA-Musées-Agent d'accueil et de surveillance	2
DPE-Agent entretien et cuisiniers	2
DPE-Petite enfance / Direction-Adjoint, adjoint de structure	2
DSS-CCAS-gardiens logés Rés. A	2
DTE-Equipe technique-gardien Hervaline	2
EDU-Agents d'entretien	2
EDU-ATSEM	2
EDU-Animateurs-référents relais	2
EDU-Equipe technique Transport et Sol	2
GEP-Electriciens	2



GEP-métiers de terrains (plombiers, serruriers, peintres et menuisiers)	2
GEP-Référent Sécurité Incendie	2
SPL-Educateur Nautique et terrestre	2
STP-ASVP	2
STP-CSO jour	2
Agents d'accueil (AEC, DVQ, CCAS, STP)	0
Agents administratif /techniques/bureau	0
DCA-Médiathèques - métiers dont agents sécurité SSIAP	0
DPE-Petite Enfance / Animatrice du relais PE	0
DSS-CCAS-Résidences Autonomie-Auxiliaire de soins	0
DSS Travailleurs sociaux	0
GEP-Encadrants Technique	0
STP-Agents d'accueil des objets trouvés	0
STP-Agents de surveillance entrées et sorties des écoles	0

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 611-2,

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et notamment l'article 47,

Vu l'avis du comité technique,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la liste rectifiée des métiers dits pénibles et la compensation en jours de RTT supplémentaires comme détaillé dans le tableau supra,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 des dépenses du personnel au budget de la Mairie.

Annexe(s) : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *C'était une délibération importante parce que les personnels de crèche vont pouvoir bénéficier d'un certain nombre de choses qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent. Je m'en réjouis.*

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-022 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Relations humaines - Régime Indemnitare des agents de la police municipale - Actualisation de l'annexe relative aux taux d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.).

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 22                      Relations humaines - Régime Indemnitare des agents de la police municipale - Actualisation de l'annexe relative aux taux d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.).

Par délibération n° 35 du 6 février 2023, le régime indemnitaire des agents de police municipale a été modifié afin de faire évoluer progressivement les montants moyens annuels des I.A.T versés par l'augmentation des différents taux du coefficient multiplicateur.

L'annexe 1 de cette délibération doit être actualisée afin de tenir compte de la technicité de moniteur aux manèges des armes (MMA) pour les grades de gardien brigadier, brigadier-chef principal, chef de service et chef de service 1ère classe, qui n'avait pas été prévue.

Il est donc proposé au conseil municipal d'apporter des modifications à cette annexe.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),

Vu le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),

Vu la circulaire NOR LBLB0210023C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 23 mai 2003 autorisant le versement d'une IAT à tous les agents,

Vu la délibération n°47 du 23 mars 2012 relative au régime indemnitaire du personnel municipal,

Vu la délibération n° 41 du 9 juillet 2018 relative à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire,

Vu la délibération n°35 du 6 février 2023 relative aux modifications des taux d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Considérant que les agents appartenant à la filière police municipale et garde champêtre sont, pour le moment, exclus du champ d'application du RIFSEEP,

Considérant que la Ville souhaite améliorer ses conditions de recrutement d'agents de police municipale et les fidéliser,

Considérant la nécessité d'actualiser les taux d'IAT prévus par la délibération du 6 février 2023 susvisée,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'application des primes réglementaires d'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la filière police municipale dans les conditions définies par la présente délibération,
- approuver l'annexe I définissant l'évolution des coefficients multiplicateurs d'I.A.T actuellement appliqués à chacun des montants de référence et ce de manière progressive entre 2023 et 2026,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Mairie,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 des dépenses du personnel au budget de la Mairie.

**M. le Maire** – Ces délibérations font partie des engagements que nous avons pris de revalorisation des traitements des agents de la Ville d'Orléans. Vous allez en voir passer plusieurs.

**M. CLOZIER** – Y aura-t-il d'autres délibérations sur d'autres catégories d'agents ?

**M. le Maire** – Absolument, cette année et l'année prochaine, que ce soit pour la Ville d'Orléans ou pour la Métropole, cela fait partie d'un processus qui est en cours. C'est de l'ordre du million d'euros supplémentaire pour améliorer le pouvoir d'achat des agents de la Ville et de la Métropole. C'est un processus qui est en cours, on ne peut pas tout faire d'un coup. Tout cela a été vu avec la représentation syndicale. Ce sont ces éléments que l'on met en œuvre régulièrement, conformément aux engagements. Cela va continuer l'année prochaine, puisque d'autres vont venir, qui n'ont pas aujourd'hui, par exemple, le forfait métier qui est donné à certaines catégories et à certains agents.

Dans une logique d'améliorer les choses pour l'évolution vers la parité hommes/femmes – ce sont généralement les métiers plutôt féminins qui n'ont pas ce régime indemnitaire favorable –, nous rééquilibrons. Nous avons commencé à le faire l'année dernière et nous allons le faire l'année prochaine. Nous rééquilibrons progressivement et par le haut en augmentant ces régimes indemnitaires ou en créant certains forfaits qui, pour l'instant, pour certaines catégories d'agents et certains métiers, n'existent pas. C'est le cas notamment des puéricultrices dans les crèches. C'est un exemple, mais il y en aura d'autres. C'est la même chose pour la police municipale et pour d'autres. On a même rajouté un peu, alors que les finances sont contraintes, dans les budgets initialement prévus pour répondre à certaines demandes qui n'avaient pas pu être prises en compte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-023 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Relations humaines - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 30 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 23 Relations humaines - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans met en œuvre la politique sociale de la Ville notamment dans les domaines de la petite enfance, du troisième âge, et de l'action sociale. A titre indicatif le budget annuel du C.C.A.S. d'Orléans en 2022 était de 17,6 millions d'euros avec une contribution de la Ville de 8,7 millions d'euros.

Dans un souci d'efficience, d'efficacité et de meilleure organisation, le C.C.A.S. d'Orléans fait partie intégrante de l'organisation des services de la Mairie. Il figure dans l'organigramme commun Ville/Métropole, au sein de la Direction Générale Adjointe Famille et Vie Sociale.

Par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 1993, le personnel du C.C.A.S. d'Orléans a été intégré dans les effectifs de la Mairie, à compter du 1er janvier 1994, par voie de mutation. Depuis cette date, la Mairie met à disposition du C.C.A.S. d'Orléans du personnel municipal.

La dernière convention de mise à disposition a été approuvée par une délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2018 pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Il s'agit de formaliser une nouvelle convention à passer avec le C.C.A.S. sur la base de l'ancienne en continuant de tenir compte de la mutualisation des services de la ville et de la Métropole.

Sur le plan juridique, la convention comporte plusieurs volets :

- l'effectif du C.C.A.S. faisant l'objet de la mise à disposition (petite enfance, service des Aînés et service solidarité et insertion sociale, santé et handicap).
- la mise à disposition de services d'appui qui apportent leur expertise au C.C.A.S. dans divers domaines de gestion, et assurent des interventions techniques liées à la maintenance et à l'entretien des bâtiments, et la surveillance de ces bâtiments.
- La mise à disposition de moyens liés au fonctionnement du C.C.A.S. (carburant, entretien des véhicules, informatique, éditique, impression, etc.).

Cette mutualisation de moyens conduit désormais de tenir compte des agents métropolitains affectés dans les services d'appui à assurer des missions pour le compte du C.C.A.S. dans le cadre de leur remise à disposition auprès de la commune d'Orléans.

Conformément à l'annexe 1 de la convention, l'effectif du C.C.A.S. d'Orléans est d'environ 306 agents mis à disposition par la Mairie (soit 296 ETC).

Le C.C.A.S. d'Orléans bénéficie de l'appui et de l'expertise de services dans divers domaines (finances, services d'appui et ressources, relations humaines, systèmes d'information et de communication, commande publique, patrimoine, etc.). Ces services sont refacturés sous la forme d'effectifs exprimés en équivalents temps complet, selon un coût unitaire, correspondant au salaire moyen, par catégorie, figurant au bilan social de l'année N - 2.

Sur le plan financier, la convention prévoit :

- le remboursement mensuel des frais du personnel affecté au C.C.A.S. d'Orléans ;
- le remboursement annuel des frais de personnel pour les agents des services mis à disposition auprès du C.C.A.S. pour la réalisation de missions d'appui et d'expertise ;
- le remboursement de certains frais liés au fonctionnement (petits équipements, carburant, travaux d'éditique et impression) conformément à l'annexe 2 de la convention.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer entre la Ville d'Orléans et le C.C.A.S dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus. Elle est établie jusqu'au 31 décembre 2023 et est renouvelable 3 fois un an, par reconduction expresse soit une durée globale de 4 ans maximum à compter du 1er janvier 2023.
- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-024 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28



Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 24                                      Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers, contrats de projet ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Social Territorial.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-025 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Commande Publique - Certification des comptes - Approbation d'un marché après procédure formalisée.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Alexandre HOUSSARD, Michel MARTIN, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	3
Nombre d'élus en exercice .....	52
Nombre de votants .....	45
Quorum.....	27

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME MENIVARD

N° 25 Commande Publique - Certification des comptes - Approbation d'un marché après procédure formalisée.

La Mairie a été retenue parmi les 25 collectivités candidates pour expérimenter la certification des comptes de collectivités locales. Après une première phase de diagnostic global d'entrée, le dispositif prévoit une phase de certification à blanc des comptes 2020 à 2023.

Cette certification à blanc a été prolongée d'une année par la loi de finances 2023. Au-delà de cette nouvelle année d'expérimentation, la Ville entend poursuivre la certification de ses comptes par un professionnel du chiffre.

Dans ce contexte, le marché proposé a pour objet de désigner le commissaire aux comptes qui sera chargé de cette certification à blanc des comptes, 2023, 2024, 2025 et 2026.

Le marché relatif à la certification des comptes consiste en l'exécution des prestations prévues par les normes professionnelles en vigueur qui reprennent notamment les normes internationales d'audit (ISA).

La première année, les prestations comprennent également le contrôle du bilan d'ouverture conformément à la norme internationale d'audit 510.

Les comptes à certifier comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux états financiers de la Ville d'Orléans, selon le référentiel comptable applicable à l'entité au moment de la réalisation des prestations.

Le marché prend la forme d'un contrat mixte à tranches puisque chaque tranche comportera des prestations exécutées à prix global et forfaitaire, et une partie donnant lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande à prix unitaires.

La tranche ferme porte sur la réalisation d'une mission de certification des comptes de la commune d'Orléans pour les exercices 2023 à 2025.

La tranche optionnelle 1 porte sur la réalisation d'une mission de certification des comptes de la commune d'Orléans pour l'exercice 2026.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offre ouvert a été lancé en application des articles R2124-2 et suivants du code de la commande publique.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

**1) Valeur technique 40%**

Sous-critère 1 : Pertinence qualification expérience de l'équipe dédiée du candidat 55%

Sous-critère 2 : Pertinence de la méthodologie 45%

**2) Prix 60%**

Sous critère 1 : pour la partie forfaitaire (montant total figurant dans l'acte d'engagement) 90%

Sous critère 2 : pour les prix unitaires figurant dans l'acte d'engagement. 10%

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif à la certification des comptes de la Ville d'Orléans comme suit :

Lot N°	Entreprise attributaire	Montants attribués, par période	Motivation
unique	<b>GRANT THORNTON (92200)</b>	Pour la partie forfaitaire : 267 744,00€ TTC toutes tranches confondues  Pour la partie unitaire : Pas de montant minimum et avec : -un montant maximum de 15 000€ HT pour toute la durée de la tranche ferme (36 mois) -un montant maximum de 5 000€ HT pour toute la durée de la tranche optionnelle (12 mois)	Offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution du marché et suivant le rapport d'analyse des offres

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 6226, service gestionnaire FIN,

Annexe(s) : 0

**Mme MENIVARD** – *Je rappelle que c'est une procédure qui n'est pas obligatoire, c'est une certification des comptes à blanc.*

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
MICHEL MARTIN, THIBAUT CLOSSET,  
ALEXANDRE HOUSSARD

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-026 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Commande Publique - Marché Public de Travaux de l'Établissement public de l'Argonne - Réfection couverture et façades aluminium et rénovation intérieure Médiathèque - Autorisation de signature du marché public de travaux après procédure adaptée.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 26 Commande Publique - Marché Public de Travaux de l'Etablissement public de l'Argonne - Réfection couverture et façades aluminium et rénovation intérieure Médiathèque - Autorisation de signature du marché public de travaux après procédure adaptée.

Une consultation initiale avait été lancée en février 2022 et a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la nécessité de redéfinir le besoin. Une nouvelle consultation a été donc faite.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article R21123-1 et suivants du Code de la commande publique avec un nouvel allotissement à savoir :

- Lot n°1 : Echafaudage-Charpente et couverture métalliques
- Lot n°2 : Façades aluminium- Murs rideaux
- Lot n°3 : Electricité courant faible-courant fort
- Lot n°4 : Peinture et Revêtements de sols collés

7 offres ont été reçues dans les délais pour cette consultation.

Le lot 3 « Electricité courant faible-courant fort » est infructueux en raison de l'absence d'offre.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

POUR LES LOTS 1 ET 2

**1. CRITERE 1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 60%). Décomposition du critère valeur technique sur 100%**

- Sous-critère 1- Pertinence du planning d'exécution fourni dans l'offre, détaillant les interventions tâche par tâche, en cohérence avec la méthodologie proposée, les délais d'exécution fournis par le maître d'ouvrage et dans le respect des contraintes d'exécution (site occupé) (pondération 40%)
- Sous-critère 2- Qualité de la méthodologie d'exécution proposée pour la réalisation des travaux (pondération 40%) par rapport à :
  - la pertinence des moyens humains dédiés au chantier, (nombre, qualifications, expérience)
  - la coordination lors des études d'exécution et de la synthèse technique
  - le déroulement des travaux apprécié au regard du Mémoire technique
- Sous-critère 3- Qualité de la prise en compte de l'impact environnemental et de la gestion des déchets pour ce projet, apprécié au regard de la note d'intention fournie par le candidat (pondération 20%)

**2. CRITERE 2 : Prix apprécié au regard du total de la DPGF (pondération : 40%)**

POUR LES LOTS 3 ET 4

**1. CRITERE 1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 60%). Décomposition du critère valeur technique sur 100%**

- Sous-critère 1- Pertinence du planning d'exécution fourni dans l'offre, détaillant les interventions tâche par tâche, en cohérence avec la méthodologie proposée, les délais d'exécution fournis par le maître d'ouvrage et dans le respect des contraintes d'exécution (site occupé) (pondération 40%)
- Sous-critère 2- Qualité de la méthodologie d'exécution proposée pour la réalisation des travaux (pondération 40%) au regard :
  - de la pertinence des moyens humains dédiés au chantier
  - le déroulement des travaux, appréciée au regard du Mémoire technique (pondération 40%)
- Sous-critère 3- Qualité de la prise en compte de l'impact environnemental et de la gestion des déchets pour ce projet, apprécié au regard de la note d'intention fournie par le candidat (pondération 20%)

**2. CRITERE 2 : Prix apprécié au regard du total de la DPGF (pondération : 40%)**

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés après procédure adaptée pour la rénovation de la médiathèque de la mairie de proximité Argonne à passer avec les opérateurs économiques suivants :

Pour le lot n°1 « Echafaudage-charpente et couverture métallique » avec la société ICMT pour un montant de 298 136,01 € TTC.

Pour le lot n°2 «Façades aluminium- Murs rideaux » avec la société ICMT pour un montant de 109 472,00 € TTC.

Pour le lot n°4 «Peinture et Revêtements de sols collés » avec la société ASSELINE pour un montant de 62 840,49 € TTC.

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie,

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, section d'investissement, fonction 020, nature 21351, opération QA1P007 Travaux Mairie Quartier Est.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-027 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Commande Publique - Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans - Approbation d'un marché après la procédure formalisée suivante : procédure avec négociation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	49
Quorum.....	28



Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 27 Commande Publique - Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans - Approbation d'un marché après la procédure formalisée suivante : procédure avec négociation.

La Mairie d'Orléans souhaite restructurer et redimensionner les espaces du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans (CRDO) dédiés à la musique, la danse et le théâtre, en écho à son pôle de spectacle vivant de trois labels nationaux, Scène nationale, Centre Dramatique National et Centre chorégraphique national et du CADO, centre de création dramatique.

Le projet consiste à restructurer et étendre l'équipement historique, inscrit au titre des monuments historiques en totalité (avec la Salle de l'Institut) par arrêté du 18 août 2022, aux locaux de la Police Municipale et à ceux de la Caisse d'Epargne (CELC 3E et CELC 3F) ainsi qu'à la restauration et à la mise en conformité de la Salle de l'Institut.

La surface totale du projet (surface utile) approximative est de 3 926m<sup>2</sup> répartie comme suit :

- Conservatoire de musique place Sainte Croix (R+2) + Salle de l'Institut : 1 357m<sup>2</sup>
- Locaux de la police municipale (R+1) : 611m<sup>2</sup>
- Locaux de la Caisse d'Epargne, rue d'Escures (CE 3E R+2 avec sous-sol ; CE 3F RDC) : 639m<sup>2</sup>
- Hôtel Hardouineau : 100m<sup>2</sup>.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure avec négociation a été lancée le 20 septembre 2022 en application des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-23 du code de la commande publique.

La consultation fait l'objet d'un lot unique pour le motif suivant : impossible de distinguer des prestations distinctes.

Les prestations prévues font l'objet d'un marché ordinaire de maîtrise d'œuvre (articles L.2410-1 à L.2432-2 et R.2412-1 à R.2432-7 du code précité et arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé).

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le maître d'ouvrage a décidé de faire application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, en incluant une clause d'insertion sociale obligatoire comme condition d'exécution du marché. Ainsi, en application de l'article 18.1 du CCAG-MOE, le maître d'œuvre s'engage à réserver 985 heures de travail, à une ou plusieurs personnes éligibles, au cours de l'exécution de son marché (de la notification à la levée des réserves).

La durée prévisionnelle du marché est envisagée de mai 2023 à mai 2030.

La durée du marché court à compter de sa date de notification et jusqu'à l'expiration de la seconde année de garantie de bon fonctionnement après réception (à compter de la réception :

- la garantie de parfait achèvement court 1 an
- la garantie de bon fonctionnement court 2 ans).

La procédure avec négociation comporte une phase candidatures puis une phase offres. Ainsi, la consultation s'est déroulée comme suit :

- Phase candidatures

Date limite de remise des candidatures : 21 octobre 2022

Nombre de candidatures reçues dans les délais : 36

Trois groupements de maîtrise d'œuvre les mieux notés suite à l'analyse des candidatures :

- François Chatillon Architectes
- H2O Architectes
- B+A Architectes

- Phase offres

Date de lancement de la phase offre de la procédure : 6 décembre 2022

Date limite de remise des offres initiales : 26 janvier 2023

Nombre d'offres reçues dans les délais : 2, le groupement mené par H2O Architectes a décidé de ne pas remettre d'offre en raison de la charge de travail auquel il faisait face et qui ne lui permettait pas de produire une offre de qualité

Deux groupements de maîtrise d'œuvre auditionnés :

- François Chatillon Architectes : 27 février 2023 – 9h40 à 12h10 (présentation des grands axes de l'offre et échanges avec les acteurs du projet au sein du maître d'ouvrage)
- B+A Architectes : 27 février 2023 – 13h45 à 16h15 (présentation des grands axes de l'offre et échanges avec les acteurs du projet au sein du maître d'ouvrage)

Date de lancement de la phase offres finales de la procédure : 7 mars 2023

Date limite de remise des offres finales : 20 mars 2023

Nombre d'offres reçues dans les délais : 2

L'analyse des offres finales a été réalisée selon les critères de jugement des offres inscrits au règlement de la consultation :

Critère 1 : Valeur technique décomposée comme suit (pondération : 60%) :

- Sous-critère 1 « Qualité de l'équipe dédiée à la mission (titre d'étude, expérience..), appréciée sur la base du mémoire technique (note) du candidat et des CV » (sous-pondération : 30%)
- Sous-critère 2 « Pertinence de la compréhension du contexte, des enjeux, des attentes de l'acheteur, appréciée au regard du mémoire technique (note) du candidat et pertinence de la méthodologie proposée pour le déroulement de la mission et de ses premières intentions » (sous-pondération : 20%)
- Sous-critère 3 « Pertinence du calendrier opérationnel détaillé apprécié au regard du planning prévisionnel fourni par le maître d'ouvrage et du fichier EXCEL « répartition des moyens humains et volumes horaires par prestations » » (sous-pondération : 5%)
- Sous-critère 4 « Optimisation des délais et explication de l'optimisation analysée au regard du planning prévisionnel fourni par le maître d'ouvrage, de l'acte d'engagement, CCAP et du règlement de la consultation qui fixent des délais d'exécution maximum » (sous-pondération : 5%)

Critère 2 : Prix apprécié au regard **du prix total de la décomposition du prix global et forfaitaire (pondération : 40%)**

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (prix proposé le plus faible / prix proposé du candidat)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de restructuration du Conservatoire à rayonnement Départemental d'Orléans à passer avec l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des cotraitants ci-dessous :

Lot N°	Entreprises attributaires	Montant attribué	Motivation
unique	Groupement B+A ARCHITECTES (mandataire) Lagneau Architectes Cardo Jardin et Patrimoine Clarity Scénarchie 8'18 MIZRAHI Ateliers 59 Quadrim Conseils	-Mission de base : 2 101 324,19 € TTC -Missions complémentaires d'assistance : 152 145 € TTC -PSE : 8 640 € TTC  soit un total de 2 262 109,19 € TTC	Offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution du marché et suivant le rapport d'analyse des offres

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie,

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie :

Fonction	Article	Programme	Service gestionnaire
213	21	EA1P049A	MPS

Annexe(s) : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-028 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Commande Publique - Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) pour la restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans et la rénovation énergétique de l'école maternelle Le Chatelet et aménagement de ses espaces extérieurs - Approbation de marchés après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	49
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 28 Commande Publique - Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) pour la restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans et la rénovation énergétique de l'école maternelle Le Chatelet et aménagement de ses espaces extérieurs - Approbation de marchés après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Une procédure avec négociation a été lancée le 20 septembre 2022 afin de confier le projet de restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans à un groupement de maîtrise d'œuvre.

Pour l'opération précitée, le maître d'ouvrage a décidé de sortir l'élément de mission « OPC » des missions du maître d'œuvre afin que cette prestation soit exécutée par des tiers indépendants pour chacun des projets.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 20 janvier 2023 en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Les prestations « Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) du chantier » étaient réparties en 2 lots définis comme suit :

N° lot	Intitulé	Délibération
Lot n°1	Restructuration du conservatoire de musique	<b>Objet de la présente délibération</b>
Lot n°2	Rénovation énergétique de l'école maternelle le Châtelet et aménagement de ses espaces extérieurs	<b>Fera l'objet d'une délibération ultérieure</b>

Les prestations prévues font d'un marché ordinaire de prestations intellectuelles (articles R.2431-1 9°, R.2431-17 du code précité et arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (Annexe II. Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation de bâtiment 7°)).

Les dates de prise d'effet des marchés ainsi que leurs durées sont précisées dans le tableau ci-dessous :

N° lot	Date de prise d'effet	Date de fin
Lot n°1	A compter du 1 <sup>er</sup> / 09 / 2023	Jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement des différents marchés de travaux propres à ces opérations

Date limite de remise des offres : 27 février 2023

Nombre d'offres reçues dans les délais :

N° lot	Nombre d'offres
Lot n°1	3

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères de jugement des offres **communs aux deux lots** inscrits au règlement de la consultation :

**Critère 1 : Valeur technique, sur la base du cadre de mémoire technique remis par le candidat, décomposée comme (pondération : 60%) :**

- **Sous-critère 1 « Qualité et Pertinence des moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché » (sous-pondération : 30%)** analysé au regard du point 1 du cadre de mémoire technique :
  - Composition de l'équipe qui sera chargée de la mission (compétences et qualifications du personnel proposé, nombre de personnes mises à disposition pour mener à bien l'opération)
  - Identification et compétences spécifiques du chef de projet
- **Sous-critère 2 « Pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution du marché » (sous-pondération : 20%)** analysé au regard du point 2 du cadre de mémoire technique :
  - Modalités de coordination avec le maître d'œuvre et les entreprises titulaires des marchés de travaux, CSPS, agent de commissionnement, concessionnaire, contrôleur technique
  - Modalités d'intervention, d'interactions et de suivi des entreprises, au regard de la complexité du dossier
  - Qualité des livrables
- **Sous-critère 3 « Répartition des moyens humains et volumes horaires par prestation »** analysée au regard du tableau « répartition des moyens humains et volumes horaires par prestation » complété par le candidat » » **(sous-pondération : 10%)**

**Critère 2 : Prix** apprécié au regard du montant de la DPGF reporté à l'acte d'engagement **(pondération : 40%)**

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (prix proposé le plus faible / prix proposé du candidat)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de prestations de services relatifs à la mission OPC du chantier de restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans à passer avec :

N° lot	Nom du titulaire	Montant total (en € TTC)
Lot n°1	<u>Europe Concept et Réalisation</u> (ECR) (45160)	162 500€ HT - 195 000€ TTC

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie :

<b>N° lot</b>	<b>Fonction</b>	<b>Article</b>	<b>Programme</b>	<b>Service gestionnaire</b>
Lot n°1	<b>213</b>	<b>21</b>	<b>EA1P049A</b>	<b>MPS</b>

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-029 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Commande Publique - Marché Public de Travaux de Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des groupes scolaires Pasteur, Lavoisier et Cadou - Autorisation de signature du marché public de travaux après procédure adaptée.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Baptiste CHAPUIS, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	49
Quorum.....	28



Séances
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 29 Commande Publique - Marché Public de Travaux de Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des groupes scolaires Pasteur, Lavoisier et Cadou - Autorisation de signature du marché public de travaux après procédure adaptée.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article R21123-1 et suivants du Code de la commande publique avec l'allotissement suivant :

- lot n°1 : Ecole élémentaire Louis Pasteur
- lot n°2 : Ecole élémentaire Antoine de Lavoisier
- lot n°3 : Ecole maternelle René Guy Cadou

8 offres ont été reçues dans les délais pour cette consultation.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

1. CRITERE 1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 50%)

- Sous-critère 1 (sous-pondération 20%) : Qualité de la méthodologie d'exécution des travaux (approvisionnement, préparation de chantier, détail des phases d'exécution...) en tenant compte des contraintes du site (dont travaux en site occupé) appréciée sur la base du point 1 du cadre de mémoire technique
- Sous-critère 2 (sous-pondération 10%) : Qualité des moyens humains (bureau d'étude, effectifs chantier, encadrement chantier, personnel administratif dédié (nombre, qualifications, compétences, expérience)) **affectés à la réalisation des travaux** appréciée au regard du point 2 du cadre de mémoire technique
- Sous-critère 3 (sous-pondération 10%) : Pertinence du planning proposé au vu de la méthodologie, des moyens humains et matériels proposés appréciée au regard du point 3 du cadre de mémoire technique
- Sous-critère 4 (sous-pondération 10%) : Qualité des performances et actions réalisées en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets, réduction des nuisances), appréciées au regard du point 4 du cadre de mémoire technique

2. CRITERE 2 : Prix apprécié au regard du montant total TTC de la DPGF (pondération : 50%)

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (total DPGF proposé le plus faible / total DPGF proposé par le candidat)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés après procédure adaptée pour les travaux de Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des groupes scolaires Pasteur, Lavoisier et Cadou à passer avec les opérateurs économiques suivants :

- pour le lot n° 1 «Ecole élémentaire Louis Pasteur » avec la société ETANDEX pour un montant de 106 717,91 € TTC.

- pour le lot n° 2 «Ecole élémentaire Antoine de Lavoisier » avec la société ETANDEX pour un montant de 103 884,67 € TTC.

- pour le lot n° 3 «Ecole maternelle René Guy Cadou» avec la société ETANDEX pour un montant de 106 137,18 € TTC.

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 213, nature 21351, opérations :

EA1P048D REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE RENE GUY CADOU - COUVERTURE

EA1P052A TOITURE ECOLE LAVOISIER

EA1P051A TOITURE ECOLE PASTEUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-034 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Développement numérique et ville intelligente – Adhésion à l'association des Villes et Collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel AVICCA - Désignation d'un représentant - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Quentin DEFOSSEZ, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Nadia LABADIE, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	1
Nombre d'élus en exercice .....	54
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 10 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : MME PICARD

N° 34 Développement numérique et ville intelligente – Adhésion à l'association des Villes et Collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel AVICCA - Désignation d'un représentant - Approbation.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique du territoire, d'attractivité et de développement des usages numériques, la Ville d'Orléans souhaite faciliter et accélérer le déploiement des infrastructures numériques de Très Haut Débit, fixes et mobiles, sur l'ensemble du territoire avec l'appui indispensable de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) qui regroupe 15 villes, 72 intercommunalités et syndicats de communes, 112 structures départementales et 22 régionales.

L'association AVICCA, créée en 1986, est l'organisme fédérateur indépendant qui regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national. L'AVICCA a pour but d'apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires au développement des infrastructures, réseaux et services et de favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur.

Le déploiement du réseau de fibre optique sur Orléans par les opérateurs privés de télécommunications exige un soutien fort et une veille technologique et juridique par une association reconnue au niveau national. A l'initiative de la Ville d'Orléans en 2022, l'AVICCA a été partenaire de la démarche collective avec d'autres grandes villes, pour solliciter l'Etat, concernant les difficultés rencontrées de raccordement à la fibre de la totalité des logements. Par ailleurs, l'arrêt du réseau cuivre, dans les années à venir, va demander une vigilance particulière pour assurer à tous les Orléanais un raccordement au réseau fibre optique pour un accès au THD.

Cette adhésion permettra à la Ville d'Orléans d'avoir un soutien technique et juridique sur ces sujets complexes. La cotisation annuelle s'élève à 2 690 € pour l'année 2023.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de la collectivité au sein de l'association AVICCA. Il est proposé de désigner M. Quentin DEFOSSEZ.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2121-21 ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville d'Orléans à l'association AVICCA pour l'année 2023,
- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein de ces organismes,

- procéder à la désignation de Monsieur Quentin DEFOSSEZ pour représenter la Ville d'Orléans au sein de l'association AVICCA,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion transmis par l'association AVICCA,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, fonction 64, nature 6281, engagement n°23DNU00002.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
QUENTIN DEFOSSEZ

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-035 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Événementiel - Festivités du 13 juillet 2023 - Prestations événementielles - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Nadia LABADIE, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 10 mars 2023
Commission ressources et moyens généraux du 14 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR : MME PICARD**

N° 35 Événementiel - Festivités du 13 juillet 2023 - Prestations événementielles - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Dans le cadre de l'organisation des festivités du 13 juillet 2023 et en vue de la consultation du marché public portant sur le spectacle pyrotechnique, les prestations de sonorisation et d'éclairage scéniques pour l'organisation d'un bal et les prestations pour la diffusion sonore d'un spectacle pyromusical via des appareils connectés, les communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin proposent de constituer un groupement de commandes dans le cadre d'une convention.

Cette convention prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Mairie d'Orléans assurera la coordination du groupement de commandes jusqu'à l'exécution des prestations. A ce titre, elle est chargée de la préparation des dossiers de consultation, de la signature, de la notification des marchés et du suivi de l'exécution pour le compte du groupement,

- le groupement de commandes prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

Chaque membre du groupement prendra en charge le paiement des prestations, en application des marchés signés pour le groupement, selon la répartition suivante :

- 75 % du prix du marché par la Mairie d'Orléans,
- 17 % du prix du marché par la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- 8 % du prix du marché par la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le cas échéant, les parties à la présente convention se rapprocheront en vue d'examiner l'opportunité d'adapter par voie d'avenant leur situation contractuelle en cas de changement de circonstances, impactant durablement et significativement l'une ou l'autre des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin en vue de la réalisation de prestations pyrotechniques, de sonorisation, d'éclairage scéniques et de diffusion sonore via des appareils connectés dans le cadre des festivités du 13 juillet 2023,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 611, opérationXD1H001, service gestionnaire EVE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-036 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Arts et économie créative - "Grand PianO Festival" - Mise en place d'une billetterie - Convention à passer avec la société WEEZEVENT pour la vente de billets en ligne - Tarification des concerts payants 2023 - Approbation

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Nadia LABADIE, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28



Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 10 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 36 Arts et économie créative - "Grand PianO Festival" - Mise en place d'une billetterie - Convention à passer avec la société WEEZEVENT pour la vente de billets en ligne - Tarification des concerts payants 2023 - Approbation.

La ville d'Orléans organise du 28 juin au 2 juillet 2023, la première édition du « Grand PianO Festival ». Ce nouveau festival prend la suite de « L'Été essentiel », festival pluridisciplinaire proposé aux orléanais en 2021 et en 2022 en réponse aux nombreuses annulations de spectacles liées à la pandémie.

« Grand PianO Festival », nouveau rendez-vous culturel porté par la ville, a pour grands axes :

- le piano comme dénominateur commun du festival,
- la qualité artistique,
- la convivialité et la popularité,
- le retour d'artistes à forte notoriété au Campo Santo et à la salle de l'Institut pour des concerts payants,
- des concerts, des pianos en libre-service et du spectacle vivant dans l'espace public pendant 5 jours en accès gratuit,
- des concerts et des propositions insolites dans des lieux culturels et patrimoniaux du centre-ville en accès gratuit,
- des propositions artistiques pour tous les publics (du jeune public aux seniors),
- des partenariats avec certains commerces de la ville, l'office du tourisme et des associations culturelles.

Les propositions gratuites prendront place dans l'espace public et dans les lieux partenaires du 28 juin au 2 juillet.

Les propositions payantes seront concentrées à la salle de l'Institut et au Campo Santo, les 29 et 30 juin ainsi que le 1<sup>er</sup> juillet.

Pour les concerts payants, il est proposé la mise en place d'une billetterie pour équilibrer le budget artistique du festival d'une part ; et pour permettre aux orléanais d'assister à des concerts d'artistes de renommée nationale et internationale à tarifs préférentiels.

**1) Convention à passer avec la société WEEZEVENT :**

Considérant l'évolution des modes de réservation des places de concerts et les études qui mettent en évidence le recours de plus en plus important aux réservations en ligne, la ville a fait le choix de conventionner avec un opérateur assurant la commercialisation des billets via une plateforme avec paiement par carte bancaire.

La vente des billets se fera par internet via la plateforme WEEZEVENT avec paiement par carte bancaire. Ce système ne nécessite pas la mise en place d'une régie de recettes.

La société WEEZEVENT, mandataire, prendra en charge la vente d'un quota de billets, déterminé en commun accord.

Pour la vente en ligne, elle procèdera à l'encaissement des billets. Le prix TTC de ces billets intégrera une commission de 2,5% avec un minimum à 0,99 € par billet vendu (incluant les frais bancaires) au profit du mandataire. Cette commission sera intégrée aux tarifs des droits d'entrée délibérés par le conseil municipal.

La société WEEZEVENT reversera le montant total net des ventes à la ville à l'issue du festival (déduction des commissions et frais avant reversement).

Les modalités de la mission de cette société sont définies par une convention de mandat annexée à la présente délibération. Cette convention pourra être modifiée par avenant signé par les deux parties.

Le comptable public assignataire a rendu un avis conforme concernant cette convention à passer avec WEEZEVENT.

## 2) Tarifification des concerts payants :

### a) Tarif d'entrée à la salle de l'Institut – 29 juin 2023 :

La jauge public de la salle de l'Institut est de 380 places.

Le seul concert payant programmé à la salle de l'Institut aura lieu le jeudi 29 juin 2023.

Il est proposé les tarifs et quotas suivants :

<b>Catégories</b>	<b>Montants (T.T.C incluant T.V.A et commissions WEEZEVENT)</b>	<b>Quotas</b>
Tarif unique 29 juin	15€	320
Invitations	0€	60

Il s'agit, avec ce tarif attractif, de permettre à un public multigénérationnel d'accéder à un concert de qualité dans un lieu à petite jauge pour une qualité d'écoute optimisée.

### b) Tarif d'entrée au Campo Santo – 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

La jauge public maximale du Campo Santo est de 4000 personnes. Il est proposé de mettre en vente minimum 3000 billets par soir (hors invitations).

Si les quotas de billets sont atteints rapidement, la solution WEEZEVENT permettra de remettre en vente des billets dans chaque catégorie, dans la limite de la jauge possible et adaptée au format des concerts.

Les deux soirées concerts programmées au Campo Santo les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet seront payantes.

Il est proposé les tarifs et quotas suivants :

<b>Catégories</b>	<b>Montants (T.T.C incluant T.V.A et commissions WEEZEVENT)</b>	<b>Quotas</b>
Tarif 1 soir - 30 juin	25€	2000
Tarif 1 soir - 1 <sup>er</sup> juillet	25€	2000
Tarif « pack » 2 soirs	40€	1000
Invitations	0€	250/soir

Cette tarification est proposée en connaissance des tarifs pratiqués dans d'autres festivals comparables ou dans des salles de spectacle pouvant accueillir les artistes programmés sur le "Grand PianO Festival".

L'objectif est de proposer au public des tarifs préférentiels, de l'ordre de 20% à 50% moins élevés que les tarifs observés pour les mêmes artistes en salle.

Ainsi, la ville d'Orléans rend accessible à un public élargi, des concerts de grande qualité.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la vente de billets en ligne via la plateforme proposée par la société WEEZEVENT,
- approuver la convention à passer avec WEEZEVENT ayant pour objet d'assurer la commercialisation des billets via une plateforme avec paiement par carte bancaire,
- approuver les tarifs d'entrée 2023 du festival « Grand PianO Festival » tels que détaillés dans la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à passer avec WEEZEVENT et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet,
- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 7062, programme CA1H042, service gestionnaire AEC.

**M. CHANCERELLE** – *J'aurai le plaisir de le présenter à la presse vendredi et vous aurez une saine lecture samedi dans la presse, je n'en doute pas.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-037 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Arts et économie créative - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Grossomodo pour la saison 2022-2023 - Accueil au théâtre Gérard Philipe.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 10 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 37                      Arts et économie créative - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Grossomodo pour la saison 2022-2023 - Accueil au théâtre Gérard Philipe.

Depuis de nombreuses années, l'association Grossomodo organise deux à trois soirées de matchs d'improvisation, durant chaque saison au théâtre Gérard Philipe. En complément de l'offre jeune public qui caractérise la programmation du lieu, ces accueils permettent de donner davantage de visibilité à cette discipline.

Ainsi, la Mairie souhaite reconduire le soutien et le partenariat culturel avec l'association Grossomodo, en mettant à disposition la salle de spectacle ainsi que le personnel technique nécessaire du théâtre Gérard Philipe pour deux spectacles durant la saison 2022-2023 :

- le samedi 1<sup>er</sup> avril et le samedi 13 mai 2023.

La valorisation globale de la mise à disposition du théâtre Gérard Philipe s'élève à 3 886 €.

Un montant forfaitaire de 971,50 € sera facturé à l'association à l'issue des deux représentations, portant le soutien de la ville à la somme de 2 914,50 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de soutien et de partenariat culturel à passer, au titre de la saison 2022-2023, avec l'association Grossomodo,
- décider de facturer à l'association une participation totale de 971,50 € au titre des frais de location du Théâtre Gérard Philipe en application de la convention passée avec l'association Grossomodo,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires,
- imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 752, service gestionnaire TGP,

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-038 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Evènementiel - Projet "Quai des Arts 2023" - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 10 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 38 Evènementiel - Projet "Quai des Arts 2023" - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod - Attribution d'une subvention.

L'association Nanoprod a pour objet l'organisation et la promotion de toute forme de création de spectacle vivant (musique, chanson, théâtre, danse, cirque, etc.) ainsi que l'organisation et la promotion de toute création audiovisuelle (bandes sonores, vidéo, cinématographe photographie, etc.).

Depuis maintenant plus de 10 ans, l'association Nanoprod investit l'espace public du quai de Prague, celui naturel de la Loire et de ses duits. Ces espaces sont pensés comme des lieux de diffusion, de recherches et de convivialité artistiques. Ce projet global pour le quai de Prague se nomme dorénavant « Quai des Arts ».

Une nouvelle saison du « Quai des Arts » prendra place quai de Prague en 2023, incluant la démarche de la Paillote, espace culturel de plein air, celui de la Fête des Duits, rafraîchissements artistiques et du Centre Indépendant de Recherche Artistique (C.I.R.A.).

La présente délibération a pour objet de définir et préciser les engagements de l'association et de la Mairie d'Orléans pour la réalisation du projet « Quai des Arts » incluant :

- la mise en œuvre de la programmation de « La Paillote », espace culturel de plein air,
- le parcours bucolique artistique « La Fête des Duits, rafraîchissements artistiques »,
- l'accueil d'artistes en résidence du C.I.R.A.

La Mairie souhaite accompagner le projet de l'association Nanoprod au travers d'une aide globale pour l'année 2023 qui s'élève à 48 320 €, dont 25 800 € pour la partie projets artistiques et 22 520 € devant, en partie ou en totalité, couvrir les frais d'installation du ponton pour la manifestation « La Fête des Duits, rafraîchissements artistiques ».

Pour mémoire les investissements nécessaires à l'installation de la Paillote sur l'espace public se sont élevés à 12 630,82 € en 2019, 4 691 € en 2020 et 29 645,43 € en 2021.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subvention de l'association Nanoprod en date des 27 janvier et 17 février 2023,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod dans le cadre du projet « Quai des Arts 2023 »,

- dans ce cadre, attribuer une subvention, d'un montant total de 48 320 € à l'association Nanoprod de la manière suivante :

- 25 800 € pour la partie projets artistiques (5 000 € dédiés à la programmation artistique de la Paillote, 5 000 € dédiés à la programmation du C.I.R.A, 15 800 € dédiés à la programmation de « La Fête des Duits, rafraîchissements artistiques ») ;
- 22 520 € devant en partie ou en totalité couvrir les frais d'installation du ponton pour la manifestation « La Fête des Duits, rafraîchissements artistiques »,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie,
- imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 65748, opération XB1H002, service gestionnaire EVE.

ADOPTE A L'UNANIMITE



**Extrait n°2023-04-12-VODEL-039 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Événementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Set Electro - Approbation de conventions de partenariat à passer avec le Chez Moi, la discothèque NOVA CLUB, l'association l'Atelier, organisateur du festival Cocorico Electro, et FUN RADIO.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 10 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. GABELLE

N° 39 Évènementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Set Electro - Approbation de conventions de partenariat à passer avec le Chez Moi, la discothèque NOVA CLUB, l'association l'Atelier, organisateur du festival Cocorico Electro, et FUN RADIO.

Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc, la Mairie organise chaque année le Set Electro d'Orléans afin d'attirer un public jeune et moderniser l'image de ces fêtes historiques et traditionnelles. Plusieurs partenaires ont proposé à la Mairie d'apporter leur soutien financier et/ou logistique afin d'en améliorer l'attractivité.

La 14<sup>e</sup> édition du Set Electro se tiendra le dimanche 7 mai 2023 sur le parvis du Théâtre d'Orléans. Un warm'up d'une demi-heure précède le set des DJ professionnels programmés pour cet événement, ce dernier étant confié au gagnant du concours « Orléans DJ Cast ». A l'occasion de ce concours, les établissements « Le Chez Moi » et la discothèque « Le NOVA CLUB » ont proposé d'apporter leur soutien à son organisation en privatisant leurs lieux pour la présélection et la finale. Ils organiseront l'accueil des candidats et du jury et prévoiront également les matériels de DJ nécessaires au déroulement du concours.

Les autres partenaires envisagés pour le Set Electro 2023, sont les suivants :

- L'Atelier : association qui organise également un festival de musiques électroniques au Château de la Ferté Saint-Aubin, « le Festival Cocorico Electro », qui se tiendra, pour sa 5<sup>e</sup> édition, les 13, 14 et 15 juillet 2023. « L'Atelier » a proposé d'être partenaire du Set Electro d'Orléans dans le cadre d'un échange de communication croisé entre cet événement et le Cocorico Electro 2023 de la Ferté Saint-Aubin.

L'association apportera donc une visibilité à la Mairie d'Orléans et au Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc sur les documents de communication du Cocorico en y apposant les logos, sur les réseaux sociaux, sur le site du festival avec des banderoles et autres supports fournis par la Mairie. Par ailleurs, un représentant de « L'Atelier » participera au jury de l'Orléans DJ Cast et permettra au gagnant de se produire sur la grande scène du Cocorico lors de l'une des 3 soirées du festival. Enfin, l'association fournira 60 places gratuites pour la soirée pendant laquelle le gagnant de l'Orléans DJ Cast sera programmé dont une dizaine sera à gagner sur les réseaux sociaux de la mairie.

- FUN RADIO : cette radio assurera, en tant que partenaire média, la promotion et la publicité du concours Orléans DJ Cast et du Set Electro d'Orléans au niveau national et régional. En outre, un représentant de la radio participera au jury de la présélection et de la finale.

Aussi, en fonction de la nature et de l'apport de ces partenaires, dans le cadre de convention de partenariat à passer avec ces derniers, les contreparties apportées par la Mairie sont adaptées et modulées selon notamment les prestations suivantes :

- visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Mairie et sur le site du Set Electro par de l'affichage fourni par le partenaire ou sur les écrans géants installés,
- mise en place de prestations pour les relations publiques du partenaire,

En sus, pour l'Atelier, un réseau muppi digital composé de 14 panneaux sera mis à disposition gratuitement un mois avant la manifestation du Cocorico Electro. Les informations relatives à ce dernier seront également relayées sur les réseaux et le site Internet de la ville.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à passer avec :

- « Le Chez Moi » et la discothèque « Nova club » au titre du soutien logistique pour l'organisation de l'Orléans DJ Cast 2023,
- l'association « l'Atelier » au titre d'un échange partenarial entre les événements Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 et le Cocorico Electro 2023,
- approuver les conventions de partenariat à passer avec FUN RADIO au titre du Set Electro d'Orléans 2023,

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-040 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Sports - Établissement aquatique - Modification du règlement intérieur du Complexe Nautique de La Source - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 13 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 40                            Sports - Établissement aquatique - Modification du règlement intérieur du  
Complexe Nautique de La Source - Approbation.

L'évolution des pratiques sportives et les nouveaux usages des équipements dédiés, nécessitent une refonte du mode de gestion du Complexe Nautique de La Source.

Afin de renforcer le rôle des agents en charge du Complexe Nautique et d'informer les utilisateurs sur leurs divers devoirs, il est proposé de revoir le règlement intérieur, de cet établissement aquatique, datant de 2008. De ce fait, un nouveau règlement intérieur est proposé pour le Complexe Nautique de La Source.

Le règlement intérieur définit les modalités d'attribution et d'usage des installations sportives du Complexe Nautique de La Source et prend en compte les évolutions importantes comme l'utilisation de vestiaires mixtes, l'accessibilité aux bassins, le bassin nordique, la fosse de plongée, le report de la période d'abonnement en cas de fermeture exceptionnelle et l'accès autonome des clubs.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur de l'établissement datant de 2008,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'avis de la commission éducation et sports

Considérant qu'il y a lieu de modifier les dispositions du règlement intérieur du Complexe Nautique de La Source,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement intérieur du Complexe Nautique de La Source de la Mairie d'Orléans annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-041 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Sports - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de conventions à passer avec l'association Ecole de Formation Professionnelle et Sportive et l'association Sportive Course Orientation Orléans - Attribution de subvention au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST, Christel ROYER

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	1
Nombre d'élus en exercice .....	54
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 13 mars 2023
Conseil municipal du 12 avril 2023

**RAPPORTEUR : M. RENAULT**

N° 41 Sports - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de conventions à passer avec l'association Ecole de Formation Professionnelle et Sportive et l'association Sportive Course Orientation Orléans - Attribution de subvention au titre de l'année 2023.

L'association EFPS (École de Formation Professionnelle et Sportive) et l'association Sportive Course Orientation Orléans ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel nécessaire à la continuité de leur activité.

Après analyse des critères et des plans de financement adressés par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces associations par le versement de subventions. Le montant total de cette subvention proposée s'élève à 3 000 €.

Une convention est mise en place par la Mairie avec l'association EFPS et l'association Sportive Course Orientation Orléans et définit les responsabilités et les obligations de chacune des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association École de Formation Professionnelle et Sportive en date du 23 janvier 2023,

Vu la demande de subvention de l'association Sportive Course Orientation Orléans en date du 08 février 2023,

Vu l'avis de la commission éducation et sports,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à passer avec l'association Ecole de Formation Professionnelle et Sportive et l'association Sportive Course Orientation Orléans pour l'année 2023;
- dans ce cadre, attribuer une subvention à ces associations conformément au tableau ci-dessous pour un montant total de 3 000 €, au titre de l'année 2023 ;

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>OBJET</b>	<b>Montant sollicité par l'association</b>	<b>Montant de la subvention Accordé en 2023</b>
<b>Investissement matériel</b>			
École de Formation Professionnelle et Sportive	Acquisition matériels informatiques et vidéoprojecteur	<b>3 300 €</b>	<b>1 500 €</b>
Association Sportive Course Orientation Orléans	Acquisition station électrique portable	<b>1 598 €</b>	<b>1 500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 898 €</b>	<b>3 000 €</b>

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO.

ADOPTE A L'UNANIMITE  
NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
CHRISTEL ROYER

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-042 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Sports - Tour du Loiret 2023 - Approbation d'une convention de soutien - Comité d'Organisation du Tour du Loiret - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Michel MARTIN, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28





- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 326, nature 65748, opération SB1P068, service gestionnaire SPO. Fin\_Décide

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Le point 43 est provisoirement retiré de l'ordre du jour.*

**M. CHAPUIS** – *Est-ce que ce sera présenté à un prochain Conseil municipal ou est-ce un problème administratif ?*

**M. le Maire** – *Elle sera représentée très vite.*

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-044 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Education - Activités scolaires et périscolaires - Participation de la Ville pour les enfants scolarisés en U.L.I.S. hors commune.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRESENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNE POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Ludovic BOURREAU, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28



- imputer ces dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville, chapitre 011, fonctions 281, article 6042, service gestionnaire EDU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*La séance est levée à 21h.*